

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

E
X
E
R
C
I
C
E

2024

Assemblée Générale Ordinaire
Tunis le 26.04.2025



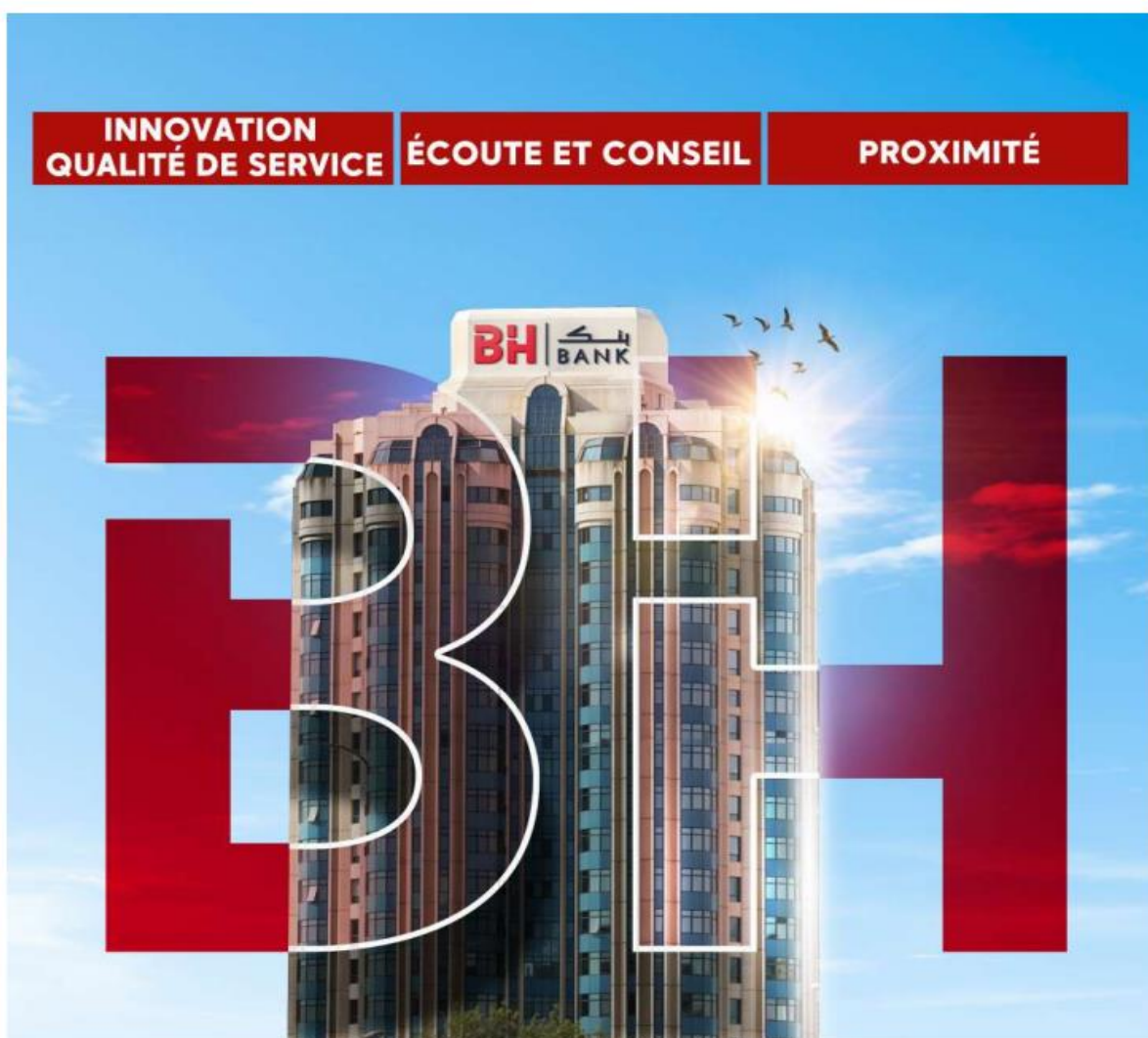


UNE BANQUE UNIVERSELLE

**INNOVATION
QUALITÉ DE SERVICE**

ÉCOUTE ET CONSEIL

PROXIMITÉ



Sommaire

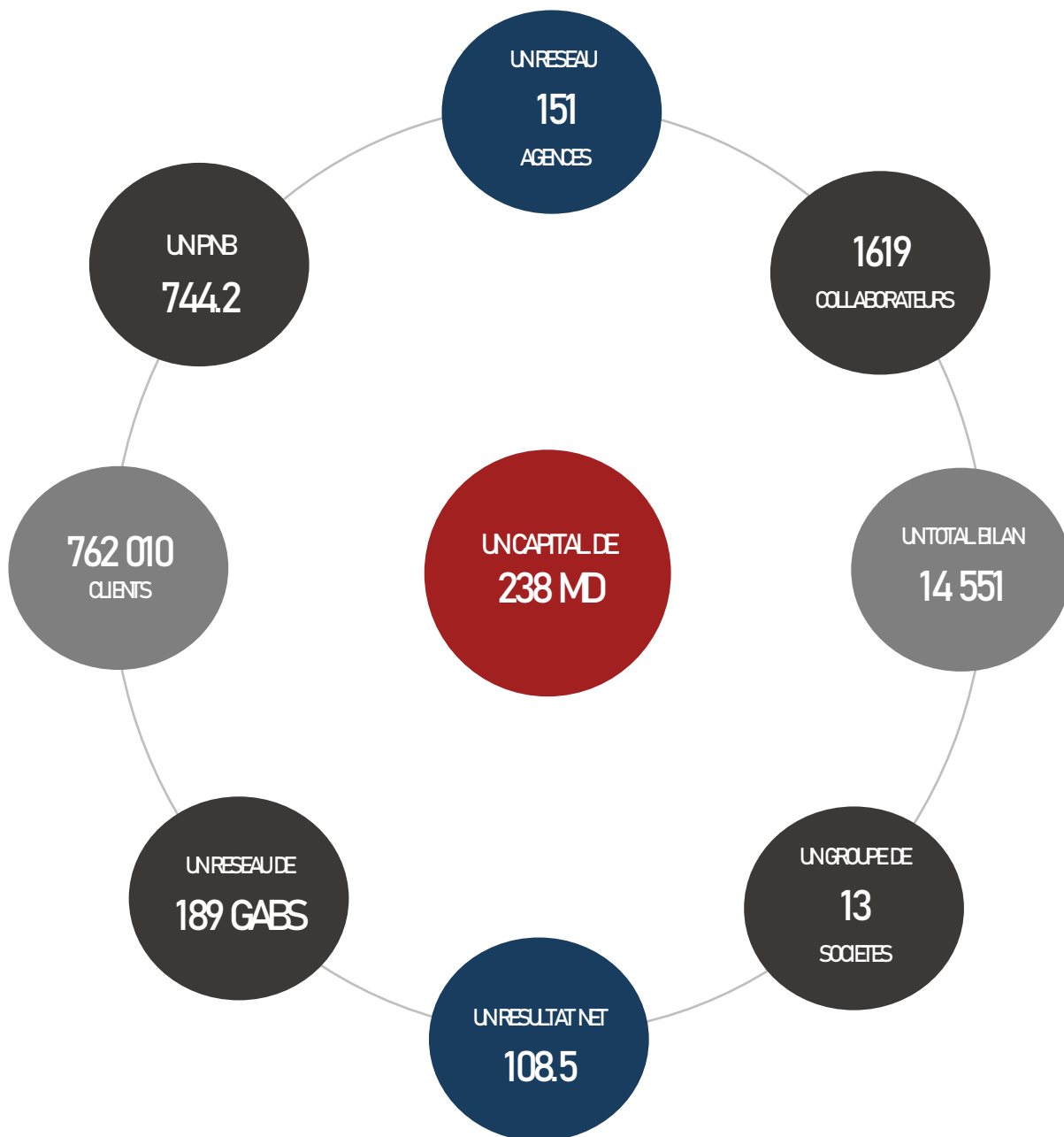
Environnement économique et bancaire.....	6
Organes d'administration.....	13
Actionnariat.....	20
Vision & stratégie de la banque	22
Activités & Résultats	27
Communication & RSE.....	45
Projets Stratégiques.....	53
Capital Humain et développement des compétences.....	59
Développement Commercial.....	64
Activité à l'international.....	69
La Salle de marchés.....	71
Activités monétiques.....	74
Rétrospectives 2019-2023.....	77
Titre de la BH en bourse	84
Organes de gestion.....	87
Conformité.....	95
Dispositif de contrôle interne.....	101
Dispositif de gestion de risques.....	108
Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuelle arrêtés au 31.12.2024.....	116
Activité des filiales pour l'exercice 2024.....	188
Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2023.....	208
Projet de résolutions.....	246

UNE BANQUE UNIVERSELLE

Le modèle économique de la BH Bank est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels...

Elle œuvre dans le cadre d'un groupe alliant l'ensemble des services financiers (assurances, leasing, Equity, ...),

Banque de référence en Tunisie, la BH Bank continue de renforcer ses atouts et de garantir aux clients un meilleur service et une proximité rapproché.





Environnement économique et bancaire

A l'échelle internationale

Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, paru au mois de janvier 2025, la Banque Mondiale (BM) a révisé à la hausse de 0,1 point de pourcentage (pp) ses prévisions de la croissance économique mondiale, pour l'année 2024, pour l'établir à 2,7%, soit le même taux enregistré en 2023. Cette augmentation concerne aussi bien les pays avancés (+0,2 pp), notamment les Etats-Unis grâce à la robustesse de son activité économique, que les pays émergents (+0,1 point).

En ce qui concerne les années 2025 et 2026, la BM prévoit une stabilité du taux de croissance de l'économie mondiale à 2,7%, en relation avec la consolidation prévue du commerce et de l'investissement, outre la poursuite de l'assouplissement monétaire et le ralentissement de l'inflation.

Dans ce contexte, l'activité économique dans les pays avancés devrait continuer d'évoluer au même rythme qu'en 2024, à savoir +1,7% avant de s'accélérer légèrement à +1,8% en 2026. En particulier, la BM a révisé à la hausse ses prévisions de croissance pour les États-Unis de 0,5pp pour 2025 et de 0,2pp pour 2026, les portant à 2,3% et 2%, respectivement. Ceci est attribuable à l'accroissement de la consommation et de la productivité ainsi qu'à la disponibilité d'opportunités d'emploi. Il en est de même pour le Japon où le taux de croissance devrait atteindre +1,2% en 2025 et +0,9% en 2026

après la stagnation enregistrée en 2024 et ce, grâce au raffermissement des dépenses de consommation soutenues par la hausse des salaires, ainsi qu'à la consolidation attendue des investissements.

En revanche, les perspectives de croissance pour la Zone Euro ont été réduites de 0,4pp pour 2025 et de 0,1pp pour 2026, se limitant à 1% et 1,2%, respectivement, contre 0,7% estimé pour l'année 2024. Cette révision à la baisse est expliquée par les troubles politiques dans certaines grandes économies de la région. Faut-il encore noter que ces prévisions sont fortement liées à l'évolution du commerce et des investissements qui ont affecté négativement la croissance au cours des dernières années.

Du côté des économies émergentes et en développement, l'activité économique devrait évoluer de 4,1% en 2025, soit au même rythme qu'en 2024, et de 4% en 2026 (soit une révision à la hausse de 0,1 pp pour chacune des deux années). Pour la Chine, particulièrement, la BM a relevé ses prévisions de croissance pour les années 2024 et 2025 (+0,1 pp et +0,4 pp, respectivement) et ce, en relation avec les mesures de soutien économique prises par le gouvernement au cours des derniers mois de 2024 et la reprise graduelle attendue du secteur immobilier. Ainsi, le PIB chinois aurait crû de 4,9% en 2024 mais progresserait de 4,5% en 2025 avant de revenir à 4% en 2026.

Chômage

S'agissant de la situation de l'emploi, dans son dernier rapport sur les perspectives du marché de l'emploi paru au mois de janvier 2025, l'Organisation Internationale de Travail (OIT) estime que le taux de chômage mondial s'est maintenu stable à 5% en 2024 et ce, pour la deuxième année consécutive.

En ce qui concerne les perspectives pour l'année 2025, l'Organisation s'attend à ce que ce taux se maintienne au niveau de 5%, avant d'enregistrer une légère baisse en 2026 pour revenir à 4,9% compte tenu de la résilience de l'activité économique mondiale malgré les tensions géopolitiques, la hausse des coûts du changement climatique et les risques liés à la dette souveraine.

Quant aux prix internationaux de produits de base, l'indice calculé par la Banque Mondiale a poursuivi sa baisse, au cours de l'année 2024, mais à un rythme nettement inférieur à celui de l'année précédente, soit un repli moyen de 2,7% contre -24,2%. Cette détente des prix a concerné la majorité des groupes de produits à l'exception des métaux dont l'indice a enregistré une hausse de 2,6%. En effet, la contraction a concerné aussi bien l'indice des prix des engrais chimiques (-23,4%), que des produits alimentaires (-7,6%) et de l'énergie (-5,1%). En particulier, le cours moyen du baril de Brent a diminué de 2,3% en 2024 par rapport à l'année précédente, pour revenir à 80,7 dollars contre 82,6 dollars un an plus tôt, traduisant l'abondance de l'offre mondiale contre l'affaiblissement de la demande et ce, en dépit des tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

S'agissant de l'année 2025, la Banque mondiale s'attend à ce que l'indice mondial des prix des produits de base poursuive sa tendance baissière, soit -5,7 % par rapport à 2024, reflétant l'amélioration de l'offre des produits alimentaires et énergétiques, malgré la persistance des risques géopolitiques. Dans ce contexte, le prix moyen du baril de Brent devrait s'établir à environ 72 dollars en 2025 et 71 dollars en 2026, sous l'effet d'une offre abondante face à une demande mondiale modeste. Pour ce qui est de l'évolution des prix à la consommation, les taux d'inflation ont connu une accélération dans les principaux pays industrialisés, en décembre 2024 et comparativement avec le mois précédent, en relation notamment avec la hausse des tarifs de l'énergie. En effet, le taux d'inflation est passé, en glissement annuel, à 2,9% aux Etats-Unis, à 2,4% dans la zone euro et à 3% au Japon contre 2,7%, 2,2% et 2,9%, respectivement, en novembre dernier. Pour les années 2025 et 2026, les prévisions de la BM tablent sur une poursuite du ralentissement de l'inflation mondiale pour s'établir à environ 2,7%, sous l'effet de la baisse des prix internationaux des produits de base et de la flexibilité du marché du travail. S'agissant des politiques monétaires, et suite à la convergence progressive de l'inflation vers sa cible, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé, lors de sa réunion du 12 décembre 2024, de baisser de 25 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont été ramenés à 3,15%,

3,4% et 3%, respectivement.

Également, la Réserve Fédérale Américaine (FED) a décidé, le 18 décembre 2024, de réduire, à son tour, son taux d'intérêt directeur de 25 points de base, pour le ramener dans une fourchette entre 4,25% et 4,5%.

Marchés financiers internationaux

Concernant l'évolution des marchés financiers internationaux, les principaux indices boursiers se sont orientés, globalement, à la hausse au cours de l'année 2024, soutenus par l'atténuation de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt. Dans ce contexte, les indices américains Dow Jones et Nasdaq ont augmenté de 13% et 28,6%, respectivement. De même, l'indice japonais Nikkei a clôturé l'année 2024 en hausse de 19,2%, tandis que l'indice français CAC40 a connu une contraction de 2,2%.

Marchés de change

Pour ce qui est des marchés des changes internationaux, ils ont été marqués, au cours de l'année 2024, par une appréciation du dollar particulièrement face à l'euro (+6,2%). Ainsi, la parité EUR/USD a clôturé l'année à 1,035 dollar pour un euro contre 1,104 dollar un an plus tôt, soutenue notamment par le statut de valeur refuge du billet vert dans un contexte international marqué par de fortes incertitudes.

A l'échelle nationale

En ce qui concerne l'année 2025, le taux de croissance économique devrait augmenter pour atteindre 3,2%, soutenu par la progression de l'activité dans tous les secteurs économiques. En effet, la valeur ajoutée du secteur agricole devrait progresser de 5,1%, suite à l'amélioration attendue du rendement de la saison agricole 2024-2025. Également, l'activité industrielle devrait enregistrer une reprise (+3,3% contre -2,7% en 2024) tirée principalement par le redressement de l'activité manufacturière exportatrice qui devrait bénéficier du rétablissement progressif de la conjoncture européenne. Également, l'activité minière devrait se consolider (+28,0% contre 3,4% en 2024), en rapport avec la progression attendue de la production nationale du phosphate. En outre, les services marchands poursuivront leur évolution positive (+2,8% contre 2%) grâce particulièrement à la bonne tenue de l'activité touristique.

La campagne agricole 2024-2025 se déroule dans de bonnes conditions climatiques marquées par l'abondance des précipitations. Cette situation augure d'une saison agricole prometteuse en termes de quantités et d'amélioration de la qualité de la production agricole, tout en contribuant à l'augmentation du taux de remplissage des barrages et l'alimentation de la nappe phréatique.

Pour ce qui est de la balance alimentaire, elle a dégagé, en 2024, un excédent de 1.404 MDT contre un déficit de 211 MDT une année auparavant. Cette évolution trouve son origine par la poursuite de la hausse des exportations (+15,8% contre +21,3% une année auparavant), notamment celles d'huile d'olive (+27,4%) et des dattes (+20,3%), conjuguée à une contraction des importations (-6,1% contre -6,2%) suite à la régression des achats de céréales (-16%) et du sucre (-20,9%). Par conséquent, le taux de couverture a gagné de 22,7 points de pourcentage pour atteindre 119,9%.

Les échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur ont été marqués, en 2024, par une contraction des exportations des industries du textile, habillement et cuir (-4,8% contre +6,9% en 2023) et celles des mines, phosphates et dérivés (-26,3% contre -25,8%), outre la nette décélération des exportations des industries mécaniques et électriques (+1,2% contre +15,9%). Par contre, les exportations agroalimentaires ont continué leur progression, quoique à un rythme moins rapide qu'une année auparavant, soit de +14,6% contre +17,8%, suite à l'amélioration de la production de l'huile d'olive.

La saison touristique pour l'année 2024 a été globalement favorable ; les principaux indicateurs d'activité ont connu une évolution positive, dépassant même, pour certains, leurs niveaux pré-COVID19. En effet, le flux de touristes non-résidents s'est accru de 9,5% portant sur 10,3 millions de visiteurs contre 9,4 millions un an plus tôt.

Également, les nuitées touristiques globales ont connu, au titre de l'année 2024, un accroissement de 6,8%, pour s'établir à 27,1 millions d'unités.

Corrélativement, les recettes touristiques en devises ont progressé, au cours de la même année, de 8,3% pour s'établir à environ 7.495 MDT contre 6.921MDT en 2023 et 6.647MDT en 2019. Sans effet change, la hausse de ces recettes a été de 8,1%.

Durant l'année 2024, le trafic aérien de passagers a enregistré une décélération, soit +12,9% contre +27,8% en 2023, totalisant environ 12,5 millions de passagers. Cette augmentation a concerné seulement les lignes internationales (+13,7%) contre une contraction pour les lignes intérieures (- 10,6%).

Indices des prix et inflation

L'indice général des prix à la consommation familiale a connu, durant le mois de décembre 2024 et en termes de variation mensuelle, une légère accélération de 0,2% contre +0,1% un mois auparavant et ce, en relation avec la hausse plus rapide des prix des produits manufacturés (+0,6% contre +0,3% le mois précédent) et des tarifs des services (+0,4% contre +0,3%). Toutefois, les prix des produits alimentaires ont poursuivi leur fléchissement (-0,6% contre -0,4% en novembre 2024). En glissement annuel, le taux d'inflation a poursuivi sa tendance baissière pour le cinquième mois consécutif pour revenir, en décembre 2024, à 6,2% contre 8,1% au même mois de l'an passé et un pic de 10,4% en février 2023.

Ceci est expliqué, essentiellement, par la décélération du rythme d'évolution des prix des produits alimentaires (+7,2% contre +12,3% en décembre 2023), ainsi que de ceux des produits manufacturés (+6,1% contre +7,0%) et des frais des services (+5,4% contre +6,1%).

Au cours de l'année 2024, l'inflation moyenne a reflué pour s'est établir à 7% contre 9,3% un an plus tôt. Cette détente a touché la plupart des produits, notamment les prix alimentaires (+9,4% contre +14,4% à fin 2023), ceux des produits manufacturés (+6,7% contre +8,3%) et, à moindre degré, les frais des services (+5,4% contre +6,7%).

Principaux indicateurs économiques

	2024	2023	2022
Croissance économique	1,6%	0,2%	2,2%
Inflation (moyenne de la période)	7%	9,3%	8,3%
Taux de chômage	16,0 %	15,8%	15,3 %
Avoirs Nets en devises (en MDT)	27,3	26,4	22,9
Avoirs Nets en devises (en jours d'importations)	121	120	100
TMM moyen	7,98 %	8%	6,78 %
Capitalisation Boursière / PIB (décembre 2024)	15,9 %	15,4%	16,6 %
Déficit commercial (FOB/CAF) en milliards de dinars	18,9	17,1	25,2
Concours à l'économie de l'année (évolution en milliards de dinars)	3,2	2,2	8,1

Change

Au terme de l'année 2024 et comparé à ses niveaux de fin de 2023, le dinar tunisien s'est apprécié de 2,1% face à l'euro et de 6,4% contre le yen japonais tandis qu'il s'est déprécié de 3,7% vis-à-vis du dollar américain et de 1,7% à l'égard du dirham marocain.

Sur le marché des changes international et au cours de la période sous revue, l'euro s'est déprécié de près de 6,5% face au billet vert.

En termes de moyenne annuelle, au cours de l'année 2024 et comparativement à l'année 2023, le dinar s'est déprécié simultanément face à l'euro et au dollar de 0,2% respectivement et a perdu 2,5% de sa valeur face au dirham marocain. Vis-à-vis du yen japonais, la monnaie nationale s'est appréciée de 7,2%.

Marché financier

L'activité du marché financier a été marquée, au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, par les développements suivants :

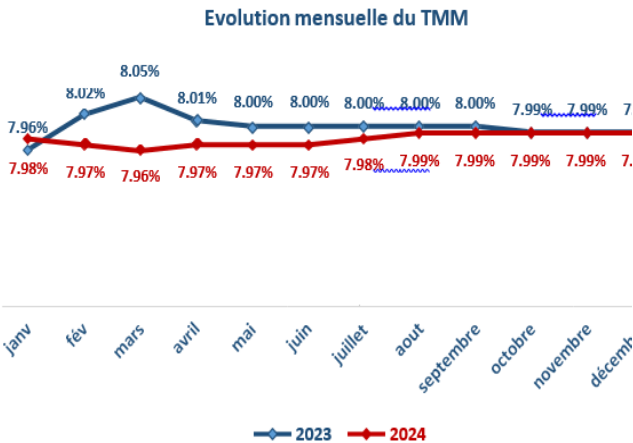
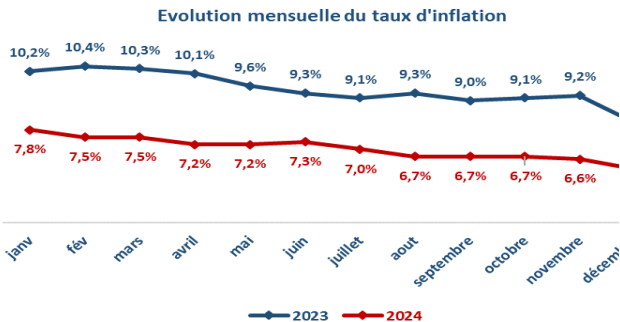
- Stabilisation de l'indice de référence TUNINDEX, contre une hausse de 2,4% au titre du trimestre précédent.
- Publication par les sociétés cotées¹ de leurs indicateurs d'activité relatifs aux 9 premiers mois de l'année 2024 qui font ressortir un revenu global en hausse de 6,3% par rapport à la même période de l'année 2023 pour atteindre 17 milliards de dinars. Le PNB cumulé des banques cotées s'est accru de 5,7% par rapport à la même période de 2023 pour s'établir à 5,2 milliards de dinars. Le revenu net des sociétés de leasing et les primes des compagnies d'assurance ont, pour leur part, progressé de 7,4% et 10,7% respectivement pour atteindre 409 MDT et 1.156 MDT.

- Cessation de l'activité de la société d'intermédiation « Best Invest » après information du CMF et ce, à partir du 31 décembre 2024.
- Radiation de la cote de la Bourse de la société « Gif-Filter » et son transfert au marché hors cote suite à l'annonce de sa faillite. Ainsi, le nombre des sociétés cotées a été ramené à 74 sociétés.
- Dépôt d'un dossier d'admission et d'introduction à la cote de la Bourse auprès du CMF par « BNA Assurance » et par « Taraji Holding».

L'année 2024 a été marquée par une maîtrise du TMM passant de 7,98% au début de l'année à 7,99 % à la fin de la période.

En 2024, le taux d'inflation a continué sa tendance baissière pour diminuer de 160 points de base entre janvier et décembre 2024 . Pour atteindre 6,2% contre 6,6% un mois auparavant et 8,1% en décembre 2023.

Au cours de l'année 2024, l'inflation moyenne a reflué pour s'est établir à 7% contre 9,3% un an plus tôt.





Organes d'Administration

Organes d'administration

Composition du Conseil d'Administration et fréquence de ses Réunions.

La Direction Générale a été assurée par M WAJDI KOUBAA (du 06-01-2023 jusqu'au 14-10-2024) et est assurée par M. LOTFI BEN HAMOUDA (par intérim) à partir (16-10-2024).

NOM	QUALITE
Les Représentants de la Participation Etatique	
M. Atef Massmoudi (à partir du 22-05-2023 jusqu'au 15-02-2024)	Président
M Atef Massmoudi (à partir du 19-12-2022 jusqu'au 22-05-2023)	Membre
M Taoufik Mnasri (à partir du 28-02-2024)	Président
M Taoufik Mnasri (à partir du 15-08-2023)	Membre
M . Hafedh Khelifi (à partir du 19-12-2022)	Membre
MM. Hella BEN salah (à partir du 28-02-2024)	Membre
M. Hassen BEDHIAF (à partir du 28-02-2024)	Membre
M Fethi Zouheir Nouri Membre (à partir du 15-08-2023 jusqu'au 15-02-2024)	Membre
M Moez ben Ameer (à partir du 15-08-2023)	Membre
Les Représentants du secteur privé	
M. . Société Horchani Finance (à partir du 29-04-2023)	Membre
Les Administrateurs Indépendants	
M. Abderrazek louati (jusqu'au 27-04-2024)	Membre-Président du C. d'audit
M. Sami Guerfali (à partir du 27-04-2024)	Membre-Président du C. d'audit
M. Sami Mouley (à partir du 15-08 -2023)	Membre-Président du C. de Risques
Représentant des actionnaires minoritaires	
M. Zouhaier Besbes (à partir du 15-08-2023)	Membre
Contrôleur de l'Etat	
MM. Sana Zegdan (à partir du 31-10-2023)	Contrôleur d'Etat
En 2024, le Conseil d'Administration a tenu 11 réunions.	
Le secrétariat du conseil est assuré par M Kefi Mohsen à partir du 24-03-2022	
Commissaires aux comptes	
M. Walid Ben Ayed	Consulting & Financial Firm
M. Moncef Bousannougua Zammouri	FMZ-KPMG TUNISIE

Les Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration : lois 48-2016 et Règlements CMF et circulaires BCT

Les résultats de l'évaluation du travail du Conseil d'administration, de ses comités, de ses membres, du Président, du Directeur Général et des responsables des fonctions de contrôle ont été examinés en date du 20-02-2025. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats enregistrés, jugés excellents, et ont appelé à leur renforcement et à leur amélioration.

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Comité d'Audit

Ayant pour principales missions de:

- Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, de proposer des mesures correctrices et de s'assurer de leur mise en œuvre ;
- Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la BCT ;
- Donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les états financiers ;
- Suivre l'activité de l'organe de contrôle interne et les autres organes chargés des fonctions de contrôle et de donner son avis sur au Conseil sur la nomination du responsable de l'organe d'audit interne, sa promotion ainsi que sa rémunération ;
- Proposer la nomination des commissaires aux comptes et de donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que ses conclusions.

NOM	QUALITE
M. Abderrazek LOUATI (jusqu'au 30-04-2024)	Président
M. Sami GUERFALI (à partir du 01-05-2024)	Président
M Atef MASMOUDI (Jusqu'au 15-02-2024)	Membre
M Taoufik Mnasri	Membre
M. Moez BEN AMEUR	Membre
Mme Hala BEN SALAH (à partir du 27-03-2024)	Membre

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2024: 10 réunions
Secrétaire du Comité : M. Rachid Bouzidi, Directeur Central de l'audit

Le Comité d'Audit (CF loi 2016-48) est composé au 31 décembre 2024 de 4 administrateurs. Le taux de participation des membres aux réunions du Comité est de 100%. Le Président du Comité rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et travaux ainsi que des résultats du contrôle interne. Le Comité d'Audit soumet, régulièrement, au Conseil d'Administration un rapport annuel détaillé sur son activité.

Les travaux du Comité, durant l'année 2024, ont porté principalement sur l'examen des états financiers individuels et consolidés de la BH Bank arrêtés au 31.12.2023, en présence des Commissaires aux Comptes, et ce, avant leur établissement par le Conseil d'Administration. Les travaux ont porté aussi sur la revue des états financiers intermédiaires arrêtés au 30.06.2024, la qualité du portefeuille crédit et des situations des principaux ratios prudentiels. En outre, le Comité a assuré un suivi régulier de la Lettre de Contrôle Interne établie par les Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2023 et a validé des notes d'organisation qui s'insèrent dans le cadre de la gestion du risque LAB/FT.

Le Comité d'Audit a approuvé le programme triennal des missions d'audit pour les années 2024, 2025 et 2026. Il a assuré le suivi de la mise en œuvre du programme ainsi que la revue des rapports de missions d'audit et de contrôle réalisées. Il a assuré l'examen et l'approbation des rapports d'activité semestriel et annuel de l'Organe de Contrôle de la Conformité.

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Comité des Risques

Le Comité des Risques est un Comité permanent émanant du Conseil d'Administration ayant pour objectif d'assister l'organe d'administration afin de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la surveillance du dispositif de gestion des risques de la banque. Ainsi, il contrôle la bonne application de la politique d'appétence aux risques par la Direction Générale, assure la validation du développement du dispositif d'évaluation et de suivi des risques et en suit la mise en application, et propose des actions correctrices pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques.

Activité du Comité des Risques en 2024

Le Comité des Risques s'est réuni sur convocation de son président onze fois courant l'année 2024. Les travaux menés s'inscrivent dans le cadre du renforcement du dispositif de gestion des risques et la maîtrise de l'exposition de la banque principalement aux risques de crédit, de marchés de liquidité, de change, opérationnels, de solvabilité et de conformité. Ils s'articulent essentiellement autour des axes suivants :

- Le suivi de l'exposition de la banque aux différents risques, et ce à travers l'examen permanent de l'évolution et de la qualité du portefeuille créances par type d'engagement, par secteur d'activité et des principales expositions ;
- Le suivi du respect des normes de concentration et de division des risques compte tenu de la pression des risques encourus des contreparties publiques sur la norme de concentration des parties liées ;
- Le suivi de la situation et des indicateurs de la liquidité ainsi que l'exposition au risque de change ;
- L'examen et l'approbation de la méthodologie de fixation des limites par contrepartie de la SDM ainsi que les limites proposées ;

- Le suivi du respect des normes réglementaires et des limites internes fixées dans le cadre d'appétence de la banque ;
- L'examen des résultats des stress test sur les indicateurs de risque ;
- Le suivi et la validation des états actualisés des contreparties Watch listées ;
- Le suivi des principales expositions Corporate sensibles aussi bien que des principaux indicateurs de risque afférents ;
- L'examen et la validation de l'actualisation de la politique de gestion des risques BH Bank et BH Group ;
- L'examen et la validation de la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux BH Bank ;
- L'examen et la validation de la politique de conformité BH Groupe ;
- Le suivi des travaux du contrôle de la conformité et approbation du rapport annuel LAB-FT ainsi que le projet d'apurement du Stock des ressemblances KYC.

Composition du Comité des Risques

De la période allant de janvier 2024 à Février 2024	
Nom	Qualité
M. Sami Mouley	Président
M Fethi Nouri	Membre
M. Hafedh Khlifi	Membre
M Zouheir Besbes	Membre
De la période allant de mars 2024 à décembre 2024	
Nom	Qualité
M. Sami Mouley	Président
M Hassen Bedhief	Membre
M. Hafedh Khlifi	Membre
M Zouheir Besbes	Membre

Le Secrétariat du comité des risques est assurée par le Directeur du Pôle Risques, Conformité et Contrôles permanents

Comités rattachés au Conseil d’Administration

Comité de Nomination et de Rémunération

A pour principales attributions d’assister le Conseil d’Administration dans l’élaboration, le suivi et l’actualisation de:

La politique des nominations et de rémunérations.

La politique des recrutements et de succession de la Direction générale et des hauts cadres de la Banque.

Les principaux travaux du comité ont porté sur les sujets suivants:

- Validation du manuel de recrutement ;
- Validation de la charte du comité de nomination et de rémunération ;
- Validation de la loi cadre 2024-2026 ;
- Validation du processus de recrutement ;
- Lancement de l'avis de concours externe ;
- Validation de la politique de nomination et de rémunération.

De 20 février 2024 au 27 février 2024

Nom	Qualité
M. Moez Ben Ameer	Président
M. Taoufik Mnasri	Membre
M. Hafedh Khelifi	Membre
M. Zouhaier Besbes	Membre

A partir de 22 mars 2024

Nom	Qualité
M. Moez Ben Ameer	Président
M. Taoufik Mnasri	Membre
M. Hafedh Khelifi	Membre
M. Zouhaier Besbes	Membre
Mme Hela BEN SALAH	Membre

De décembre 2023 à 24 janvier 2024

Nom	Qualité
M. Atef Masmoudi	Président
M. Moez Ben Ameer	Membre
M. Hafedh Khelifi	Membre
M. Taoufik Mnasri	Membre
M. Zouhaier Besbes	Membre

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2024: 10 réunions.

Le secrétariat du comité est assuré par Mme Chiraz Ghariani, jusqu’au 25-09-2024 et Mme Lamia Tlili à partir du 11-12-2024 en qualité de Directeur Central du Capital Humain.

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Comité Interne des Marchés

Ayant pour principales missions de:

- Approuver les rapports d'évaluation des offres des marchés relevant de ses compétences
- Approuver la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assurer du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques.
- Approuver les projets d'avenants aux marchés relevant de ses compétences.
- Examiner les problèmes et les contestation relatifs à la passation et à l'exécution des marchés relevant de ses compétences.
- Approuver les rapports de règlement définitif des marchés relevant de ses compétences.
- Emettre son avis sur les marchés relevant du seuil de compétences du Conseil d'Administration.

NOM	QUALITE
M. Atef MASMOUDI (à partir du 24-08-2023 jusqu'au comité 15-02-2024)	Président
M. Taoufik MNASRI (à partir du comité 23-03-2024)	Président
M Atef MASMOUDI (Jusqu'au 15-02-2024)	Membre
M. Moez BEN AMEUR (à partir du comité du 24-08-2023)	Membre
Mme Sana ZEGDANE (à partir du comité du 11-12-2023)	Contrôleur d'Etat – Observateur

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2024: 6 réunions.

Le secrétariat de la commission est assuré par M.Mohsen kefi.

Le taux de participation à la commission est de 100%.

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Comité De Recouvrement Transactionnel

Ayant pour principales missions de :

Réduire en coordination avec le Comité des Risques, le Comité d'Audit, et la Direction Générale, le niveau des créances non performantes à travers la mise en place d'un dispositif de prévention et de résolution de ces créances et ce en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2022-01 du 1er mars 2022.

Agir en qualité de conseiller auprès du Conseil d'Administration, au moyen des évaluations et des recommandations périodiques des créances classées 2 - 3 et 4 sur la base d'une stratégie écrite de résolution des créances non performantes.

Suivre les travaux de l'Unité Opérationnelle chargée exclusivement de la résolution des créances non performantes ;

Nombre de réunions tenues au cours de l'année 2024: 6 réunions.

Le secrétariat de la commission est assuré par M.Moncef Fattoum

NOM	QUALITE
M . Hafedh Khlifi	Président
Moez BEN AMEUR)	Membre
M. Hassen BEDHIAF	Membre

A hand in a dark suit jacket and white shirt cuff is pointing at a tablet. The tablet screen shows a city skyline at night with a red overlay. The background is a bright, hazy sky. The overall image has a professional, business-like feel.

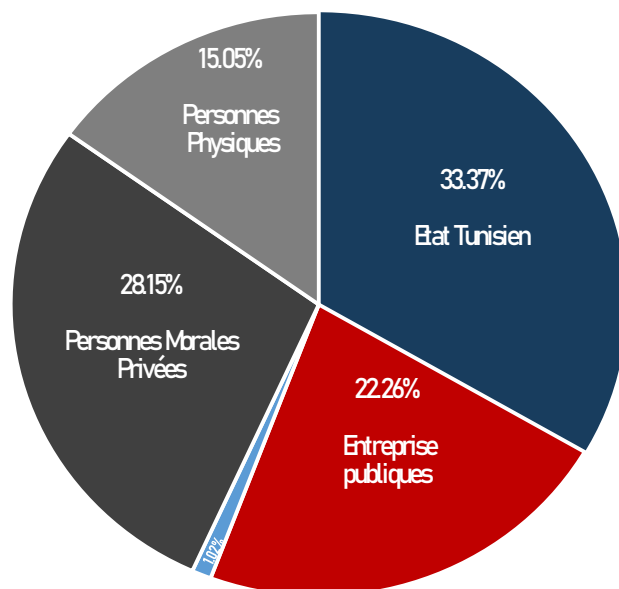
Actionnnariat

Répartition du Capital au 31.12.2024

Actionnaires	Quantités BH (AA)	%/K
ACTIONNAIRES TUNISIENS	47 527 283	99,85%
Etat Tunisien	15 882 109	33,37%
Entreprises publiques	10 596 710	22,26%
dont ETAP P/C ETAT	7 887 911	16,57%
Entreprises Para-Publiques	486 586	1,02%
Personnes morales privées	13 400 412	28,15%
Personnes physiques	7 161 466	15,05%
ACTIONNAIRES ETRANGERS	46 777	0,10%
GRATUITES NON CONFIRMÉES	25 940	0,05%
TOTAL GENERAL	47 600 000	100%

Conformément aux articles 279 du code des sociétés commerciales et 31 des statuts de la banque, les actionnaires titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux avant la date de la tenue de l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles





Vision & Strategie De La Banque

Le plan de développement triennal 2023-2026 de la banque s'insère dans le cadre de sa stratégie de développement ayant pour vision : « hisser le positionnement de la banque vers la deuxième place » avec deux principaux objectifs à savoir :

- Conquête et proximité de clients.
- Innovation et meilleure qualité de services.

La responsabilité sociale et environnementale (RSE) est placée au cœur de sa démarche de développement non seulement pour le développement économique et social, mais aussi en faveur de son capital humain, du pays et des générations futures.

La nouvelle stratégie de la banque est reposée sur trois principaux piliers, citons :

- Les clients : Une relation fidélisante et durablement profitable: un conseiller dédié, accessible et à l'écoute.
- Le digital : envisager un modèle de banque sans distance où le digital est au cœur de la stratégie de la banque.
- Les collaborateurs : une relation basée sur le respect et l'écoute pour une meilleure réactivité et proactivité

La nouvelle stratégie de la banque est basée sur 3 axes fondamentaux :

AXE I - La maximisation du Produit Net Bancaire

AXE II - L'optimisation des charges

AXE III -La maîtrise des risques

Des plans d'actions opérationnels par métier et un ensemble de projets touchant un grand nombre des

Activités et des processus de la banque favoriseront la réussite de la stratégie tracée et permettront le suivi et le pilotage courant la période du plan de développement.

I- Maximisation du PNB:

La maximisation du Produit Net Bancaire de la banque reposera sur six volets fondamentaux:

I-1- Optimisation du maillage :

Dans sa nouvelle politique, la banque optera pour un réseau dense, moderne et pertinent, pratique et accessible à tout moment. A cet effet, un ensemble d'actions est prévu:

- Répartition adéquate des Directions Régionales (DR) : Création de 3 nouvelles DR avec différentes catégories selon le nombre d'agences. Cette nouvelle répartition permettra une meilleure proximité, un bon équilibrage du nombre des agences par DR et in fine une amélioration de l'efficacité opérationnelle.
- Développement de l'activité « Corporate » : Création de 7 Centres d'Affaires dans des régions à haut potentiel économique & démographique, totalement dédiés aux entreprises.
- Extension du Réseau DAB/GAB : Optimisation de la disposition des DAB/GAB selon les besoins du réseau et des clients. La banque privilégiera les DAB/GAB Hors Site et ceci dans les zones à forte affluence (touristique) et à faible présence Bancaire.

I-2- Mise à niveau des tarifs :

Un comité de veille concurrentielle, produits et tarifications a été instauré en 2023, ayant pour mission, entre autres, la révision de politique tarifaire. Une analyse approfondie des coûts, de la valeur perçue et de la compétitivité du marché a été réalisée pour déterminer les produits et services sous-tarifés, pour pouvoir ajuster leurs conditions de manière appropriée.

La gestion de tarification suit un processus d'amélioration continu axé sur :

- Un processus de contrôle de premier et de deuxième niveau.
- Une normalisation et standardisation des libellés.
- Un référentiel tarification.
- Une normalisation des processus de prélèvement manuel.
- Revue des modes de prélèvement et de comptabilisation de certaines commissions.
- Révision des conditions de faveur.

I-3- Innovation et qualité de services:

Innovation :

La Transformation Digitale se présente au cœur de la Stratégie de la Banque permettant:

- L'expansion de la Clientèle à travers l'atteinte de nouveaux segments de clients et de les attirer
- (Clients plus jeunes et Clients qui préfèrent les canaux numériques).
- L'augmentation du PNB: Services complémentaires payants et des offres personnalisées.
- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle : optimisation des processus et réduction des délais.
- Une différenciation concurrentielle : répondre aux attentes des clients en matière de commodité, d'accessibilité et de flexibilité.

Des plans d'actions opérationnels par métier et un ensemble de projets touchant un grand nombre des activités et des processus de la banque favoriseront la réussite de la stratégie tracée et permettront le suivi et le pilotage courant la période du plan de développement.

Qualité de services:

Mise en place d'un dispositif et d'une stratégie qualité de services pour la satisfaction et la fidélisation des clients à travers:

- Centralisation et amélioration du dispositif de prise en charge et gestion des réclamations clients.

I-4- Pilotage du Dispositif de Mesure de la Qualité de Services.

I-5- Développement commercial :

Enrichissement de l'offre produits et services via :

- Mise à niveau de la segmentation clientèle pour une meilleure adaptation des produits et des services aux besoins et préférences des clients .
- Enrichissement de l'offre produits & services et amélioration du taux d'équipement : TRE, Particuliers, Professionnels et Entreprises.
- Plan d'actions dédié aux TRE
- Finance verte

I-6- Relais de croissance:

- Renforcement de l'efficacité du dispositif du recouvrement.
- Dynamisation des activités de la Salle des marchés à travers la conquête des clients non domiciliés et une meilleure synergie avec les chargés d'affaires (visites conjointes).
 - Dynamisation des activités Trade Finance & Cash Management

I-7- Renforcer la synergie Banque/filiales:

Etablir une stratégie de synergie efficace entre la Banque et ses filiales et aussi entre les filiales elles-mêmes afin de partager les mêmes visions et orientations stratégiques (Politiques cohérentes), en vue :

- d'augmenter les revenus (Banque & Filiales),
- d'optimiser l'utilisation des moyens & ressources,
- d'améliorer l'efficacité opérationnelle ,
- d'offrir une expérience client cohérente et complète.

La synergie du groupe sera articulée autour des axes suivants:

- Harmonisation des politiques et des stratégies commerciales.
- Favorisation du cross-selling, conception d'un catalogue de produits /services groupe, planification des challenges...
- Communication et collaboration : mise en place d'un site institutionnel groupe BH, des formations croisées, institutionnalisation de la journée filiales...
- Mutualisation des moyens et des ressources.

II-Optimisation des charges générales d'exploitation :

L'optimisation des charges reposera sur trois principaux volets:

- Cost-killing
- Pilotage du capital humain
- ERP Bancaire

II-1 Cost-killing:

Une étude a été réalisée par un cabinet externe se rapportant à l'analyse des charges générales d'exploitation.

Cette démarche a permis d'identifier les pistes de maîtrise des charges générales d'exploitation, dont notamment:

- Optimisation du parc immobilier
- Optimisation de la fonction impression
- Rationalisation des abonnements
- Révision du modèle d'envoi du courrier à la clientèle et affranchissement
- Monitoring du transport des fonds
- Rationalisation de la consommation d'électricité

II-2 Pilotage du capital humain

L'optimisation de la gestion des Ressources Humaines est axée sur:

- Recrutement et Intégration : Stratégie de recrutement visant à attirer des profils ciblés et plus jeunes. Cet axe permettra le rajeunissement de l'effectif et renforcement de l'équipe commercial
- Développement continu des Compétences : Formations internes, Apprentissage en ligne, mentorats, rotations de postes, etc.
- Gestion de Carrières : Opportunités de progression de carrière claires et attrayantes basée sur la performance (Refonte du Système d'évaluation et de promotion).

II-3 ERP Bancaire

La mise en place de l'ERP est programmée pour 2024 et favorisera :

Meilleure gestion du PNB :

- Meilleure application des tarifs.
- Efficience de la force de vente.
- Optimisation du temps de lancement des nouveaux produits/ services (Time to market).

Meilleure productivité:

- Optimisation des ressources : automatisation des tâches et toilettage centralisé des chèques et effets.
- Amélioration de la qualité de services

Meilleure maîtrise des risques:

- Réduction des fraudes.
- Réduction du taux de défaut des crédits : prise de décision basée sur des données fiables, cohérentes et à temps

III-Maitrise des risques

La maîtrise des risques reposera sur deux principaux axes, à savoir:

- Dispositif des risques/ contrôle
- Dispositif du recouvrement

III-1 Dispositif des risques/ contrôle:

Le renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle et du risque reposera sur les aspects suivants:

- Politique d'octroi en adéquation avec l'appétence aux risques.
- Meilleur suivi des impayés et des dépassements.
- Instauration d'un système d'alerte précoce permettant d'identifier les facteurs de risques impactant des indicateurs de performance.
- Renforcement des dispositifs de recouvrement
- Mise en place des contrôles pertinents et réguliers.
- Mise à jour de la cartographie des risques.
- Constitution de comités de suivi et de pilotage Ad Hoc.
- Mise à disposition des moyens humains et techniques.

Dispositif de gestion des risques

L'efficacité du dispositif de gestion des risques sera tributaire de :

- Système de bonne gouvernance :
- Renforcement du dispositif de mesure des risques :
- Renforcement des capacités de gestion des risques
- Maitrise des risques cybernétiques

Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne reposera sur les trois niveaux de contrôles :

- Contrôle de 1er niveau : Risk and Control Self-Assessment
- Contrôle de 2ème niveau : E-Control (Structures Centrales et Réseau)
- Contrôle de 3ème niveau : E-Audit (Structures Centrales, Réseau et Filiales)

III-2 Dispositif de recouvrement

Le renforcement de l'efficacité du dispositif de recouvrement reposera sur :

- Amélioration de l'efficacité du dispositif de gestion du recouvrement et contentieux
- Saisie des opportunités d'acquisition des biens soumis aux enchères publiques en assurant une parfaite coordination entre BH BANK et BH IMMO (signature d'une convention).

Le dispositif de recouvrement cible est basé sur :

- Mise en place d'une solution informatique de suivi du recouvrement/contentieux / évaluation avocats et huissiers notaires.
- Instauration des délais de séjour des dossiers pour le marché retail et le marché corporate.
- Création de deux unités au niveau des directions régionales: recouvrement amiable et contentieux.
- Création d'un comité régional de recouvrement et watch list.
- Faire appel à des sociétés de recouvrement et choix des avocats spécialisés.



Activités et Résultats

INDICATEURS D'ACTIVITE D'EXPLOITATION

INDICATEURS D'ACTIVITE	31/12/2023	31/12/2024	Variation 12-2024 /12-2023	
TOTAL ACTIFS	13 513,6	14 551,0	1 036,1	7,7%
RESSOURCES CLIENTELE	8 751,5	9 008,6	257,0	2,9%
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	1 365,1	1 564,7	199,6	14,6%
CREDITS A LA CLIENTELE	10 210,1	10 651,1	439,7	4,3%
dont crédits / ress. Spéciales	624,8	656,8	32,0	5,1%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 333,3	1 390,2	56,8	4,3%
PORTEFEUILE-TITRES COMMERCIAL	792,0	107,7	-684,3	-86,4%
PORTEFEUILE D'INVESTISSEMENT	1 702,8	3 121,1	1 418,4	83,3%

INDICATEURS D'EXPLOITATION	31/12/2023	31/12/2024	Variation 12-2024 /12-2023	
CHIFFRE D'AFFAIRES	1400,7	1495,8	95,2	6,8%
MARGE D'INTERETS	326,7	350,7	23,9	7,3%
COMMISSIONS NETTES	130,7	144,7	14,0	10,7%
GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE TITRES	207,6	248,9	41,3	19,9%
PRODUIT NET BANCAIRE	665,0	744,2	79,2	11,9%
FRAIS GENERAUX	241,7	261,2	19,5	8%
FRAIS DE PERSONNEL	176,4	189,4	13,0	7,4%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	65,3	71,7	6,4	9,8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	432,1	489,7	57,6	13,3%
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	160,7	280,4	119,7	74,5%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	21,0	20,0	-1,0	-4,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	250,4	189,3	-61,1	-24,4%
RESULTAT NET	140,0	108,5	-31,5	-22,5%

RATIOS D'EXPLOITATION ET DE RENTABILITE

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
RATIOS DE RENTABILITE			
RESULTAT NET / CAPITAUX PROPRES (ROE)	9,6%	10,5%	7,8%
RESULTAT NET / TOTAL ACTIF (ROA)	0,9%	1,0%	0,7%
PNB / TOTAL BILAN	4,6%	4,9%	5,1%
PNB / C.A	52,0%	47,5%	49,8%
PNB / TOTAL CREDITS NETS	5,8%	6,5%	7,0%
RESULTAT NET / PNB	19,1%	21,0%	14,6%
RATIOS D'EXPLOITATION			
COMMISSIONS PERÇUES / FRAIS DE PERSONNEL	74,2%	82,0%	84,2%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	40,4%	39,5%	37,8%
COMMISSIONS NETTES/ P.N.B	18,1%	19,7%	19,4%
FRAIS DE PERSONNEL / PNB	26,9%	26,5%	25,5%
RATIOS DE MAITRISE DU RISQUE			
CNR	1,4%	1,4%	2,2%
Dotations aux provisions sur créances et passif / PNB	28,6%	24,2%	37,0%
RATIOS REGLEMENTAIRES			
NPL	15,3%	15,9%	16,2%
Ratio de couverture	69,4%	67,1%	62,2%
Ratios de solvabilité globale	11,8%	15,4%	14,8%
TIER 1	9,5%	13,0%	12,8%
RATIOS DE LIQUIDITE			
LTD		115,1%	113,4%
LCR		125,1%	128,5%

(*) Avant distribution des dividendes pour les exercices 2023 et 2024.

RESSOURCES DE LA CLIENTELE

Dépôts de la clientèle

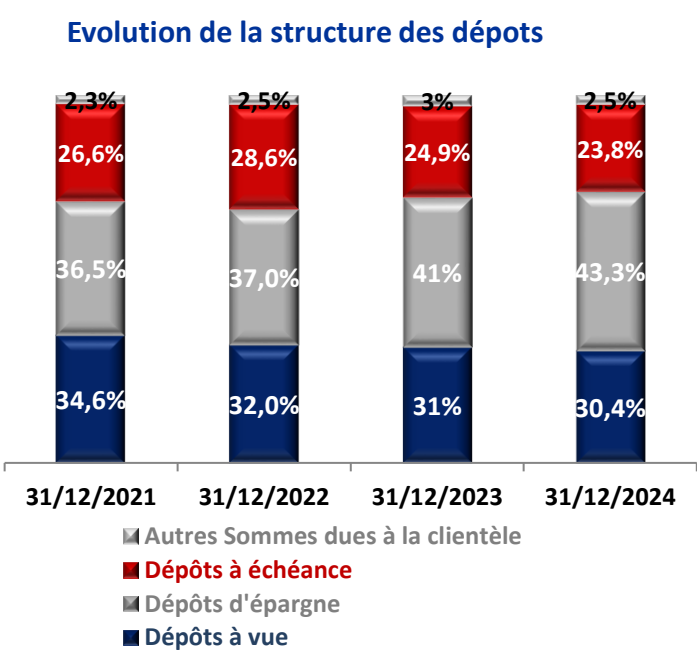
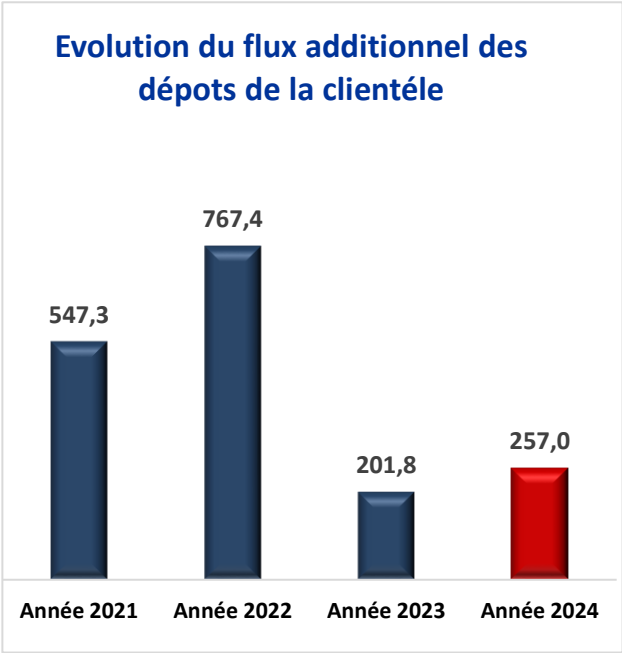
Avec un total 9 008,6 MD au 31.12.2024, les **ressources de la clientèle** ont progressé de 2,9% (+257 MD) contre 2,4% (+201,8 MD) une année auparavant.

Les dépôts à vue totalisent un encours de 2 736,5 MD suite à un flux négatif de -12,4 MD contre +15,3MD à fin décembre 2023

Sur le marché des banques, la part de marché des dépôts la BH Bank est de 9,3% situant la banque au 5ème rang en termes d’encours.

	31/12/2023	31/12/2024	12-2024 / 12-2023	
DEPOTS A VUE	2 748,9	2 736,5	-12,4	-0,5%
DEPOTS D'EPARGNE	3 569,1	3 905,0	335,9	9,4%
PLACEMENTS	2 179,2	2 143,2	-36,0	-1,7%
AUTRES SOMMES DUES A LA CLIENTELE	254,3	223,9	-30,4	-11,9%
RESSOURCES DE LA CLIENTELE	8 751,5	9 008,6	257,0	2,9%

Les parts des dépôts à vue et des dépôts à échéances dans la structure des dépôts ont perdu respectivement 0,6 et 1,1 points au profit des dépôts d’épargne qui gagnent 2,3 points.



RESSOURCES DE LA CLIENTELE

Dépôts d'épargne

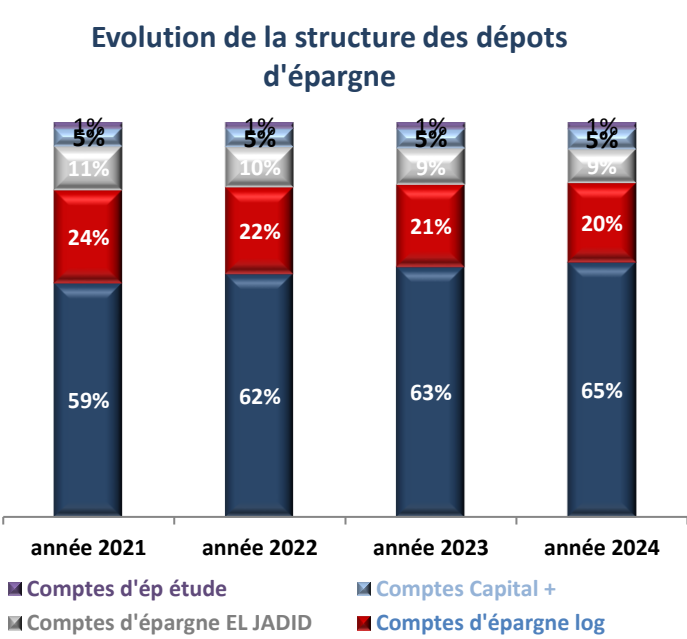
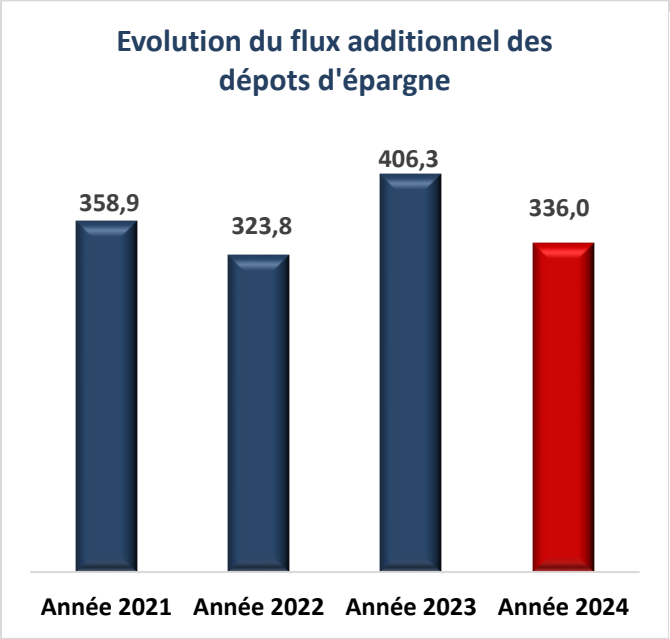
Avec un total 3 904,9 MD au 31.12.2024, **les dépôts d'épargne** ont progressé de 9,4% (+335,9 MD) contre 12,8% (+406,2 MD) une année auparavant.

Les **dépôts d'épargne libre** se distinguent toujours des autres formes d'épargne drainant une collecte additionnelle de 258 MD contre 313,4 MD en 2023.

L'épargne logement pour sa part, a enregistré un flux additionnel de 40,9 MD contre 50,3 MD à fin 2023; soit une contribution de 12,2% dans l'effort de collecte de l'épargne de l'année.

En termes de positionnement sur le marché des banques, la part de marché de la BH Bank est de 12,2% contre 12,3% à fin 2023. La banque se situe au 4^{ème} rang en termes d'encours et en termes de flux additionnel de l'année.

	31/12/2023	31/12/2024	12-2024 / 12-2023	
Comptes spéciaux d'épargne	2 265,9	2 523,9	258,0	11,4%
Comptes d'épargne logement	748,9	789,8	40,9	5,5%
Comptes d'épargne logement EL JADID	326,2	333,2	7,1	2,2%
Comptes d'épargne Capital +	182,6	207,6	25,0	13,7%
Comptes d'épargne étude	45,5	50,5	5,0	11,0%
Total encours Epargne	3 569,0	3 904,9	335,9	9,4%



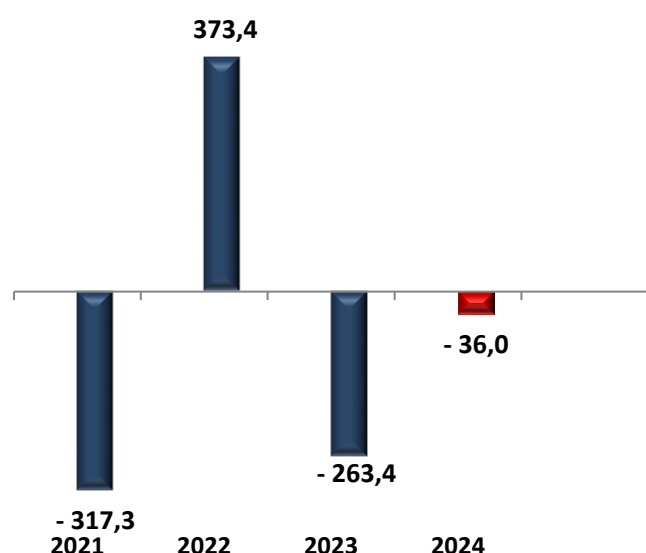
RESSOURCES DE LA CLIENTELE

Dépôts à échéance

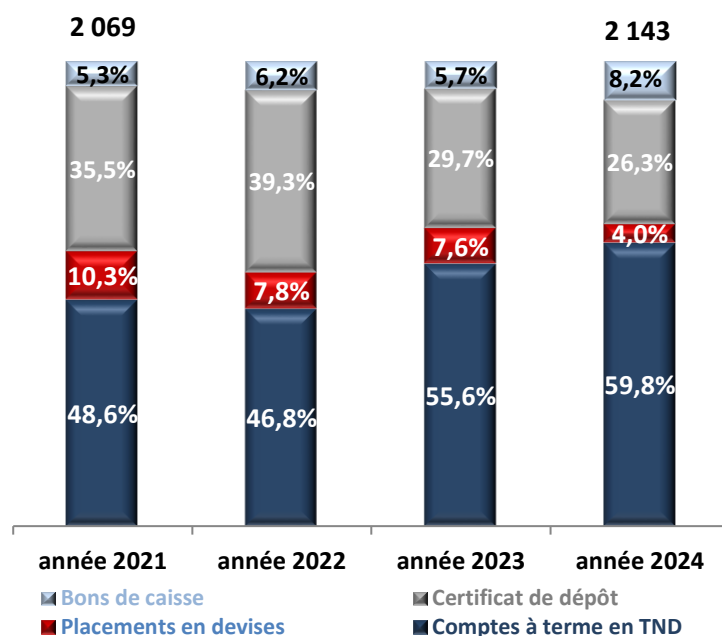
Avec un total 2 143,2MD au 31.12.2024 et dans le cadre de la poursuite de sa politique de maîtrise des coûts et de la diminution de sa dépendance envers les institutionnels, **les dépôts à échéance** ont diminué de 36 MD (-1,7%) contre une baisse de 263,3 MD (-10,8%) une année auparavant. Cette baisse est partagée entre certificats de dépôts (-84 MD) et les placements en devises (-79,3MD). Toutefois les bons de caisse et les comptes à terme ont augmenté respectivement de 50,5 MD et 70,4 MD.

	31/12/2023	31/12/2024	12-2024 /12-2023	
			Δ	en %
Comptes à terme en TND	1 211,6	1 281,9	70,4	5,8%
Placements en devises	164,6	85,3	-79,3	-48,2%
Certificats de dépôt	647,5	563,5	-84,0	-13,0%
Bons de caisse	124,7	175,2	50,5	40,5%
Dettes rattachées & Ch. constatées d'avance	30,8	37,2	6,4	20,9%
Total encours des dépôts à échéance	2 179,2	2 143,2	-36,0	-1,7%

Evolution du flux additionnel des placements



Evolution de la structure des placements



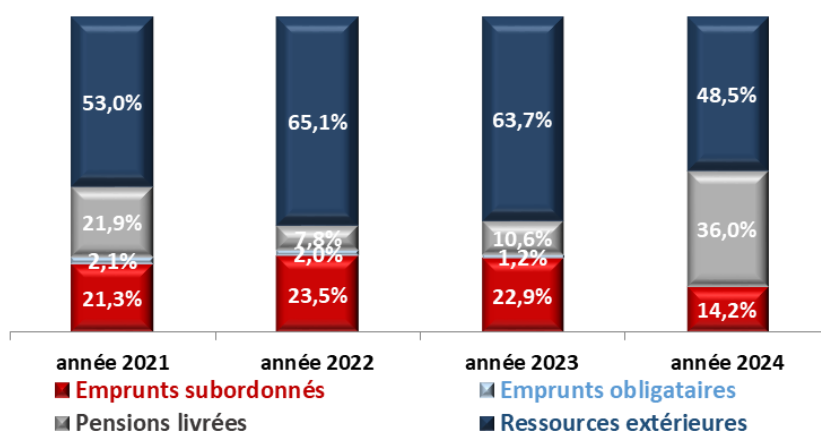
RESSOURCES

Emprunts

L'encours **des ressources d'emprunts** a atteint 797,1 MD en hausse de 146,4 MD (+22,5%) due principalement à l'augmentation des pensions livrées pour 217,8 MD atténuées par la baisse des ressources extérieurs de -28 MD, de l'Emprunt obligatoire de 7,6 MD et des emprunts subordonnés pour -36,5 MD.

	31/12/2023	31/12/2024	12-2024 /12-2023	
			Δ	en %
Emprunts subordonnés	149,3	112,8	-36,5	-24,4%
Emprunts obligataires	7,6	0,0	-7,6	-100,0%
Pensions livrées	68,9	286,7	217,8	316,0%
Ressources extérieures	414,3	386,3	-28,0	-6,8%
Dettes rattachées	10,5	11,3	0,8	7,2%
TOTAL EMPRUNTS	650,7	797,1	146,4	22,5%

Evolution de la structure des emprunts



Ressources Spéciales

Comparé à fin 2023, les ressources spéciales ont augmenté de 53,2 MD revenant principalement aux ressources FOPROLOS , pour se situer à 767,6 MD contre une amélioration de 31,3 MD à fin 2023.

	31/12/2023	31/12/2024	12-2024/12-2023	
			Δ	en %
RESSOURCES SPECIALES	714,5	767,6	53,2	7,4%
F.O.P.R.O.L.O.S	467,9	505,6	37,6	8,0%
PROJETS SPECIAUX	246,5	262,1	15,5	6,3%

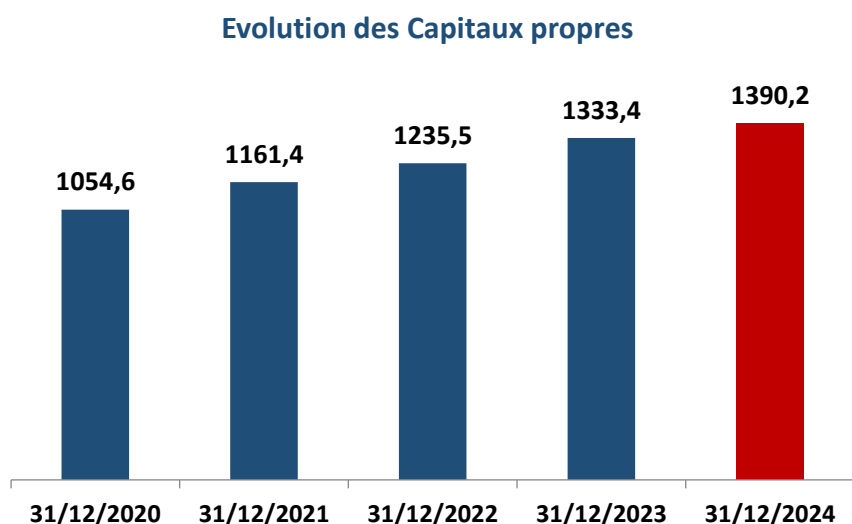
RESSOURCES

Capitaux propres et réserves

L'encours des capitaux propres a atteint à 1 390,2 MD contre 1 333,4 MD à fin 2023, ce qui correspond à une évolution de 56,8 MD (+4,3%) provenant du résultat de l'exercice compte tenu d'une distribution de dividendes de 52,4 MD sur le résultat de 2023.

	31/12/2023	31/12/2024	12-2024 /12-2023	
			Δ	en %
Capital	238	238	0	0,00%
Réserves	954,9	1043,3	88,4	9,25%
Autres capitaux propres	0,4	0,4	0,0	3,51%
Résultat reporté	0	0,0	0,0	
Résultat de l'exercice	140	108,5	-31,5	-22,49%
Capitaux propres	1333,4	1390,2	56,8	4,26%

Les ratios Tier I et solvabilité globale se situeront respectivement 12.8 % et 14.8 % avant distribution des dividendes



EMPLOIS

Crédits à la clientèle

Totalisant 12 256,9 MD au 31.12.2024, les crédits bruts à la clientèle ont augmenté de 4% (+467,1 MD) contre -4%% (-491,2 MD) une année auparavant.

Les crédits sur ressources propres ont enregistré une hausse de 435,1 MD soit +3,9 %, de même les crédits sur ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 32 MD soit +5,1 %.

La BH Bank se positionne au 3ème rang des banques contre 4ème au 31-12-2023 et accapare 13% du total des crédits nets à la clientèle.

MTND	31/12/2023	31/12/2024	12-2024 / 12-2023	
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	942,2	1 017,7	75,4	8,0%
CREDITS PERSONNELS	1 341,8	1 316,5	-25,3	-1,9%
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	4 756,2	5 172,8	416,6	8,8%
CREDITS DE GESTION	3 151,5	3 466,8	315,3	10,0%
CREDITS D'INVESTISSEMENT	1 671,3	1 760,6	89,3	5,3%
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	881,1	717,8	-163,3	-18,5%
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	1 311,6	1 327,0	15,4	1,2%
CREANCES HORS IMPAYEES ET CONTENTIEUX	9 233,0	9 551,7	318,8	3,5%
CREANCES IMPRODUCTIVES	1 932,1	2 048,4	116,3	6,0%
TOTAL CREDITS SUR RESSOURCES PROPRES	11 165,0	11 600,1	435,1	3,9%
TOTAL CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	624,8	656,8	32,0	5,1%
CREANCES BRUTES SUR LA CLIELE	11 789,9	12 256,9	467,1	4,0%

Impayés & contentieux

Au titre de l'année 2024, le rythme d'évolution des impayés a été marqué par une décélération passant de 338,4 MD à fin décembre 2023 à +203,4 MD à fin décembre 2024, portant le volume total des impayés à 1 090,9 MD.

Cette décélération a concerné particulièrement les impayés financiers accusant une augmentation de 135,2 MD, pour les Impayés Commerciaux, ils se sont accru de 62,3 MD contre respectivement +282,1 MD et 61,3 MD enregistré en 2023..

Quant aux impayés afférents aux crédits à la consommation ils ont enregistré une hausse de 16,1 MD toutefois les impayés sur crédits immobiliers aux acquéreurs, ont enregistré une baisse de 10,3 MD.

La Banque a clôturé l'année 2024 avec une baisse des créances contentieuses de 87 MD portant leurs encours à 957,5 MD contre 1 044,5 MD au 31 décembre 2023 suite aux opérations de cessions/ radiations réalisées au titre de l'année 2024 d'une enveloppe de 239MD.

Crédits sur ressources spéciales

Les crédits sur ressources spéciales ont poursuivi leur tendance haussière, avec une augmentation de 32MD (+5,1%).

Cette tendance haussière a concerné principalement les crédits sur le fond **FOPROLOS** et les crédits du **premier logement** enregistrant respectivement une hausse de 32,1 MD et 1,6 MD. Par ailleurs, l'encours des crédits sur ressources spéciales s'est situé à 656,8 MD à fin 2024 contre 624,8 MD une année auparavant.

EMPLOIS

Evolution des engagements 2023-2024

Les engagements de la banque ont totalisé 14 192MD au 31/12/2024, contre 13 336MD au 31/12/2023, soit une évolution positive de 6.4%. La répartition de ces engagements par secteurs d'activité se présente comme suit :

	Déc-23		Déc-24		Variation 2024/2023	
	Encours 2023	Part en %	Encours 2024	Part en %	En volume	En %
Professionnel	9 879	74,1%	10 667	75,2%	788	8,0%
Services	4 502	33,8%	5 010	35,3%	508	11,3%
Industrie	2 880	21,6%	3 339	23,5%	459	15,9%
Promot. Immob.	1 560	11,7%	1 368	9,6%	-192	-12,3%
BTP	513	3,8%	496	3,5%	-17	-3,2%
Tourisme	311	2,3%	264	1,9%	-47	-15,1%
Agriculture	114	0,9%	190	1,3%	76	66,6%
Particuliers	3 456	25,9%	3 524	24,8%	68	2,0%
Habitat	1 889	14,2%	1 938	13,7%	49	2,6%
Consommation	1 568	11,8%	1 586	11,2%	18	1,1%
Total général	13 336	100,0%	14 192	100,0%	856	6,42%

Les engagements en faveur des entreprises ont enregistré un accroissement de 8% entre fin 2023 et fin 2024, soit +788MD. La part des entreprises publiques dans le flux net additionnel des encours des professionnels est de 195MD, dont les principales hausses concernent les engagements du GCT (+184MD), de l'OCT (+107MD) et de la STEG (+99MD).

Il est à noter que les engagements du secteur de la promotion immobilière continuent sur son trend baissier pour enregistrer une baisse de 12.3% au 31/12/2024 par rapport au 31/12/2023.

Les engagements en faveur des particuliers ont enregistré un accroissement de 2% entre fin 2023 et fin 2024.

EMPLOIS

Evolution des créances classées Déc 2023-Déc 2024

Classe de Risque	Déc-23		Déc-24	
	Encours	%	Encours	%
Créances Courantes	11 220	84,1%	11 889	83,8%
C0	10 091	75,7%	10 831	76,3%
C1	1 129	8,5%	1 059	7,5%
Créances Classées	2 115	15,9%	2 302	16,2%
C2	181	1,4%	279	2,0%
C3	169	1,3%	173	1,2%
C4	684	5,1%	824	5,8%
C5	1 080	8,1%	1 024	7,2%
Total	13 336	100,0%	14 192	100,0%

L'encours des créances courantes s'est situé à 11 889MD à fin 2024, contre 11 220MD à fin 2023, soit une évolution positive de 6%.

De sa part, l'encours créances non performantes a passé de 2 115MD à 2 302MD respectivement au 31/12/2023 et au 31/12/2024, avec des parts respectives par rapport au total engagement de 15.9% et de 16.2%.

Créances classées par catégorie et par secteur d'activité

	Déc-23		Déc-24		Variation	
	En volume	En %	En volume	En %	En volume	En %
Professionnels	1 833	18,5%	2 006	18,8%	173	9,5%
Promotion Immobilière	491	31,5%	603	44,1%	112	22,8%
Services	564	12,5%	585	11,7%	21	3,8%
Industrie	466	16,2%	549	16,4%	83	17,7%
Tourisme	179	57,6%	142	53,9%	-37	-20,4%
BTP	115	22,5%	103	20,7%	-12	-10,4%
Agriculture	18	15,4%	24	12,6%	6	33,5%
Particuliers	283	8,2%	296	8,4%	13	4,6%
Consommation	153	9,8%	179	11,3%	26	17,0%
Habitat	130	6,9%	117	6,0%	-13	-10,0%
Total	2 115	15,9%	2 302	16,2%	187	8,9%

La part des créances classées sur les crédits destinés aux entreprises a enregistré un accroissement de 0,3 points de pourcentage par rapport à 2023, soit respectivement un taux de 18,8% contre 18,5%. Le taux NPL's de la promotion immobilière a enregistré un accroissement marqué, passant de 31,5% à fin 2023 44,1% à fin 2024.

Bien que les taux des NPL's des secteurs de services, industrie, tourisme, BTP et agriculture ont été maîtrisé, voire atténué, l'encours des NPL's de ces secteurs a augmenté globalement de 61MD.

Pour les particuliers, les créances classées représentent 8.4% des engagements de ce segment à fin 2024, soit une légère aggravation de 0.2 point de pourcentage par rapport à 2023 suite aux opérations de cessions/ radiations réalisées au titre de l'année 2024 d'une enveloppe de 239MD.

EMPLOIS

Couverture des créances classées - Décembre 2024

	2023	Dotations 2024	Reprises 2024	Reprises/ Cessions et radiations 2024	2024
Provisions/Créances	1 206,7	241,8	41,4	190,6	1 216,5
Provisions individuelles	775,6	167,0	31,8	137,3	773,5
Provisions additionnelles	283,7	60,3	9,6	53,3	281,1
Provisions collectives *	147,4	14,6	0,0	0,0	162,0
Agios réservés	360,6	17,6			378,2
Taux de couverture	67,1%				62,2%

La BH BANK a constaté une dotation aux provisions brute totale au titre de l'exercice 2024 de 242MD dont 167MD sur provisions individuelles, 60,3MD sur provisions additionnelles et 14,6 sur provisions collectives.

Toutefois, un effort de reprise sur provisions de l'ordre de 41,4MD a été enregistré au titre de l'exercice, dont :

- 31,8MD de reprise sur provisions individuelles, impliquant une dotation nette de 135,1MD ;
- 9,6MD de reprise sur provisions additionnelles, impliquant une dotation nette de 50,7MD.

Soit des dotations nettes de l'exercice de 200,4MD.

Ainsi, une reprise sur provision de 190,6MD a été constatée suite aux opérations de cessions/ radiations réalisées au titre de l'année 2024 d'une enveloppe de 239MD.

De ce fait, la banque affiche un taux de couverture des créances classées de 62.2% au titre de l'exercice 2024 contre 67.1% en 2023.

EMPLOIS

Evolution des Ratios Prudentiels

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Fonds propres nets	1 536,8	1 549,2
Fonds propres nets de base	1 297,6	1 336,7
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS	9 981,2	10 457,6
Risque de Crédit	8 691,2	9 103,3
<i>Risques Encourus</i>	8 689,6	9 101,2
<i>Dépassements</i>	0,0	0
<i>Risque de Contrepartie/ Op. Marché</i>	1,6	2,2
Risque Opérationnel	1 160,9	1 267,8
Risque de Marché	129,0	86,4
Ratio de Solvabilité Global	15,4%	14,8%
Ratio de Solvabilité Tier 1	13,0%	12,8%

Respect des normes de division et de concentration des risques

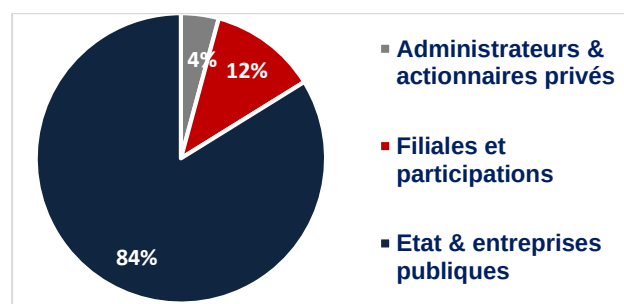
Au 31/12/2024, toutes les normes de division et de concentration des risques sont respectées:

Norme	Risque Encouru	Limite
Bénéficiaires dont les risques encourus dépassent 5% des FPN (Limite de 3*FPN)	1 124,4	4 647,7
Bénéficiaires dont les risques encourus dépassent 15% des FPN (Limite de 1,5*FPN)	284,1	2 323,8
Mêmes bénéficiaires dont les risques encourus dépassent 25% des FPN (Limite de 25% des FPN)	-	387,3
Parties liées au sens de l'article 43 de la loi 2016-48 (Limite de 25% des FPN)	365,1	387,3

Fonds Propres Nets au 31/12/2024	1 549,2
---	----------------

Les risques encourus sur les parties liées ont totalisé **365,1MD** au 31/12/2024 dont :

- ✓ Etat & Entreprises Publiques: **307 MD**
- ✓ Filiales & Participations: **43 MD**
- ✓ Administrateurs & Actionnaires Privés: **15,1 MD**



EMPLOIS

Portefeuille Titres

Le portefeuille titres de la Banque a clôturé l’année 2024 avec un volume global de 3 228,8MD, enregistrant une augmentation de 734,1 MD (+29,4%) comparativement à fin 2023.

Cette augmentation est l’effet d’un flux positif des placements en portefeuille d’investissement de 1 418.3 MD provenant essentiellement des emprunts nationaux (+924.5 MD) , des BTA pour 402,7 MD et des placement au titre d’investissement exonéré pour BH equity de 30MD.

La BH Bank détient 10,8 % du total de l’encours portefeuille-titres des banques . Elle se positionne au 4^{ème} rang aussi bien en termes d’encours qu’ en termes du flux additionnel de l’année.

MTND				
	31/12/2023	31/12/2024	12-2024/ 12-2023	
Portefeuille titres d’investissement	1 702,8	3 121,1	1 418,3	83,3%
dont				
Bons de trésor Assimilables	1 235,1	1 637,7	402,7	32,6%
Fonds à capital risque	292,4	322,6	30,2	10,3%
Emprunts nationaux	0,0	924,5	924,5	
Portefeuille titres commerciales	792,0	104,0	-688,0	-86,9%
dont				
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	246,0	79,3	-166,7	-67,8%
Total Portefeuille titres	2 494,7	3 225,1	730,4	29,3%

RESULTAT

Produit Net Bancaire

En terme de Revenus, l'ensemble des activités de la Banque se sont soldées par un Produit Net Bancaire s'élevant à 744,2 MD, en progression de 11,9 % (+79,2 MD) par rapport au 31-12-2023. Cette hausse est l'effet conjugué de l'augmentation de la marge d'intérêt de 23,9 MD (+7,3%), des commissions nettes qui ont progressé de 10,7% (+14 MD) et des gains sur portefeuille titres qui se sont améliorés de 19,9% (+41,3 MD).

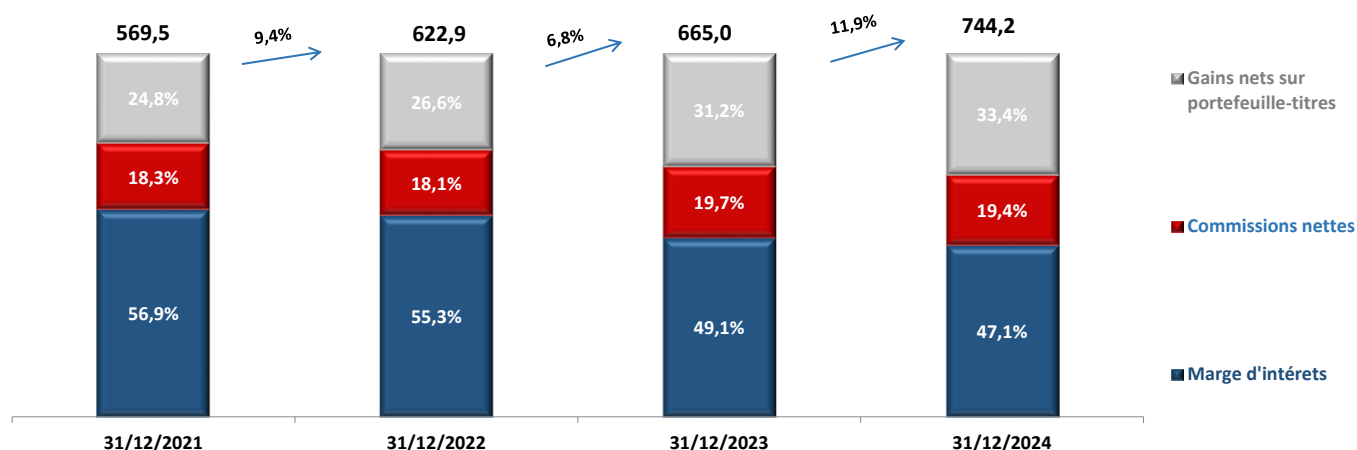
Le rendement des crédits au 31-12-2024 s'est situé à 9,6 % contre 9,5 % à la même date de l'année 2023. Quant au coût des dépôts, il s'est élevé à 5,6% contre 5,7% à fin 2023.

Le spread en taux s'est amélioré à 4 % au 31.12.2024 contre 3,7% une année auparavant soit une amélioration de 22 PB.

L'évolution du produit net bancaire de 11,9% contre 5,26 % pour la moyenne du secteur a impacté positivement le positionnement de la BH bank sur le marché des banques, la part de marché de PNB est passée à 10,8% contre 10,1% à fin 2023 pour se situer au 3^{ème} rang contre 4^{ème} à fin 2023.

	31/12/2023	31/12/2024	12-2024 /12-2023	
			Δ	en %
MARGE D'INTERETS	326,7	350,7	23,9	7,3%
COMMISSIONS NETTES	130,7	144,7	14,0	10,7%
GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE TITRES	207,6	248,9	41,3	19,9%
PRODUIT NET BANCAIRE	665,0	744,2	79,2	11,9%

Evolution de la structure du PNB



RESULTAT

Frais généraux

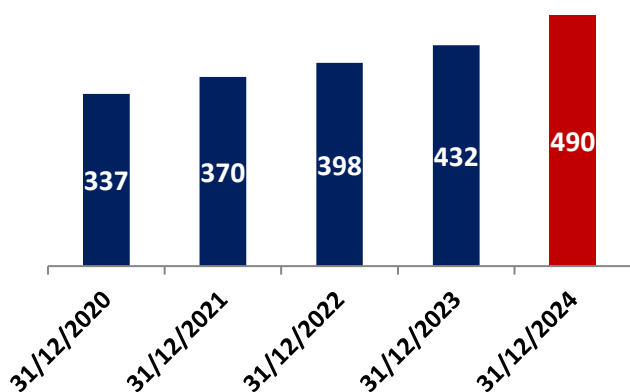
Totalisant 261,2 MD à fin décembre 2024, **les frais généraux** ont connu une augmentation de 19,5MD (ou +8%) par rapport l'exercice 2023 provenant pratiquement de la hausse de la masse salariale (+13 MD) suite aux augmentations conventionnelles et l'accroissement au niveau du total charges générales d'exploitation en augmentation de 6,4 MD.

Résultat Brut d'Exploitation

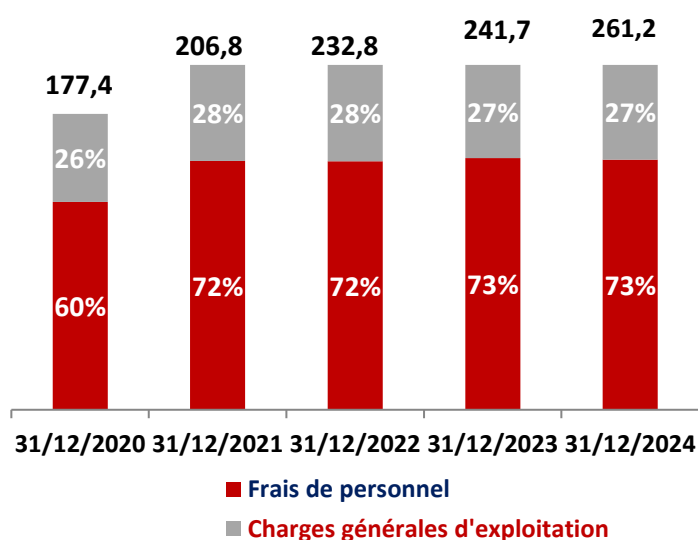
Grâce à l'évolution du PNB, le RBE a progressé de 57,6 MD ou 13,3% pour atteindre 489,7 MD.

	31/12/2023	31/12/2024	12-2024/12-2023	
			Δ	en %
PRODUIT NET BANCAIRE	665,0	744,2	79,2	11,9%
FRAIS GENERAUX	241,7	261,2	19,5	8,0%
Frais De Personnel	176,4	189,4	13,0	7,4%
Charges Générales D'exploitation	65,3	71,7	6,4	9,8%
Autres Produits D'exploitation	8,8	6,7	-2,1	-24,2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	432,1	489,7	57,6	13,3%

Evolution du résultat brut d'exploitation



Evolution des frais généraux



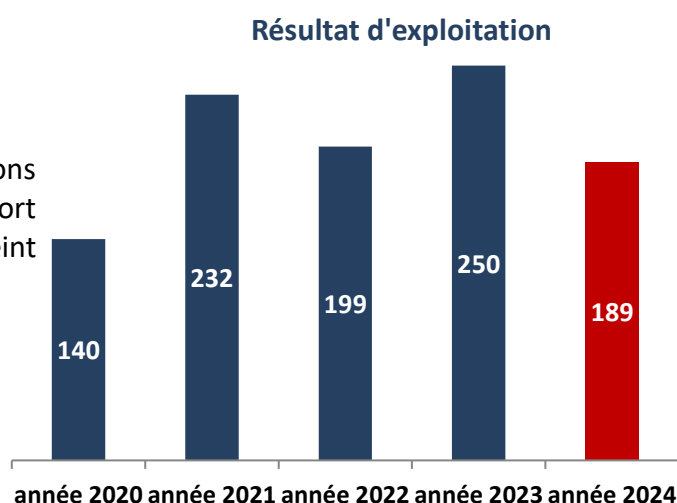
RESULTAT

Dotations aux provisions

MTND	31/12/2023	31/12/2024	12-2024 /12-2023	
			en absolue	en relatif
Dotations nettes aux provisions sur créances HB & passif	159,9	275,2	115,3	72,1%
Dotations nettes aux provisions sur créances portefeuille d'investissement	0,8	5,1	4,4	550,0%
Dotations nettes aux provisions	160,7	280,4	119,7	74,5%

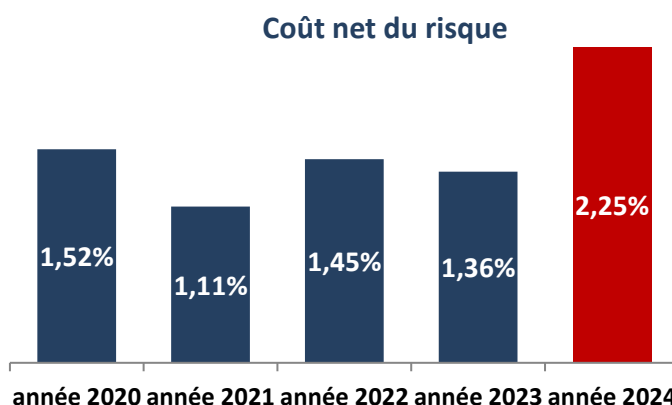
Résultat d'exploitation

Suite la hausse observée au niveau des dotations aux provisions pour l'exercice 2024 par rapport l'année 2023, le résultat d'exploitation a atteint 189 MD contre 250,4 MD au 31-12-2023.



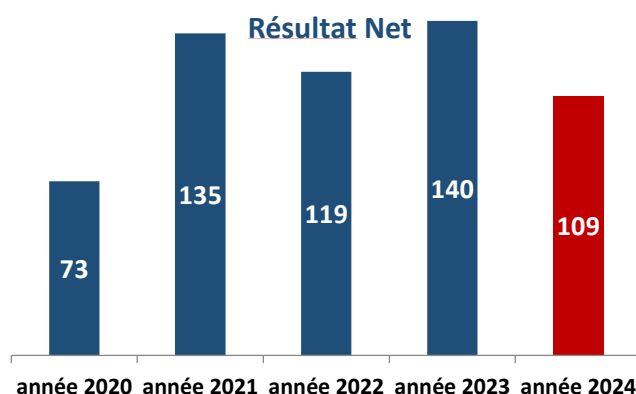
Coût Net du Risque

Le coût de risque de la banque (mesuré par le rapport entre les dotations nettes aux provisions et les crédits bruts à la clientèle) a augmenté de 0,89% pour se situer à 2,25% à fin 2024 contre 1,37% au 31-12-2023.



Résultat Net

La Banque a clôturé l'année 2024 avec un Résultat Net de 108,5 MD contre 140 MD à fin 2023 soit une baisse de 31,5MD (-22,5%).





Communication et RSE

L'année 2024 a été marquée par un ensemble d'actions ciblées en rapport avec la stratégie de la Banque en matière de communication et de RSE.

1- Action RSE

Action caritative au profit des familles nécessiteuses finalisée à travers le Gouvernorat de Tunis à l'occasion de l'Aïd Al Idhaa



Diverses Actions de sensibilisation destinées au personnel ont été lancées à l'instar de la journée de sensibilisation premiers secours, dons du sang...



La Participation de la BH Bank à la Journée Internationale de la Famille à travers l'octroi des livrets d'épargne aux Lauréats bénéficiaires de programmes d'inclusion financière destinés aux familles en situation particulière - action finalisée par le Ministère de la Famille, la Femme, L'Enfance et les Personnes Agées



Soutien des familles démunies à l'occasion du mois de Ramadan via la signature d'une convention de partenariat entre la BH Bank et l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale et ce, sous l'égide du Ministère des Affaires Sociales – Projet Couffin de Ramadan



Soutien des associations sportives à ressources limitées à travers les conventions conclues avec elles et à travers l'octroi de dons

- Encouragement de l'enseignement supérieur et ce à travers la participation de la BH Bank à la journée du savoir 2024 organisée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche scientifique et la prise en charge des frais d'acquisition d'un DATA SHOW au profit de la faculté des Sciences économiques et Gestion de Tunis
- Participation de la BH Bank à la journée du savoir des enfants sans familles ou démunis organisée par le Ministère de la famille, de la Femme , de l'Enfance et des Personnes âgées et ce via l'octroi des bons de souscription à des livrets Epargne libre dédiés aux lauréats

La BH BANK s'est engagée à financer des projets humanitaires destinés aux enfants des familles fragilisées et les personnes âgées via la signature d'une convention de partenariat entre la BH Bank et le Ministère de la famille de la femme de l'enfance et des personnes âgées



Au niveau interne de la Banque, la BH a poursuivi son soutien à l'ASBH, et ce via l'organisation de la cérémonie de clôture des ses activités sportives



Des actions de sensibilisation ont été entreprises pour assurer la protection de l'environnement et la maîtrise de la consommation d'eau, d'électricité et du chauffage, aussi bien dans les locaux de la banque qu'à l'extérieur

Soutien des efforts de l'Etat pour le lancement des entreprises communautaires une convention a été signée entre la BH Bank et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle pour la prise en charge des frais de la campagne de communication afférente aux entreprises communautaires

2- Action de communication interne

- Diverses Actions de sensibilisation destinées au personnel (Journée de sensibilisation premiers secours, don du sang, préservation de l'environnement...)
- Diverses Actions de communication destinées au personnel à l'occasion des Fêtes : Vœux Fin d'année, Ramadan, Aïd, Fêtes des Femmes, Fêtes des mères, Fêtes des pères, Fête de l'évacuation, Quizz Novembre bleu ...)
- Afin d'assurer une transparence financière pour ses collaborateurs la BH Bank a tenu à publier les indicateurs financiers de la banque d'une façon régulière sur intranet
- Organisation et médiatisation de l'AGO
- Organisation des cérémonies destinées aux collaborateurs de la Banque pour : présentation de vœux lors des fêtes, départ à la retraite des collaborateurs...
- Organisation de la cérémonie d'ouverture du nouveau Centre d'Affaires Sousse et ce, dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Banque basée essentiellement sur la proximité envers ses clients
- Organisation et médiatisation de la cérémonie de clôture des activités sportives de l'ASBH
- Organisation d'une séance de médiation dédiée aux collaboratrices de la Banque à l'occasion d'Octobre Rose
- Diverses Actions de communication via intranet (Participation de la BH Bank au salon Masken Expo à paris, Signature d'une convention de partenariat entre la BH Bank et la Mutuelle Tunisienne des Médecins dentistes, Signature d'une convention de partenariat entre la BH Bank et le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunisie, Signature d'une convention de partenariat entre la BH Bank et l'Union Tunisienne de Solidarité sociale, Cérémonie de bienvenue de nouveaux collaborateurs, Signature d'une convention de partenariat entre la BH Bank et la société MAC SA , Participation de la BH Bank à la journée internationale de

la Famille, Participation de la BH Bank à une action caritative au profit des famille démunies à l'occasion de Aïd EL IDHAA, Lancement de la solution de Gestion des Risques opérationnels, Réunion des Directeurs Régionaux, Honoration des collaborateurs Equipe projet nouvelle réglementation du chéquier, la publication des nouvelles dispositions sur les chèques, cérémonie de remise de prix élue service client de l'année à la BH INVEST, Lancement d'une enquête RSE, Participation de la BH Bank au salon Masken EXPO Dubaï et Paris ,Organisation de la Convention Commerciale 2024, cérémonie de remise de la certification AML 30000 à la BH Bank ,,,)

3- Action de sponsoring

- Participation de la BH Bank au salon Masken Expo à paris et ce dans le cadre de la nouvelle stratégie de la banque axée sur la proximité particulièrement pour la diaspora tunisienne à l'Etranger et la conquête de clientèle à forte valeur ajoutée



- Participation de la BH Bank au Forum International de l'Economiste Maghrébin organisé sous le thème « La Souveraineté Alimentaire Dans la Nouvelle Géopolitique »



- Organisation de l'AGO de la Banque



- Sponsorisation des activités sportives à l'instar de la fédération tunisienne de cyclisme et l'Association sportives des Arts Martiaux
- Sponsorisation du Magazine Annuel papier de ILBOURSA
- Sponsorisation de la soirée musicale organisée par la Mutuelle du corps des Agents de la sécurité du chef de l'Etat et des personnalités officielles dans le cadre de financement de ses activités sociales et culturelles
- Sponsorisation du film documentaire historique sur la Tunisie nommé « De Carthage la Phénicienne à Carthage la Tunisienne ».
- Organisation de la convention commerciale 2024
- Dans le but de promouvoir son image en tant que banque citoyenne proche et à l'écoute de ses clients la BH Bank a participé au salon Masken Expo à Paris et à Dubaï



Masken EXPO Paris



Masken EXPO Dubaï

4- Insertions publicitaires

- Diverses Insertions publicitaires ciblées sur presse papier visant à vulgariser nos offres et services (PEL, carte, Pack Platinum) et à Maintenir une intensité relationnelle avec les TREs à l'instar de : La Gazelle, Al Mijhar, Madame Nouvel air et revues financières ayant une forte notoriété à l'instar de L'Economiste Maghrébin
- Divers insertions publicitaires réglementaires et financières (Transfert des agences, Ouverture des agences, appel d'offres, Avis de vente , Avis de convocation à l'AGO, communication financière ...)

5- Campagnes publicitaires

- Lancement d'une campagne publicitaire Institutionnelle de grande ampleur « Campagne Yaychek » visant à renforcer notre image en tant que banque citoyenne engagée proche et offrant le meilleur du digital et de l'humain. Cette campagne a ciblé des différents supports de communication tels que l'audio-visuelles (Radio Tunisienne et

Mosaïque FM, Télévision Tunisienne Watania 1 et El hiwar Etounsi), digitaux (Réseaux sociaux, YouTube) et Affichage urbain. Ces supports de communication ont été sélectionnés en fonction de leur notoriété, de leur taux d'audience et de leurs emplacements privilégiés.

- Divers campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux (Transfert des agences, ouverture des agences..)
- Célébration de différentes fêtes (Fête des mères, fête des pères, Aïd, Ramadan, Soutien des Bacheliers, Félicitations aux Bacheliers, fête de travail, Fête de l'indépendance, fête des martyrs, Nouvel An Hejri...)
- Campagne Carte Epargne « Yaychek » sur les réseaux sociaux qui a accompagné un défi lancé par la Direction Marketing et Animation Commerciale et a permis de booster la commercialisation de ce produit
- Campagne Crédit consommation sur les réseaux sociaux qui a accompagné un défi lancé par la Direction Marketing et Animation Commerciale et a permis de booster la commercialisation de ce produit
- Campagne Pack Platinum sur les réseaux sociaux
- Diverses campagnes de communication sur les réseaux sociaux : Vœux Fin d'année, Ramadan, Aïd AL Idhaa, Aïd EL FITR Fêtes des Femmes, Fêtes des mères, Fêtes des pères, Fête de l'évacuation...
- Lancement d'une campagne publicitaire de grande envergure « Campagne TRE » à l'occasion de la saison estivale et du retour massif des Tunisiens résidents à l'étranger visant à recruter de nouveaux clients parmi ce segment à forte valeur ajoutée et drainer des ressources additionnelles stables à la Banque, Cette campagne a ciblé des différents supports de communication tels que l'audio-visuelles (Radios), digitaux (Réseaux sociaux, site BH Bank) et Affichage urbain. Ces supports de communication ont été sélectionnés en fonction de leur notoriété, de leur taux d'audience et de leurs emplacements privilégiés
- Lancement d'une campagne d'ouverture exceptionnelle de certains agences à l'occasion de la saison estivale sur les réseaux sociaux et le site BH Bank
- Lancement d'une campagne de recrutement sur les réseaux sociaux et le site BH Bank
- Campagne cartes bancaires sur les réseaux sociaux à l'occasion de la rentrée scolaire
- Campagne Pack affaires sur les réseaux sociaux
- Campagne Pack affaires sur les réseaux sociaux
- Campagne carte travel Platinum sur les Réseaux sociaux

6- Communication financière

Dans le but d'assurer une transparence financière, la BH BANK a tenu à la publication des indicateurs financiers trimestriellement et de ses états financiers, conformément aux dispositions réglementaires et ce via les journaux, la CMF et la BVMT. Ces publications ont été accompagnées par des divers publi-reportages publiés sur la presse papier et électronique.

7- Actions publiques

- Diverses Actions de communications Financières : Etats Financiers, Indicateurs d'activités, communiqués sur les résultats de la Banque, AGO.
- Médiatisation en interne et externe de la signature d'une convention de partenariat entre la BH Bank et la Mutuelle Tunisienne des Médecins dentistes

- Médiatisation en interne et externe de la signature d'une convention de partenariat entre la BH Bank et l'Union Tunisienne de Solidarité sociale
- Médiatisation en interne et externe de la signature d'une convention de partenariat entre la BH Bank et le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées
- Médiatisation en interne et externe de la participation de la BH Bank au Forum de l'Economiste Maghrébin
- Médiatisation en interne et externe de la signature d'une convention de partenariat entre
- la BH Bank et le Conseil National de l'Ordre Des Pharmaciens de Tunisie
- Médiatisation en interne et externe de l'organisation de l'AGO
- Médiatisation en interne et externe de la participation de la BH Bank à la journée Internationale de la Famille organisée par le Ministère de la Famille, la Femme, L'Enfance et les Personnes Agée
- Médiatisation en interne et externe de la cérémonie d'ouverture du Centre d'Affaire Sousse
- Médiatisation en interne et externe de la participation de la BH Bank à des actions
- caritatives via le Gouvernorat de Tunis (Aïd Al Idhaa)
- Médiatisation en interne et externe cérémonie de remise de prix élue service client de l'année à la BH INVEST et ce, dans le cadre de la stratégie Synergie de Groupe BH

8- Subventions

Diverses Actions de subventions ciblées visant la consolidation de la dimension sociale de la Banque à l'instar de l'action caritative via le Gouvernorat de Tunis au profit des familles nécessiteuses à l'occasion de l'Aïd AL IDHAA, Signature d'une convention de dons entre la BH Bank et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle pour la prise en charge des frais de réalisation de supports publicitaires pour la campagne de lancement afférente aux entreprises communautaires, la participation de la BH Bank à la journée internationale de la Famille, le Soutien des Associations sportives à ressources limitées à l'instar de l'Association Sportive de la Police Nationale, l'Association Sportive de la BH BANK, Sponsoring sportif ayant un impact commercial à l'instar de l'Association Sportive Mareth Sport ,l'encouragement de l'enseignements et la recherche scientifique à l'instar de la participation de la BH Bank à la journée du savoir 2024, Participation de la BH Bank à la journée du savoir des enfants sans familles ou démunis organisée par le Ministère de la famille, de la Femme , de l'Enfance et des Personnes âgées et ce via l'octroi des bons de souscription à des livrets Epargne libre dédiés aux lauréats, la prise en charge des frais d'acquisition d'un data show au profit de la faculté des sciences économiques et Gestion de Tunis, Prise en charge d'une partie des frais de formation en faveur des Gestionnaires des sociétés communautaires, Prise en charge d'une facture relative aux frais d'organisation d'un séminaire annuel au profit de l'Ecole Nationale des Finances ...

The background of the slide is a composite of several elements. On the left, there is a large, semi-transparent red triangle pointing towards the bottom right. Overlaid on this and the rest of the slide is a faint, semi-transparent image of a financial chart. This chart includes a bar graph with several vertical bars of varying heights, some in red and some in blue. A line graph is also visible, showing a curve that peaks and then declines. Numerical values are scattered across the chart area, including '05.32' at the top, '47.18' on the right, and '-12.14' in the center. The overall color palette is dominated by red, white, and dark blue.

Projets Stratégiques

1**Projet Réorganisation :**

- Mise en Place d'un nouvel Organigramme (Niveaux Pôles, Directions Centrales et Directions)
- Préparation de la mise en place des divisions.
- Mise à niveau des Fiches Missions / Attributions

2**Projet Nouvelle Répartition des Direction Régionales :**

- Préparatifs : Nouvelle répartition des Agences, Elaboration des Notes d'Organisation, Choix des responsables et des Chargés, ... (Finalisé)

3**Programme Ouverture / Relocalisation & Réaménagement des Agences :**

- Etude de Rentabilité des Agences.
- Etude Géomarketing et Choix des emplacements.
- Concrétisation des Marchés pour le choix des Prestataires pour l'Assistance à la Maitrise d'ouvrage, les concepteurs et les travaux de mise en œuvre.
- Exécution des travaux de réaménagement des Agences
- Ouverture de 3 Agences par Année

4**Projet Installation des DAB/GAB :**

- Concrétisation Phase Marché et choix du Prestataire
- Mise en Place d'une Solution de Monitoring des GAB
- Livraison & Installation des GABs (Nouvelles Installations et Renouvellement)

5**Projet Création des Centres d'Affaires :**

- Phase Etude : Choix des Emplacements et élaboration d'un Plan de Mise en Œuvre.
- Ouverture des Centres d'Affaires Tunis-Sud, Gabes, Sousse et Sfax.
- Travaux d'aménagement des Centres d'Affaires Bizerte, Béjà et Tunis-Centre

6 **Projet Mise à niveau de la Segmentation Clientèle (Retail & Corporate) :**

- Etude Benchmarking des segments, des critères et du dimensionnement
- Définition des critères et identification des segments (Retails & Corporates)
- Dimensionnement des Portefeuilles par chargé (Finalisé)

7 **Projet Enquête de Satisfaction des Clients :**

- Concrétisation Phase Marché et choix du Prestataire
- Réalisation de l'Enquête de Satisfaction des Clients (Retails, TRE & Corporates)
- Analyse des Résultats et Recommandations (Finalisé)

8 **Projet Gestion des réclamations Clients :**

- Implémentation de la Solution « Averoes ».
- Finalisation des tests de la Solution. (Fonctionnels, techniques et de sécurité)
- Mise en production dans un Site Pilote
- Déploiement de la Solution « Averoes ». (Finalisé)

9 **Projet CRM :**

- Prospection du Marché et démarrage des travaux d'acquisition d'une Solution de Gestion de la Relation Client « CRM »

10 **Projet Enrichissement de l'Offre Produits & Services (Particuliers & Entreprises) :**

- Conception & lancement des Cartes Prépayées (Finalisé)
- Conception & lancement des Cartes Epargne (Finalisé)
- Conception des Cartes Payment différé/fractionné
- Bancassurance Multirisque Habitation
- Conception des Cartes Payment Différé
- Conception des Cartes Business

11 **Projet Relèvement des Tarifs & Mise à niveau du Catalogue des commissions :**

- Benchmarking de la tarification au niveau du secteur
- Fixation de la nouvelle tarification 2023 compte tenu du Benchmark et du tarif Max déclaré à la BCT et mesure d'impact ;
- Communication : Information clientèle, affichages et Notes de Services
- Changement de tarifications et application de nouvelles: Frais de tenue de compte, Main levée partielle...
- Elaboration Feuille de route (Circulaire BCT 2024-02) (Finalisé)

12**Programme ERP Bancaire – T24 :**

- Finalisation des développements des Modules CDL et Moyens de Paiements
- Tests des modules livrés : Référentiels – Tarification – Agence – Crédit/Recouvrement
- Développement et tests du Module Digital-infinity
- Développement et tests des Reportings sur la Nouvelle Solution Editique
- Implémentation des Solutions Complémentaires T24 (Lettrage, Reportings Règlementaires et BI)
- Mise en Place d'une Plateforme de formation en ligne T24 (E-Learning)
- Acquisition des équipements informatiques Installation et configuration des serveurs. (Finalisé)
- Refonte du Réseau LAN : Installation des nouveaux équipements – Tests des équipements – Mise en Service (Migration vers le nouveau Réseau.) (Finalisé)
- Aménagement du Data-Center (Finalisé)
- Refonte du Système GED. (Finalisé)

14**Projet Mise à Niveau des Processus d'Autorisation des Dépassements et d'Escomptes :**

- -Développement, tests et Mise en Place du Nouveau Processus de Gestion des demandes de dépassements.
- - Démarrage des travaux de mise en œuvre pour la refonte du Processus de Gestion des Demandes d'Escompte.
- - Implémentation d'un Nouveau Schéma Déléataire (Finalisé)

13**Projet IFRS / IFRS9 :**

- Poursuite des travaux de Mise en Œuvre par un Diagnostic de l'existant.
- Classifications et évaluation des instruments financiers selon la norme IFRS 9.
- Calcul de l'ECL – Expected Credit Loss (méthode standard) BH Bank & Filiales
- Formation des représentants de la Banque et ses Filiales sur les Normes IFRS.

NB : Projet mis en Stand By dans l'attente de la promulgation de la Loi par la Banque Centrale

15**Programme Refonte du Dispositif Risque Contrôle & Conformité :**

- Elaboration d'un Nouveau Schéma délégataire (processus d'octroi des crédits) (Finalisé)
- Mise en Place d'une Base de Gestion des Incidents (Finalisé)
- Mise en Place Solution Control+ : Contrôle des Journées Agences (Finalisé)
- Liquidation du Stock des Ressemblances KYC (Finalisé)
- Cartographie des Risques de Non-Conformité
- Mise à jour de la Matrice Risques KYC
- Upgrade de la Solution AML Siron Embrago vers la version 22
- Certification AML 30000 (Finalisé)

16 **Projet Monétique :**

- Clôture de la Phase 1 du Projet : Modules FrontOffice et Autorisation.
- Clôture de la Phase 2 : Modules Gestion des Commerçants, Compensation & Réconciliation et ChargeBacks National et International.
- Exécution des Travaux de la Phase 3 : Modules Cartes de Débit - Gestion des Cartes Prépayées - Cartes de Crédit Monitoring Fraude Offline - Simulateur GAB - Fidélisation Clients - Reportings & Formations

20 **Projet Flux Monétique :**

- Concrétisation Phase Marché et choix du Prestataire
- Exécution des travaux d'implémentation de la Solution « Spark »

22 **Projet Refonte Site Web BHNet et BH Mobile :**

- Amélioration de la Charte et de l'expérience client (Convivialité)
- Réalisation des travaux de développement des services Authentification Biométrique, Virements, Activation/désactivation Carte, Gestion du Budget, ...

24 **Projet E-Relevé & E-Echelle d'Intérêt (E-Docs) :**

- Mise en place du Service Mise à disposition des clients des Relevés de Compte et des Echelles d'Intérêts.
- Extension du périmètre pour couvrir d'autres supports destinés aux clients (Tableau d'Amortissement & CX5) (Finalisé)

17 **Projet Mise en Place Base Garanties :**

- Saisie des Données et Numérisation des dossiers de Garanties (Finalisé)

18 **Projet SVT :**

- Implémentation Solution Gestion des Valeurs de Trésors « SVT » (Finalisé)

19 **Projet Swift GPI :**

- Concrétisation Marché d'accompagnement à la Certification Swift GPI (Global Payment Innovation)
- Exécution des travaux de Mise en Œuvre

21 **Projet Optimisation & Certification Qualité des processus Bancaire Etranger :**

- Cartographie des process Bancaire Etranger
- Optimisation des Process
- Audit des Process
- Certification ISO 9001 - 2015 (Finalisé)

23 **Projet SMS International :**

- Mise en Place d'un Service SMS International. (Finalisé)

25 **Projet SI RH (SopraHR) :**

- Mise en Production de la Solution au niveau de la Direction Centrale du Capital Humain.
- Mise en Production du Module Gestion de la Paie
- Préparatifs pour le déploiement du Portail Self-Service pour tout le personnel de la Banque.

26**Projet PCA:**

- Mise en place et stabilisation du Site de Secours et du Site de Repli.
- Tests et pérennisation du PCA. (Finalisé)

27**Projet Centralisation de l'Activité Comptable :**

- Mise en place d'une organisation comptable centralisée sous l'égide de la D.C. Comptabilité. (Finalisé)

28**Programme Mise en place Solutions Cybersécurité :**

- Exécution des travaux de Mise en Place d'une Solution NDR "Network Detection and Response"
- Démarrage des travaux de Mise en place d'une solution de gestion des vulnérabilités

29**Projet Réconciliation Comptable :**

- Concrétisation de la Phase Marché et choix du prestataire.
- Exécution des travaux de mise en œuvre

30**Projet Refonte des Systèmes d'évaluation et de Promotion :**

- Concrétisation du Marché pour le choix d'un cabinet d'accompagnement
- Conception / Validation des Nouveaux systèmes d'évaluation et de promotion
- Mise en place des Nouveaux systèmes d'évaluation et de promotion (Finalisé)

31**Projet Communication Groupe « BH Group »:**

- Constitution Comité Communication Digitale Groupe BH
- Mise en Place d'un Portail Intranet « BH Familia »

32**Programme : RSE / SGES**

- Démarrage des travaux de Mise en œuvre.
- Constitution Comité RSE
- Elaboration d'une Feuille de Route.
- Elaboration d'une Enquête RSE
- Elaboration de la Matrice de Matérialité

33**Projet BH Talents 2026 (Plan de Recrutement) :**

- Définition des besoins en personnel.
- Elaboration du Guide de Recrutement.
- Mise en Place d'un Portail de dépôt de candidatures en ligne.
- Contractualisation avec l'IFID.
- Lancement des Concours Externe et Ciblé

34**Projet CostKilling :**

- Rapatriement Equipe T24 - Libération Immeuble El Khalij
- Rationalisation de la Consommation de l'Energie
- Réaménagement Ancien Siège Kheireddine Pacha

Capital Humain et développement des compétences

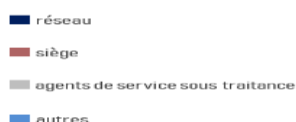
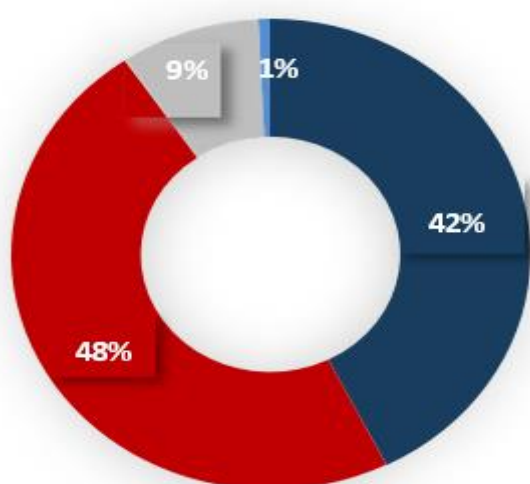
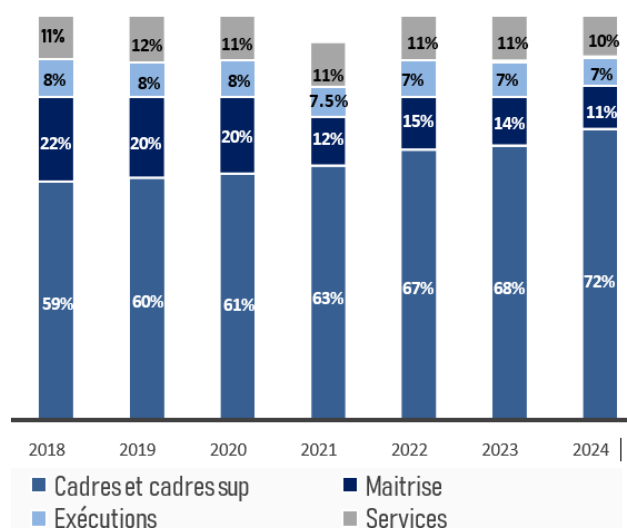
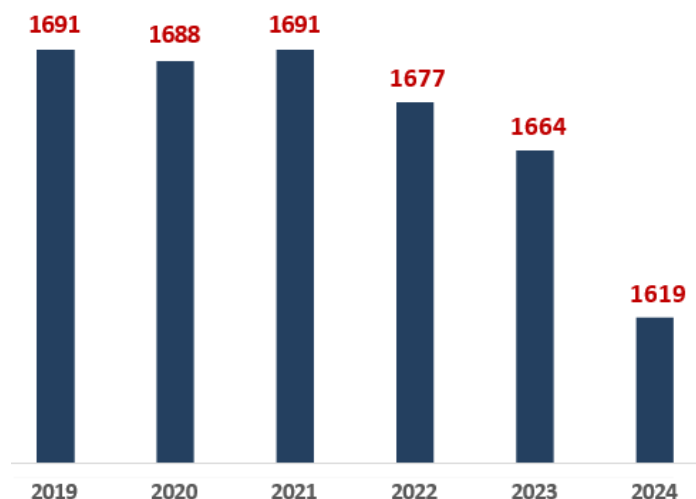
Capital Humain

Répartition de l'effectif

Durant l'année 2024, le capital humain de la Banque a diminué de 55 employés (partants pour motif retraite, décès, démission, licenciement) et a augmenté de 10 recrutements pour atteindre 1619 à fin 2024 contre 1664 en 2023.

Par ailleurs, l'effectif des cadres et cadres supérieurs est passé à 1174 au 31.12.2024, représentant ainsi 72 % de l'effectif global.

L'effectif moyen par agence s'est amélioré pour se situer à 9,66 à fin 2024 contre 9,95 au 31.12.2023 (compte tenu des métiers bancaires).



Indicateurs Clés

Collaborateurs
1619

Homme
853 (53 %)

Femme
766 (47%)

Turnover
1,98 %

Age Moyen
49 ans

Ancienneté
21 ans

Diplômés de
l'enseignement
supérieur
587

Taux d'encadrement
72 %

Développement des compétences

Au niveau de la formation et du développement des compétences, la Banque a axé ses efforts sur la mise à niveau des compétences du personnel en général et du réseau en particulier et ce à travers les formations métiers ainsi que les formations diplômantes.+.

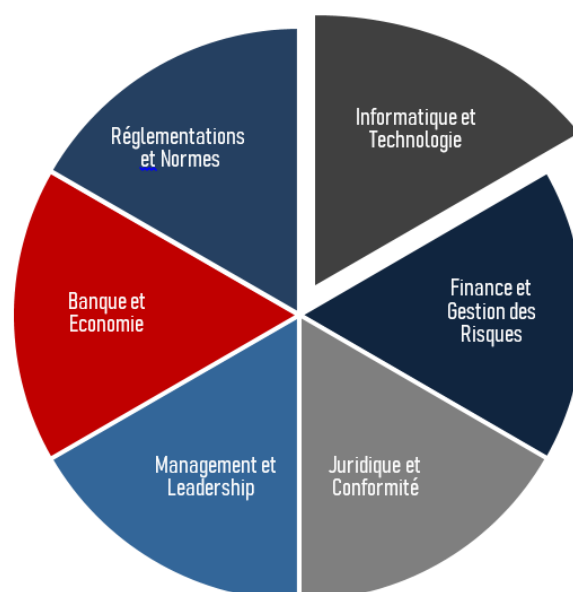
Ces actions ont concerné 4142 participants pour l'année 2024.

Types de formation	2024
Formation Intra-Entreprise (Webinaires)	1028
Formation Intra-Entreprise (Présentiel)	2965
Séminaires Inter-Entreprises	116
Cours du Soir	33
Total	4142

Formations intra-entreprises

Les formations en Intra-Entreprises ont totalisé 35 actions qui ont touchés des multiples thématiques réparties comme suit :

- 05 webinaires ;
- 27 actions en présentiel;
- 01 action de sensibilisation;
- 01 Coursus concours interne 2024;
- 01 action de formation au profit d'un client externe (Groupe ALFA),



Formations inter-entreprises

Les actions de formation en inter entreprises ont totalisé (28) séminaires et (6) Certificats professionnels.

Formations « Cours du soir »

Cursus de formation	Nb d'inscrits 2022-2023	Nb d'inscrits 2023-2024	Nombre d'inscrits fin 06/2024
ITB	26	26 (*)	21 (**)
MBA Service Financier	7	7	-(***)
Master SSI	1	1	-(***)
Master Ingénierie financière	2	2	2
Excecutive MBA International PARIS			(1) Sans prise en charge des frais
Master Management Digital et SI	1	1	1(***)
Master Finance	-	2	2
BTS Maintenance Industrielle (IMSET)	1	-	-
Licence en Management	1	1	-
Licence GRH INTES			(1) Sans prise en charge des frais
Licence en Droit Privé	1	1	1(***)
Bts Maintenance Industrielle (IMSET)	1	1	-
BTS Informatique et réseaux IPST			3
Cycle préparatoire	-	3	1
Cycle Moyen	1	1	1

- a) (*) (14) inscrit ITB 2 ayant finalisé leurs cursus en octobre 2023 , et ayant validé leurs cursus définitivement en 06/2024 dont 11 ont été retenu
b) (**) (11) inscrits ITB 1 et 10 Inscrits (ITB2)
c) (***) Cursus Finalisé et validé en cours de l'année 2024

Un acquis et des ambitions



Nombre des modules e-learning : 09 modules disponibles sur la plate-forme BH ACADEMY

Nb des utilisateurs BH BANK : 1488 utilisateurs

Nb des utilisateurs Groupes BH : 192 utilisateurs

Nb	Intitulé du cours	Nb des Inscrits	Taux de Participation
1 ^{er} module	Lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme	1633	88,18%
2 ^{ème} module	Sensibilisation à la sécurité du système d'information	1631	77,68%
3 ^{ème} module	Rôle et fonctionnement de la fonction contrôle de la conformité	1632	73,07%
4 ^{ème} module	Risque Opérationnel	1672	19,07%
5 ^{ème} module	Notion de résidence et les comptes réglementaires	887	71,48%
6 ^{ème} module	Le Commerce extérieur	932	26,90%
7 ^{ème} module	Les techniques managériales pour la mobilisation des équipes	321	8,72%
8 ^{ème} module	Produits BH BANK	887	7,76%
9 ^{ème} module	Techniques de vente	909	14,74%

En vue d'aider nos clients à réaliser leurs projets personnels ou professionnels, la Banque investit constamment dans le développement de son capital humain afin qu'il puisse apporter les réponses nécessaires aux besoins de ses clients.

A cet effet, et afin d'ancrer la culture d'entreprise apprenante, la Banque a investi dans la formation en ligne avec l'enrichissement de son offre de formation sur la plateforme de e-learning à travers la mise en place de 3 derniers modules,

Sur un autre plan, les équipes de la BH Academy ont veillé à consolider l'esprit de groupe-BH par la formation des ressources travaillant dans les filiales et leur implication dans le projet de culture d'entreprise.

A hand holding a pen writing on a red notebook, with a world map and binary code in the background.

00100111001100
11001100100100
11010100110100

Développement commercial

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration, La BH Bank a poursuivi durant 2024 son programme de développement stratégique insufflé par les différents projets mis en place au cours des dernières années. Certains de ces projets qui sont en cours de finalisation, ont permis une visible transformation de la banque sur les plans :

- Digital, à travers le développement de son offre de produits et services digitaux ainsi que l'amélioration continue de son système d'information,
- Commercial en mettant l'axe satisfaction du client au cœur de ses priorités.

En effet, les principaux axes de la nouvelle stratégie de la Banque est fortement orientée Client : plus de proximité, une meilleure qualité de services, l'innovation, la conquête et une meilleure couverture de l'univers des besoins des clients aussi bien professionnels que personnels.

A ce titre, la banque s'est attelée à poursuivre son développement commercial en s'appuyant sur l'engagement et l'implication de ses collaborateurs pour une meilleure prise en charge du client, permettant un service de qualité.

Cette année a été marquée un déploiement de la stratégie de la banque par marché.

Marché RETAIL

Objectifs

- Consolider les perspectives de développement de l'activité Retail pour améliorer la rentabilité de l'ensemble du réseau d'agences;
- Optimiser le parcours client en vue d'améliorer la qualité des services rendus
- Œuvrer à stabiliser l'épargne notamment l'épargne logement ;
- Consolider le portefeuille clients actuel des petites entreprises et suivre une politique de financement en phase avec les besoins de l'activités de la relation et ses capacités d'endettement
- Diversifier l'offre de produits et services digitaux, pour une meilleure agilité et proximité avec les clients ;
- Valoriser l'offre de produits et packs par segments de marché,
- Activer la montée en puissance du niveau de prise en charge de la clientèle Haut de Gamme, Professionnels et TPE, ainsi qu'une meilleure réactivité par rapport à leurs demandes et exigences

- La Consolidation de la position de la BH Bank dans le Retail banking;
- La prospection et le démarchage recrutement en faveur des segments Haut de Gamme et des professionnels tout en fidélisant la clientèle existante;
- Renforcement de la collecte des dépôts, notamment celles de l'épargne;
- Le recouvrement des crédits accordés, notamment dans sa 1ère phase commerciale;
- L'amélioration des délais de traitement des dossiers;
- La reconsidération du dispositif commercial et son extension en termes de réseau d'agences et de Directions régionales;
- Etoffer l'offre de produits et services personnalisés;
 - Mise en place de la nouvelle couverture assurance des cartes BH Bank, visant à garantir une meilleure protection de notre clientèle dans une vision de cyber sécurité.
 - Mise sur le marché de nouvelles offres dédiées au marché Haut de Gamme - Clientèle à haut potentiel: Lancement des cartes « Platinum Nationale & Internationale » et des packs « Platinum ». Ces produits leur offriront le standing recherché et des prestations de prestige personnalisées. A travers ces nouvelles offres, notre institution vise un meilleur positionnement sur le marché – Ces nouveautés ont été accompagnées par une action de formation à l'adresse de la force de vente.
- Développement de l'offre Digitale et ce, à travers la mise sur le marché du nouveau service E-Documents permettant aux abonnés de disposer de leurs relevés de compte en ligne d'une manière sécurisée;
- Tournées Commerciale au niveau des régions: Différentes tournées commerciales ont été effectuées au niveaux des Directions Régionales du Sahel, Sfax et Centre, Sud et Nord.
- Multiplication des actions d'Animation Commerciale et ce, à travers les Journées Portes Ouvertes: organisées en faveur d'une clientèle cible à bonne valeur pour notre banque,
- Présentation de l'offre BH Bank aux institutions visitées, visant ainsi, à augmenter le taux d'équipement de notre clientèle existante et de prospecter une nouvelle clientèle
- Consolider la synergie de la banque avec le groupe BH Bank, à travers le développement des offres dans le cadre de la complémentarité métier, en l'occurrence, les produits de bancassurance et les produits de leasing
- Participation au salon MASKAN EXPO à Paris: Cette action entre dans le cadre de la stratégie de la banque axée sur la proximité, particulièrement pour la diaspora Tunisienne à l'étranger. Une

équipe commerciale a été présente pour animer le stand BH Bank aménagé pour cette occasion permettant aux visiteurs d'avoir une meilleure visibilité par rapport à l'offre BH Bank sous ses différentes formules. Cette manifestation a permis à la BH BANK de consolider encore une fois l'image d'une Banque citoyenne, proche et à l'écoute de ses clients.

Cette dynamique commerciale a été accompagnée par le lancement des challenges visant à stimuler la compétitivité entre les commerciaux et ce pour :

- Améliorer la masse des dépôts, via la mobilisation des ressources stables;
- Optimiser le taux de transformation et permettre aux agences de s'autofinancer ;
- Booster l'octroi des crédits habitat, et assurer le recouvrement des crédits aux particuliers.

Marché des entreprises

Objectifs

- Réorganisation partielle du réseau dans le but de développer davantage l'activité « Corporate » de la banque
- Renforcer les liens BH Bank/ Les Entreprises clientes, œuvrer à enrichir davantage notre portefeuille clientèle avec ce segment;
- Elargir notre gamme de produits et services destinés à cette clientèle
- Améliorer les indicateurs d'activité du marché de l'entreprise en termes de dépôts, engagement, impayés, KYC et équipement;

Réalisations

- Création de 7 centres d'affaires dans les régions à fort potentiel économique et démographique, tout en veillant à leur organisation structurelle - répartis de la sorte : Hédi Nouira – Sfax Route de Gabès – Bir El Kassaa – Sousse Corniche – Béja – Gabès et Bizerte
- Accorder les conditions de faveur des clients corporate en fonction de la rentabilité clients ;
- Œuvrer à Rentabiliser les TPE chez les commerçants, tout en accentuant l'effort sur la généralisation de leur octroi à notre clientèle actuelle ainsi qu'aux commerçants nouvellement prospectés;
- Assurer un recouvrement efficient des impayés du marché de l'entreprise ;
- Améliorer la commercialisation et booster l'utilisation effective du service digital E-trade en vue de donner à la clientèle une meilleure visibilité par rapport à leur activité de commerce extérieur;
- Lancement du Challenge Marché de l'Entreprises

- Elaboration d'un benchmark de tous les produits et services offerts pour le marché des entreprises sur le marché tunisien
- La création des Packs Affaires, pour les Très Petites Entreprises et les Petites et Moyennes Entreprises et ce, afin de les aider à développer leurs activités commerciales;
- Le développement de l'offre Digitale et ce, à travers la mise sur le marché du nouveau service E-Documents permettant aux abonnés de disposer de leurs relevés de compte en ligne d'une manière sécurisée



Activité à l'international

Activité à l'international

L'activité de la banque à l'international a connu une légère amélioration au cours de 2024 malgré la conjoncture difficile à l'échelle nationale et internationale. En effet, notre chiffre d'affaire réalisé jusqu'au Décembre 2024 est de 19,312 MD contre 18,979 MD en Décembre 2023.

11,89 % de notre chiffre d'affaire est réalisé par le Trade Finance essentiellement les produits à l'importation, les crédits documentaires et les encaissements.

Les transferts contribuent à hauteur de 50.6 % dont plus que 51 % pour les transferts émis et 48 % est réalisé par les transferts reçus.

Les secteurs phare à l'importation sont ceux des produits de base, les matières premières, de l'énergie, de l'agroalimentaire, des produits pharmaceutiques, de l'équipement, des pièces de rechange et automobiles et du commerce et distribution.

Tandis que pour les exportations, les activités prédominantes concernent le secteur des mines, phosphates et dérivées, l'agroalimentaire, la métallurgie, et l'industrie électrique et pharmaceutique.

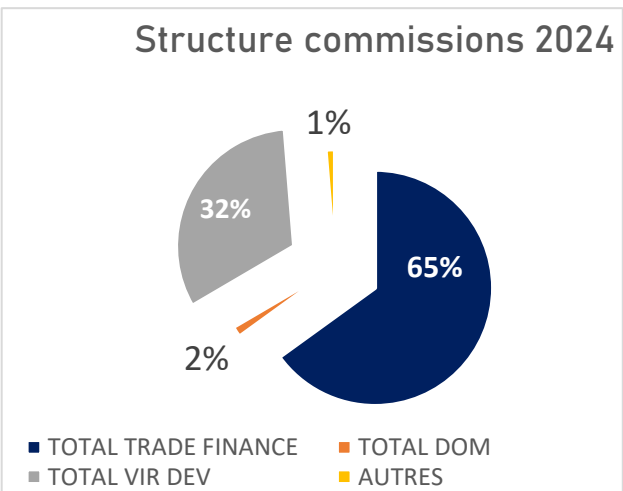
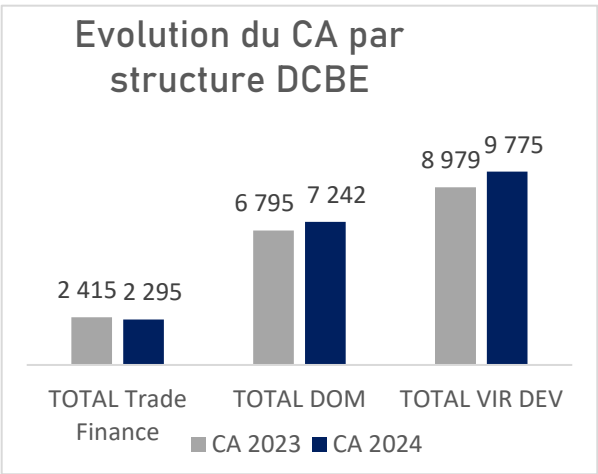
Le revenu de l'international au 31.12.2024 a passé de 11,44 MD à 12,24 MD .

Commissions

La progression de l'activité à l'international s'est répercutée sur les revenus de la SBE. En effet le Trade Finance participe à hauteur de 65 % du total commission, ses produits phare restent toujours le Crédit Documentaire à l'importation (30,17%) ainsi que l'aval en devise à hauteur de 45% du total revenu

du Trade Finance.

La part des commissions sur les transferts a atteint 32,15 % du total des commissions des opérations à l'international, répartie à 57,84 % pour les transferts reçus, 18,82% pour les transferts électroniques et 23,34 % pour les transfert émis.



Marché des Capitaux

En 2024, la salle des marchés de la BH Bank a su s’adapter à un environnement international marqué par une forte volatilité et des incertitudes économiques et géopolitiques.

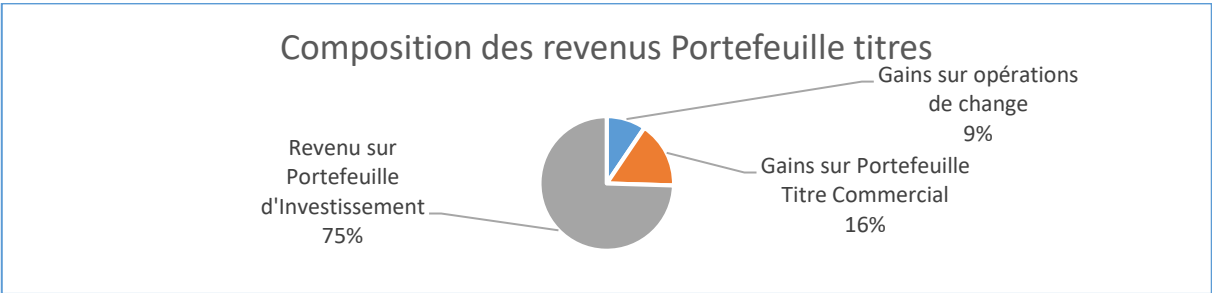
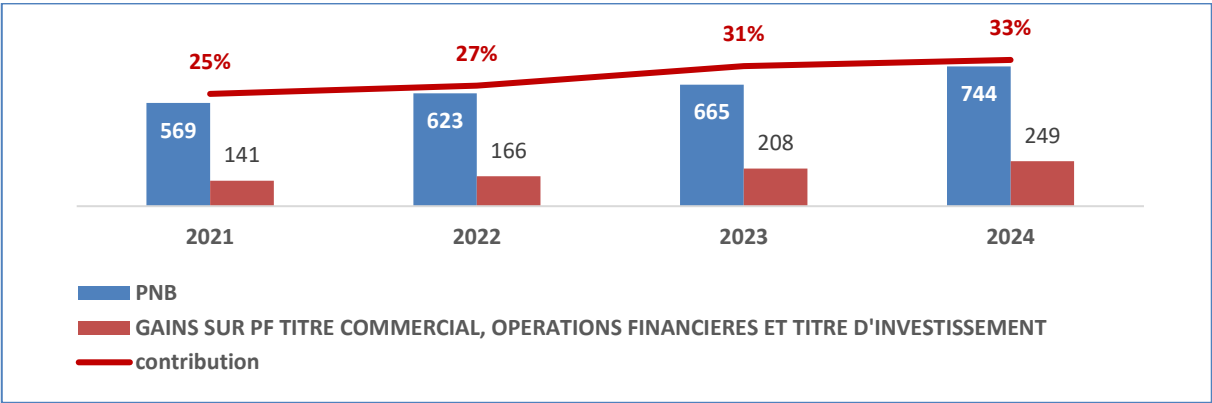
À l’échelle locale, la BH Bank a continué d’accompagner les acteurs économiques et de renforcer son engagement en faveur de la stabilité financière.

À travers cette approche proactive et équilibrée, la banque consolide sa position d’acteur clé sur le marché financier national et international.

Revenus sur Portefeuille titres

Le gain sur portefeuille titre commercial, opérations financières et titres d’investissement s’est considérablement apprécié au cours de l’année 2024, enregistrant une augmentation de 20% par rapport à 2023. Le résultat est passé de 208MD au 31-12-2023 à 249MD fin 2024.

La contribution de l’activité titres et change a contribué à hauteur de 33% dans le PNB de la banque contre 31% une année auparavant.



Composition du portefeuille titres du trésor (en nominal)

L'année 2024 a été marquée par une consolidation du portefeuille « Emprunt National » de l'ordre de 420 MD, soit à raison de 105MD par trimestre, ce qui représente 8,3% du total des émissions de 2024. En effet, ces titres offrent une rémunération variable, profitable et pour des durées plus courtes que celles des BTA.

La fin de l'année 2024 a été également marquée par le lancement d'adjudications exceptionnelles de BTA à des taux de rendement intéressants et qui sont refinançables à hauteur de 100%. A cet effet, la BCT a lancé une nouvelle fenêtre d'appel d'offres à 6 mois. Un calendrier des émissions 2024 et 2025 a été communiqué aux banques. Ainsi, les avoirs propres en BTA ont augmenté de 406MD.

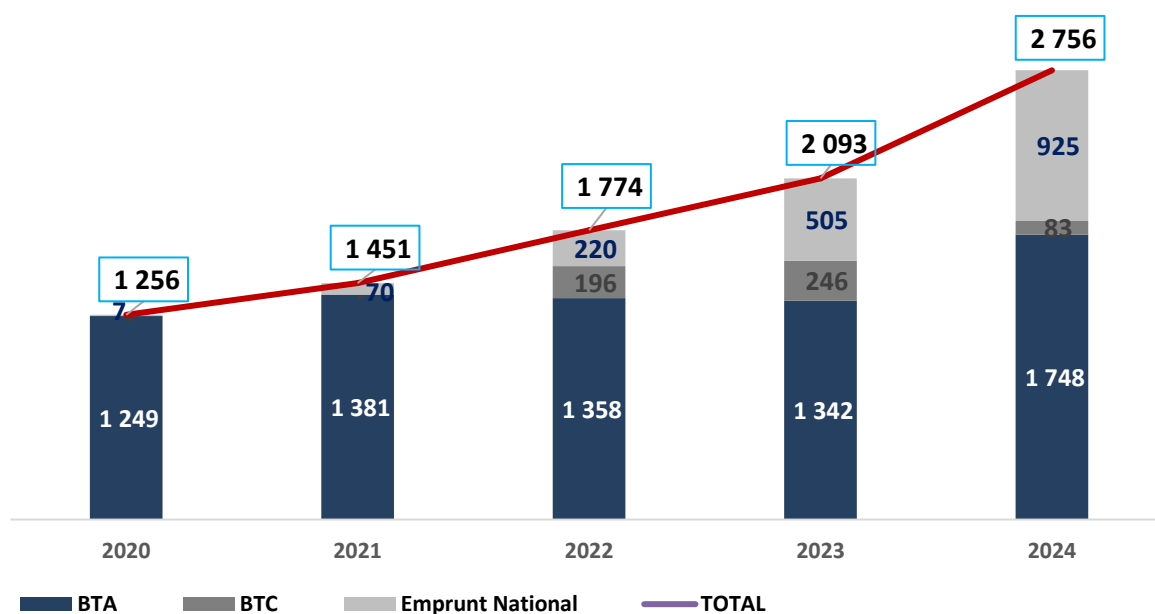
Ceci a permis à la banque à la fois de :

Disposer en permanence du niveau requis et adéquats d'Actifs Liquides de Haute Qualité pour le pilotage de la trésorerie et du ratio « LCR » ;

Améliorer le revenu de l'activité titres et renforcer la contribution du portefeuille titres dans le PNB de la banque dans le cadre de sa politique de diversification du risque et des sources de revenus ;

Diversifier la composition du portefeuille titres de Trésor de la banque.

Composition du PTF titres du Trésor (en nominal)



The background of the slide is a collage of financial imagery. It includes a red-tinted area on the left with a line chart and a bar chart. A blue-tinted area on the right shows a stack of coins. A large, semi-transparent red triangle points from the top left towards the center. The title 'Activités monétique' is centered in a dark blue font. The page number '74' is at the bottom center.

Activités monétique

Activité monétique

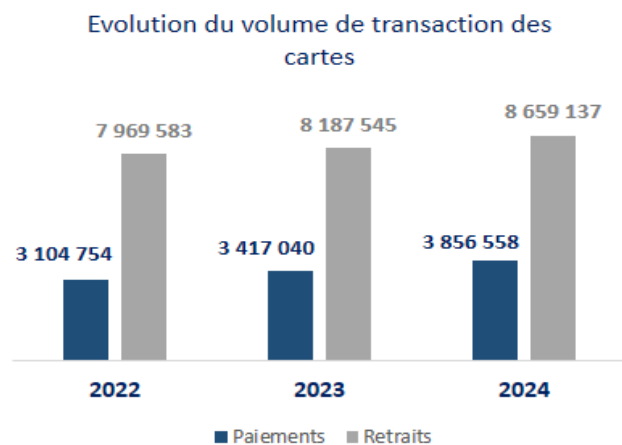
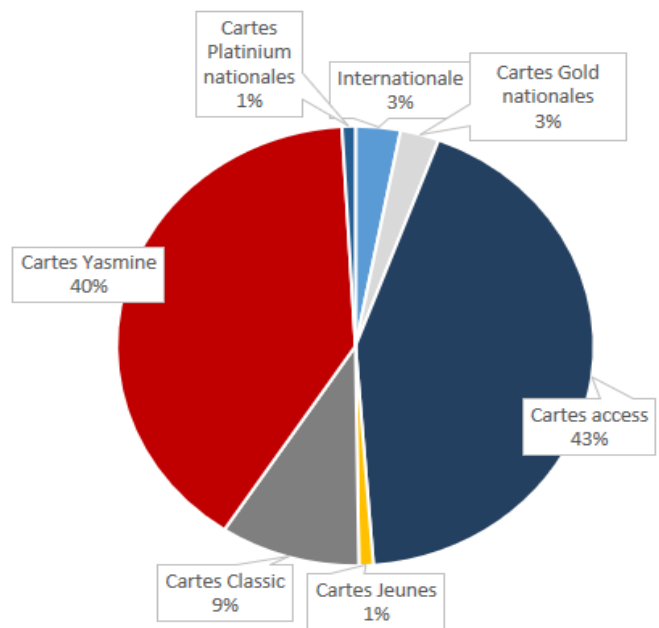
Nos cartes

Pour la Banque, la généralisation des cartes bancaires sur tous les comptes éligibles constitue un axe de développement stratégique visant la transformation des transactions fiduciaires en paiement électronique.

Les 305 067 cartes sont réparties en cartes classiques, cartes électronique et cartes Gold. Plusieurs avantages et services sont adossés aux cartes en rapport avec les profils et les besoins de la clientèle: découverts autorisés, assurances contre les pertes.

Les porteurs de cartes BH ont réalisé 3,9 milliard de transactions de paiement en progression de 13 % en nombre et 8% en montant tandis que leurs retraits sur les guichets automatiques de la BH et des autres banques ont progressé de 6% en nombre et de 11% en montant (8,7 milliard de transactions). De 2022 à 2024, les paiements par cartes ont progressé de 24%.

Globalement, l'activité de nos cartes a progressé de 8% en nombre et 11 % en montant réalisant 2,476 Milliard de Dinars pour 12,5 Millions de transactions.

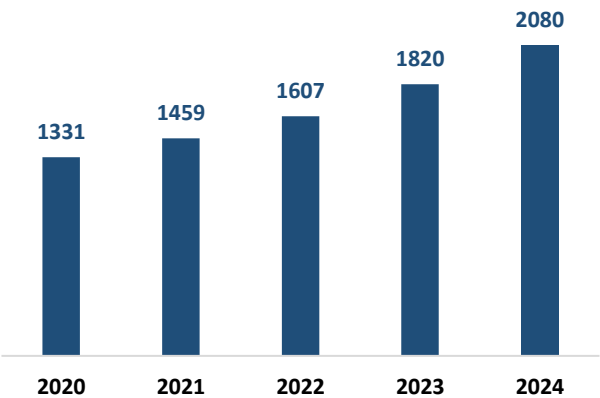


Nos Guichets (GAB's)

Notre réseau de GABs, constitué de 189 unités, a permis la réalisation de 8,4 milliard de transactions pour un chiffre d'affaires de 2080 MD en progression de 11,1% en nombre et 14,3% en montant.

Les commissions perçues sur les porteurs de cartes des autres banques (locales et étrangères) ont totalisé 5,7 MD contre 4,9 MD perçue en 2023.

Evolution du Volume Opérateur (en MD) des GABs BH



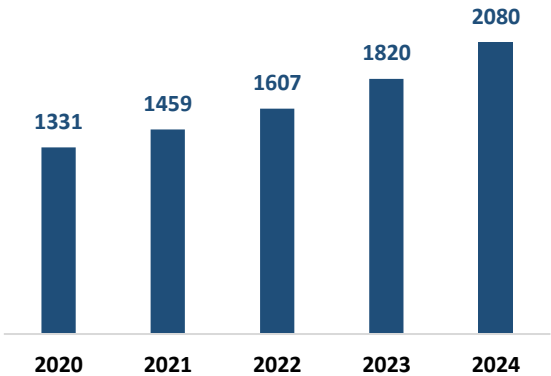
Nos terminaux de paiements

Le nombre des commerçants affiliés a augmenté de 17% pour atteindre 973 commerçants contre 835 au 31-12-2023 dont 840 commerçants actifs soit un taux d'activité de 86% contre 79% enregistré à fin 2023.

L'ensemble de ces commerçants est équipé de 1804 terminal de paiement (TPE) en progression de 19%.

L'activité des commerçants s'est améliorée de 12 % en nombre et 10 % en montant enregistrant un chiffre d'affaires de 187,6 MD et 3,0 MD de commissions perçues.

Evolution du Volume Opérateur (en MD) des GABs BH





Rétrospectives 2019 – 2024

Indicateurs & Ratios sur 5 ans

Indicateurs d'activité	2020	2021	2022	2023	2024	Δ 12-24 / 12-23	TCAM 20-24
Total Bilan	12 243,4	12 405,2	13 626,3	13 514,9	14 551,0	7,7%	4,5%
Crédits Nets à la clientèle	9 831,5	9 817,9	10 686,9	10 211,4	10 651,1	4,3%	2,1%
Portefeuille Titres	1 666,6	1 805,0	2 235,8	2 494,7	3 228,8	29,4%	18,3%
Ressources Clientèle	7 234,5	7 782,2	8 549,7	8 751,5	9 008,6	2,9%	5,7%
Emprunts & Ressources spéciales	1 735,6	1 723,6	1 447,5	1 365,1	1 564,7	14,6%	-1,9%
Capitaux Propres	1 054,6	1 161,4	1 235,5	1 333,4	1 390,2	4,3%	7,2%

Indicateurs d'exploitation	2020	2021	2022	2023	2024	Δ 12-24 / 12-23	TCAM 20-24
Marge d'intérêts	290,4	324,3	344,5	326,7	350,7	7,3%	5,0%
Commissions nettes	93,6	104,2	112,8	130,7	144,7	10,7%	11,5%
Gains nets sur portefeuille-titres	122,8	141,0	165,6	207,6	248,9	19,9%	19,4%
Produit Net Bancaire	506,8	569,5	622,9	665,0	744,2	11,9%	10,1%
Frais de personnel	124,6	150,3	167,3	176,4	189,4	7,4%	11,2%
Charges générales d'exploitation	52,8	57,6	65,5	65,3	71,7	9,8%	8,1%
Résultat Brut d'exploitation	336,9	370,3	397,5	432,1	489,7	13,3%	9,8%
Dotations nettes aux provisions	178,6	122,8	179,7	160,7	280,4	74,5%	19,7%
Résultat d'exploitation	140,4	231,8	199,1	250,4	189,3	-24,4%	13,1%
Résultat Net	72,9	134,7	118,7	140,0	108,5	-22,5%	17,1%

Indicateurs & Ratios sur 5 ans

Ratios de rentabilité	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
RESULTAT NET / CAPITAUX PROPRES (ROE)	14,44%	6,92%	11,60%	10,50%	7,81%
RESULTAT NET / TOTAL ACTIF (ROA)	1,16%	0,60%	1,09%	1,04%	0,75%
PNB / TOTAL BILAN	4,04%	4,14%	4,59%	4,92%	5,11%
PNB / C.A	42,0%	44,8%	53,1%	47,48%	49,75%
PNB / TOTAL CREDITS NETS	5,08	5.15%	5.80%	4,92%	6,99%
RESULTAT NET / PNB	28,7%	14,4%	23,7%	21,05%	14,58%

Ratios d'exploitation	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
COMMISSIONS PERÇUES / FRAIS DE PERSONNEL	81.66%	76.24%	74,48%	82,00%	84,22%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	38,53%	39,10%	40,38%	39,50%	37,79%
COMMISSIONS NETTES/ P.N.B	18,50%	18,30%	17,89%	19,65%	19,44%
FRAIS DE PERSONNEL / PNB	24,59%	26,20%	26,86%	26,53%	25,46%

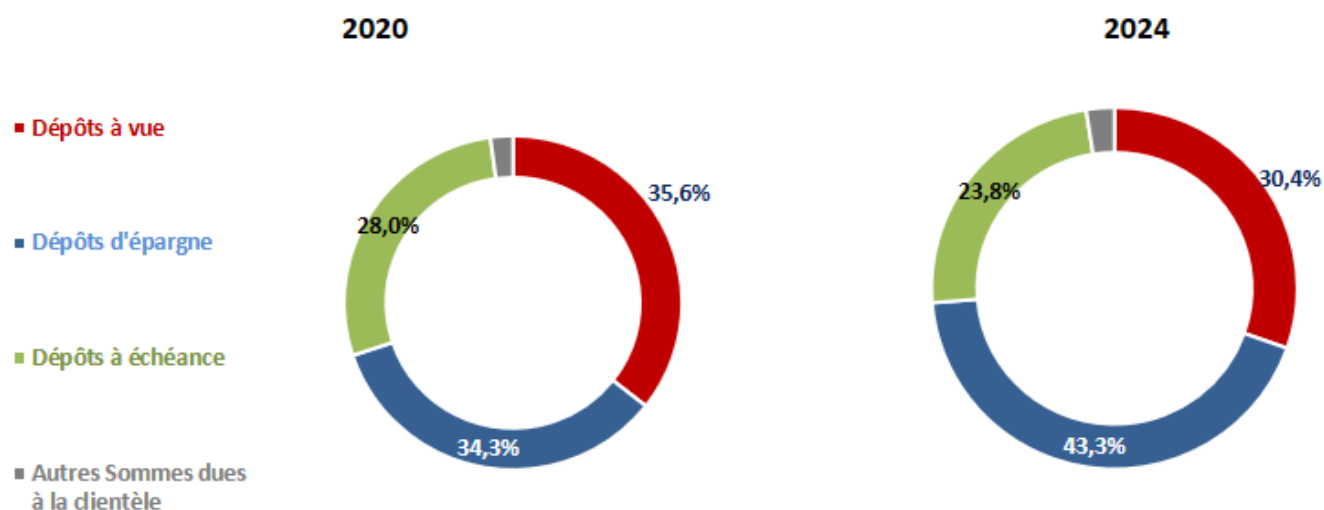
Ratios Prudentiels	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
NPL	15,30%	15,90%	15,80%	15,86%	16,2%
Ratio de couverture	70,50%	71,30%	69,40%	67,10%	62,2%
Ratio de solvabilité globale(*)	11,80%	14,10%	13,90%	15,40%	14,8%
TIER 1(*)	9,50%	10,80%	11,20%	13,00%	12,8%

(*) avant distribution des dividendes pour les exercices 2023-2024

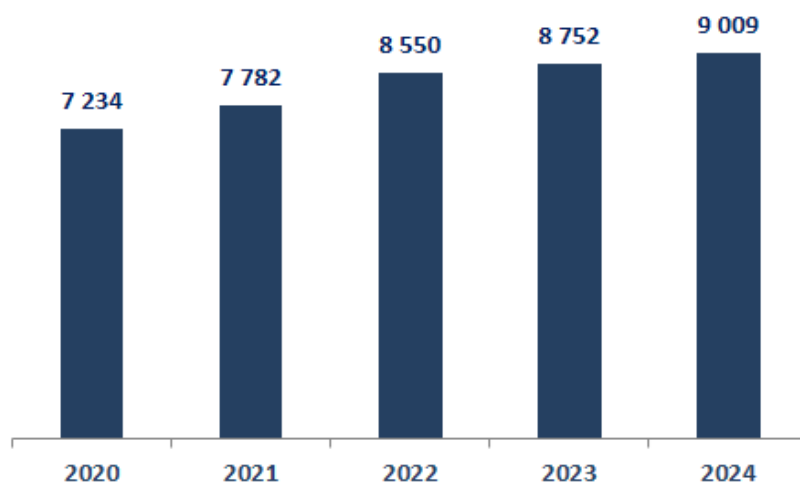
Dépôts de la clientèle

Avec un total 9 009 MD au 31.12.2024 , **les ressources de la clientèle** ont progressé de 2,9% (+257 MD) contre un taux d'accroissement annuel moyen de 5,7 % pour la période 2020-2024.

Evolution de la structure des ressources clientèle



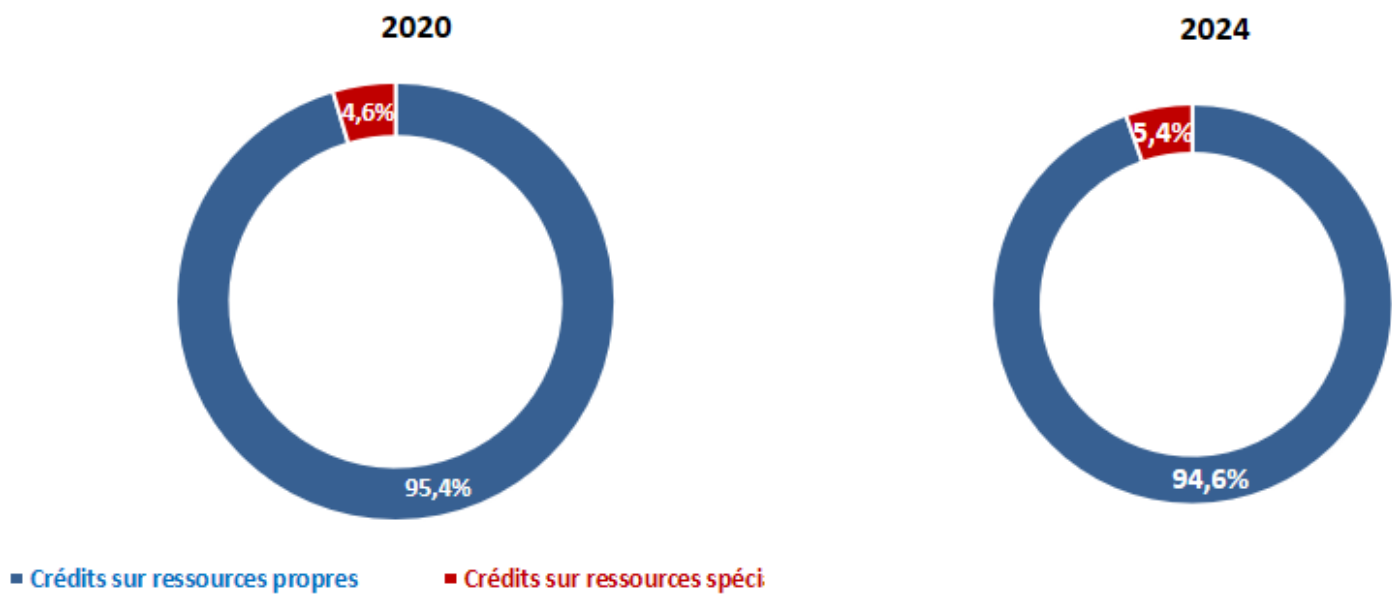
Evolution de l'encours des ressources clientèle



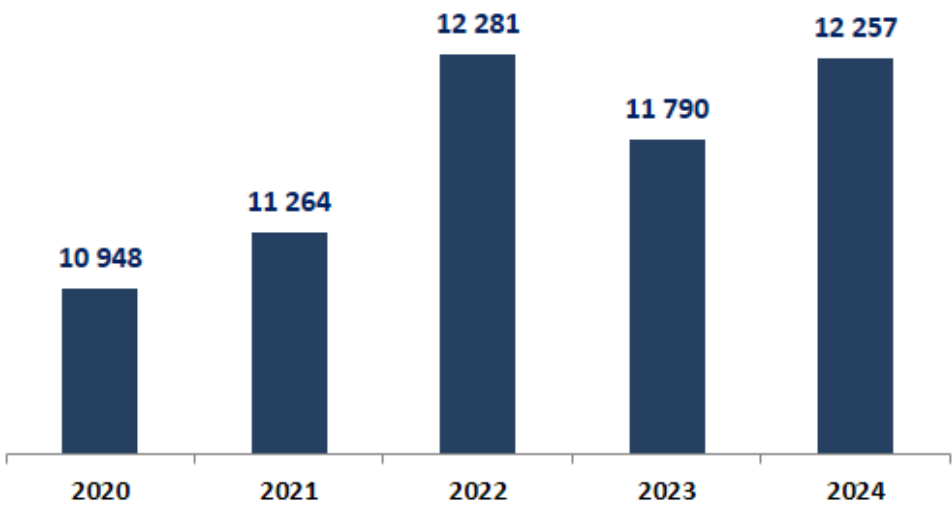
Crédits à la clientèle

Avec un total 12 257 MD au 31.12.2024 , **les crédits bruts** ont progressé de 4 % (+467,1MD) contre un taux d'accroissement annuel moyen de 3% pour la période 2020-2024.

Evolution de la structure des crédits bruts à la clientèle



Evolution de l'encours des crédits bruts à la clientèle

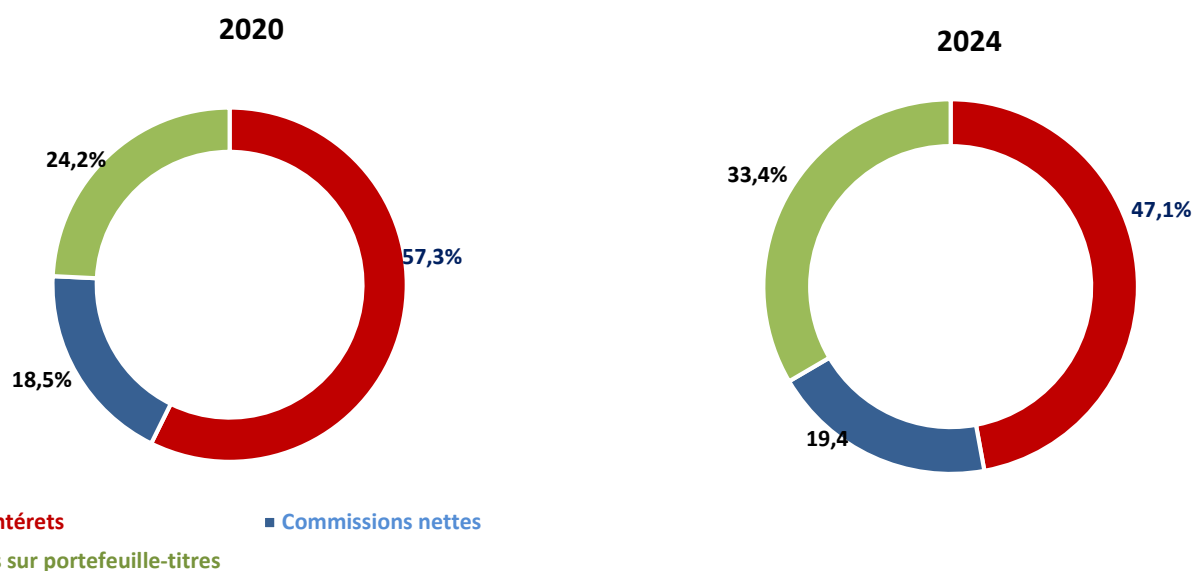


Résultats

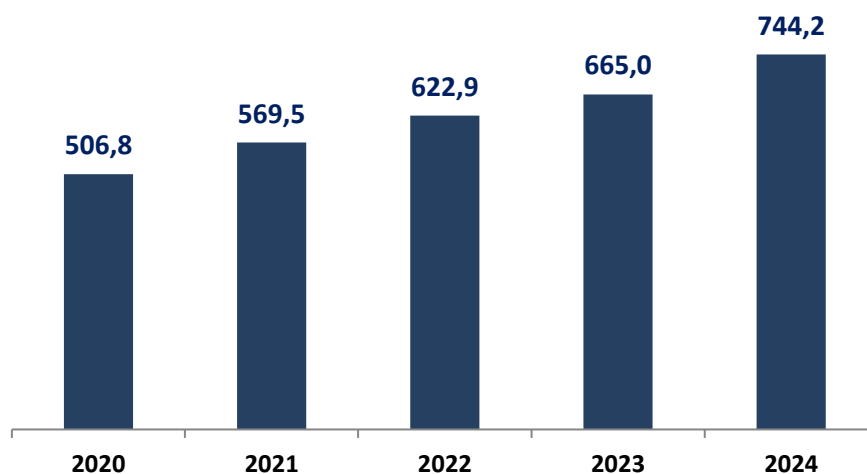
Produit Net Bancaire

Avec un total 744,2 MD au 31.12.2024, **les produits nets bancaire** a progressé de 11,9% (+79,2 MD) contre un taux d'accroissement annuel moyen de 10,1 % pour toute la période 2020-2024.

Evolution de la structure du Produit Net Bancaire



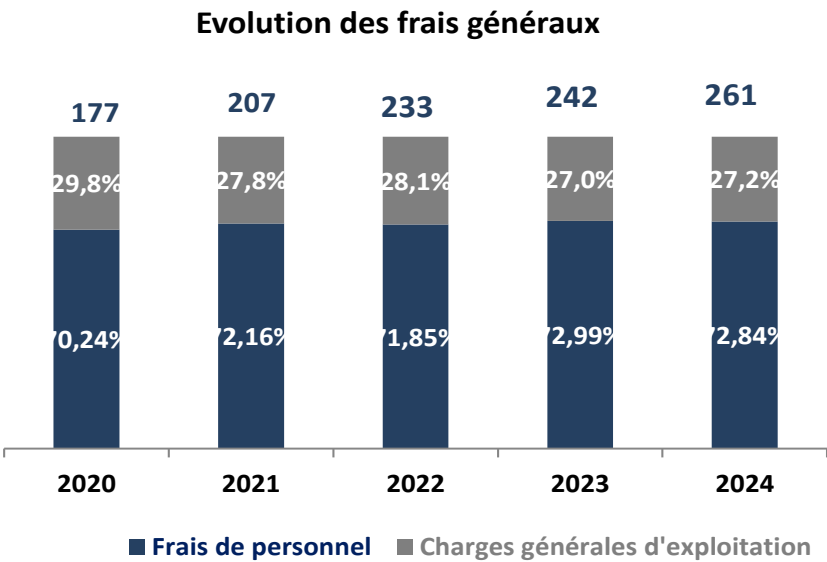
Evolution du Produit Net Bancaire



Résultats

Frais généraux

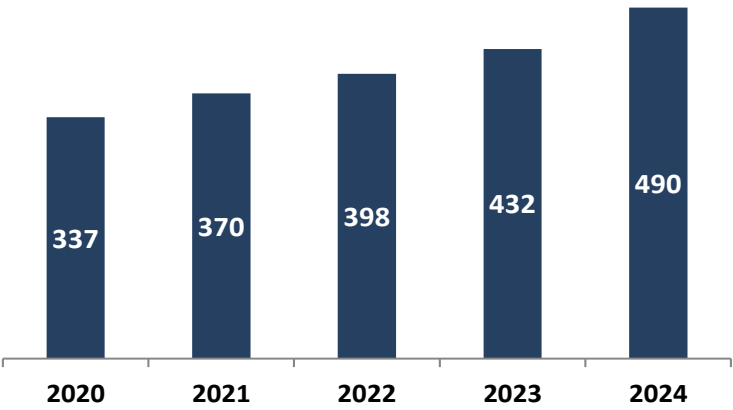
Avec un total 261,2 MD au 31.12.2024 , **les frais généraux** ont progressé de 8% (+19,5 MD) contre un taux d'accroissement annuel moyen de 10,2 % pour toute la période 2020-2024.



évolution du résultat brut d'exploitation

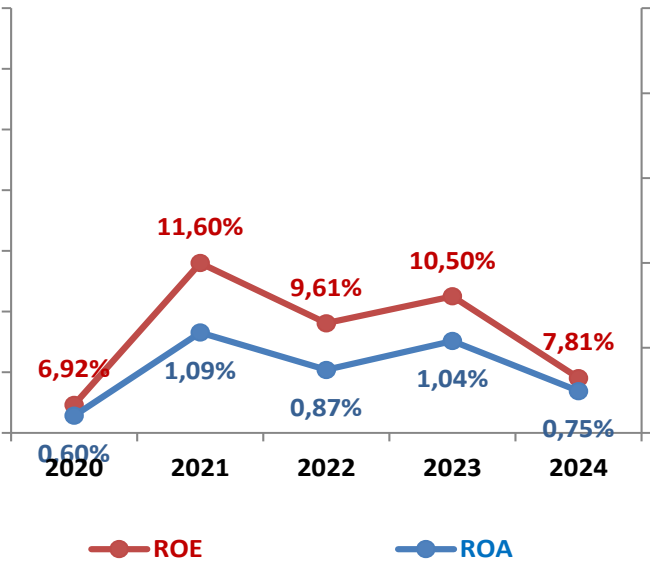
Résultat brut d'exploitation

Avec un total 490 MD au 31.12.2024 , **le Résultat Brut d'exploitation** a progressé de 13,3 % (+57,6 MD) contre un taux d'accroissement annuel moyen de 9,8% pour toute la période 2020-2024.



Ratios de rentabilité

Pour les ratios de rentabilité, le rythme de croissance du résultat est moins important que celui des actifs ce qui a impacté le ROA qui se situe à 0,75% à fin 2024 contre 1,04% en 2023. De même, le ROE s'est situé à 7,81% au 31-12-2024 contre 10,50% à fin 2023.



Index **BH56** BANK 2.78

Titre de la BH Bank en bourse

Comportement boursier de la valeur BH

Durant l’année 2024, le cours de l’action BH BANK a fluctué entre 14,30 D au plus haut et 10,17 D au plus bas. Le cours a terminé l’année à 12,70 D contre 11,95 D une année auparavant.

Malgré la conjoncture économique défavorable, l’indice boursier du secteur bancaire a gagné 829,23 points soit une hausse de 13,59% de sa valeur par rapport à fin 2023.

A fin décembre 2024, le volume des capitaux échangés sur le titre BH s’est établi à 9,931 MD contre 24,041 MD une année auparavant.

Les titres des banques cotées ont accaparé 28,28% du volume global de la cote de la bourse contre 39,24 % à fin 2023.

	31.12.2023	31.12.2024
Cours début de période (DT)	13,560	11,950
Cours fin de période (DT)	11,950	12,700
Cours plus haut (DT)	14,950	14,30
Cours plus bas (DT)	10,200	10,17
Cours moyen pondéré (DT)	13,496	12,73

La capitalisation boursière du titre BH BANK est passée de 568,82 MD à fin 2023 à 604,52 MD à fin 2024, soit une hausse de 6,28%.

Le plus fort volume journalier a été enregistré le 20

Février 2024 pour un montant de 0,736 MD.

Le cours le plus haut de la période a été réalisé au cours de la séance du 25/04/2024 pour 14,300 DT.

Le cours le plus bas de la période a été réalisé au cours de la séance du 20/02/2024 pour 10,170 DT.

	31.12.2023	31.12.2024
Nombre de titre traités	1 781 316	780 186
Volume de capitaux échangés (MD)	24,041	9,931
Capitalisation boursière (MD)	568,82	604,52
PER	4,06 x	5,59 x

Evolution cours boursier - BH BANK Vs TUNINDEX en 2024



Rendement
annuel

TUNINDEX
+13,75%

BH BANK
+15,48%

Secteur bancaire vs Marché

	31.12.2023	31.12.2024	Variation
Indice Banques	6 100,65 pts	6 929,88	+13,59%
TUNINDEX	8 750,59 pts	9 953,71	+13,75%

En MD	31.12.2023	31.12.2024	variation
Volume secteur bancaire	640,047	439,629	-31,31%
Volume Global du marché des actions	1 641,817	1 554,642	-5,31%
Part BH	38,98%	28,28%	

Titre BH BANK vs Secteur bancaire

	31.12.2023	31.12.2024	variation
Indice Banques	6 100,65 pts	6 929,88	+13,59%
Cours BH BANK	11,950	12,700	+6,28%

En MD	31.12.2023	31.12.2024	variation
Volume BH BANK	24,041	9,931	-58,69%
Volume secteur bancaire	640,047	439,629	-31,31%
Part BH	3,76%	2,26%	

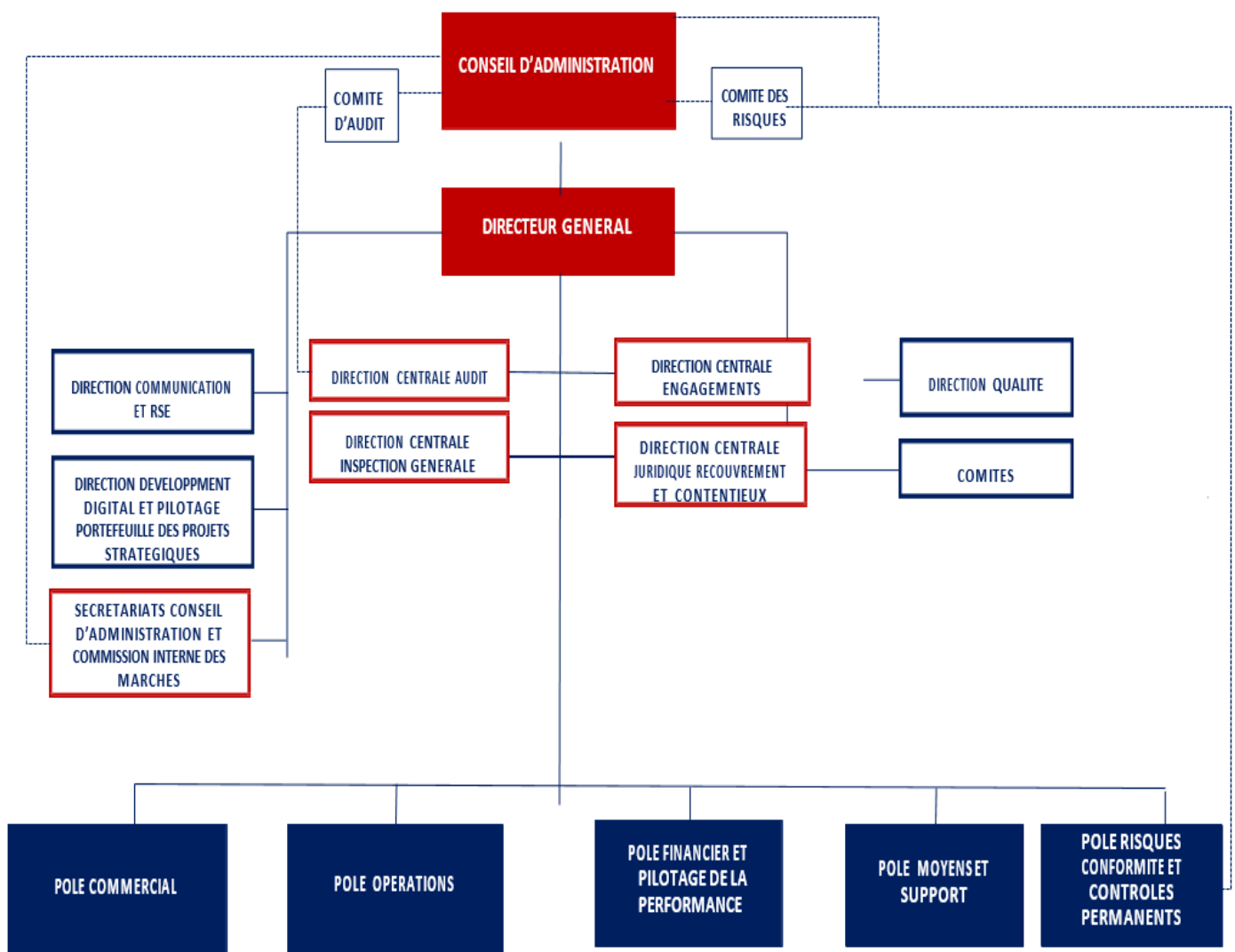
An abstract graphic design featuring a diagonal split. The upper-left portion is a collage of blue and red tones, containing silhouettes of two people, a line graph with red squares, and various geometric symbols like triangles and rectangles. The lower-right portion is a solid white background.

Organes de gestion

Direction Générale

La Direction Générale met en œuvre les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, de s'assurer que l'activité de la Banque est réalisée en conformité avec les règles déontologiques et dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur et de surveiller l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les structures rattachées au Directeur Général sont les suivantes :



Les Pôles

1-ORGANISATION DU POLE COMMERCIAL

1-1 Direction Centrale Marché Corporate

Direction Marché Grandes Entreprises
Direction Marché Institutionnels
Direction Marché PME.TPE
Direction Trade Finance et cash management
Centres d’Affaires

1-2 Direction Centrale Marché Banque de Détail

Directions Régionales Agences
Direction Support au Réseau

1-3 Direction Centrale Développement Commercial

Direction Marketing et Animation commerciale Direction
Expériences Clients et Canaux de Distribution

2-ORGANISATION DU POLE OPERATIONS

2-1 Direction Centrale Back Office Bancaire

Direction Back Office Crédits
Direction Back Office Salle des Marchés
Direction Back Office Monétique et Moyens Digitaux

2-2 Direction Centrale Bancaire Etranger

Direction Transferts et Paiements Internationaux
Direction Commerce Extérieur
Direction Opérations Réglementées
Direction Correspondant Banking
SWIFT (Fonction en Staff au Directeur Central)

2-3 Direction Centrale Mise en Place des Crédits

Direction Garanties
Direction Administration des Crédits

3-ORGANISATION DU POLE FINANCIER ET PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

3-1 Direction Centrale Contrôle de Gestion, ALM et Budget

Direction Contrôle de Gestion

Direction Gestion Actif-Passif « ALM »

Direction Planification et Contrôle Budgétaire

3-2 Direction Centrale Comptabilité

Direction Etats Financiers, Gestion Fiscale et Déclarations Réglementaires

Direction Contrôle, Justification et Apurement

Direction Veille Réglementaire et Procédures Comptables

3-3 Direction Centrale Marché des Capitaux

Direction Trésorerie Dinars

Direction Forex et Trésorerie Devises

3-4 Direction Flux de Trésorerie

3-5 Direction Pilotage Participations et Filiales

3-6 Direction ressources Extérieures et spéciales

4-ORGANISATION DU POLE RISQUES, CONFORMITE ET CONTROLES PERMANENTS

4-1 Direction Centrale Conformité et Sécurité Financière

Direction Déontologie et Contrôle de Conformité

Direction Sécurité Financière

Cellule de Bonne Gouvernance (fonction En staff du Directeur Central)

4-2 Direction Centrale Risques

Direction Risques Crédits

Direction Risques Marchés

Direction Risques Opérationnels

Direction Résolution (Direction en staff au Directeur central)

4-3 Direction Contrôles Permanents

4-4 Direction Recherches, Analyses et Modélisation (Direction en staff rattachée au Directeur du Pôle)

5-ORGANISATION DU POLE MOYENS ET SUPPORT

5-1 Direction Centrale Achats et Logistiques

Direction Services Généraux

Direction Gestion de l'Immobilier

Direction Sécurité Générale

Direction Achats

Direction Expertises Techniques

5-2 Direction Centrale Capital Humain

Direction Administration du Personnel

Direction Gestion des Carrières et Développement des Compétences

Direction Affaires Sociales

5-3 Direction Centrale Organisation et Systèmes Informatiques

Direction Organisation et Processus

Direction Assistance Maîtrise d'Ouvrage

Direction Référentiels et Fiabilisation des Données

Direction Infrastructure et Systèmes

Direction Sécurité Systèmes Informatiques

Direction Maîtrise d'Œuvre (MOE)

Direction Veille Technologique et Architecture SI

Direction Support Utilisateurs

5-3 Centre de Gestion de Courriers (Direction rattachée en staff au Directeur du Pôle)

LES COMITES

La Direction Générale est assistée dans sa mission par les comités suivants :

- Le **Comité de Direction** : chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques et valider leur déclinaison dans les domaines de développement commercial, de politiques d'implantation, de financement, d'organisation, de gestion des ressources humaines, de mobilisation des ressources financières, de recouvrement et du système d'information.
- Le **Comité Stratégique** : chargé de mener une réflexion sur les orientations stratégiques de la Banque.
- Le **Comité Central des Crédits aux Entreprises** : chargé d'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi des crédits aux Entreprises et de préfinancement habitat.
- Le **Comité Central des Crédits aux Particuliers** : chargé d'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi des crédits aux Particuliers (Habitat et Consommation).
- Le **Comité d'Exploitation** : chargé du suivi mensuel des réalisations du réseau par direction régionale et l'évolution des objectifs qui leurs sont assignés.
- Le **Comité d'Escompte et de Dépassement** : chargé de statuer quotidiennement sur les demandes d'escompte commercial, d'autorisations ponctuelles ou de dépassements provisoires aux côtes autorisées, d'évaluer les risques de contrepartie et de décider des suites à y réserver.
- Le **Comité Central du Recouvrement** : chargé d'améliorer le recouvrement des crédits et de minimiser les risques liés aux engagements de la Banque.
- Le **Comité de Résolution** : chargé de statuer sur les politiques et les procédures de conciliation et de résolution ainsi que l'abandon des créances de la Banque conformément à la politique du Recouvrement approuvée par le Conseil d'Administration dans la limite du seuil de compétence qui lui est attribué.
- Le **Comité de résolution restreint** : chargé de statuer sur les politiques et les procédures de conciliation et de résolution ainsi que l'abandon des créances de la Banque conformément à la politique du Recouvrement approuvée par le Conseil d'Administration dans la limite du seuil de compétence qui lui est attribué.
- Le **Comité d'Assainissement du Portefeuille de la Banque** : chargé d'identifier les créances classées, conformément à la circulaire BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, pouvant faire l'objet de cession à la Société de Recouvrement.

- La **Commission des Achats** : chargée de prendre toute décision relative aux marchés à effectuer par la Banque.
- Le **Comité des Nominations des responsables aux postes fonctionnels des services centraux et du réseau**: chargé de statuer à des postes de responsabilité au sein des services centraux (Directeurs, Divisions), des Directions Régionales (Directeurs Régionaux), et des Points de Vente (Directeurs des Points de Vente et Adjoints).
- Le **Comité Asset and Liability Management (ALM)** : chargé de veiller à l'optimisation de la valeur et la rentabilité des fonds propres de la banque et de maîtriser les conséquences négatives potentielles de la matérialisation des risques financiers (risques de taux, de liquidité et de change) sur le bilan et le hors bilan de la Banque
- Le **Comité de Trésorerie** : chargé de suivre l'évolution de la situation de la Trésorerie de la Banque, suivre les prévisions de la trésorerie de la Banque et décider des actions nécessaires à entreprendre, suivre la base des collatéraux (Titres d'Etat et créances refinançables), suivre les indicateurs de déviation par rapport au plan d'action de la banque et veiller au respect du ratio de liquidité LCR et du minimum de ration Crédits/Dépôts à instaurer par la BCT
- Le **comité de Pilotage du PCA** : chargé du pilotage, la revue périodique de la politique PCA et le maintien de continuité opérationnelle du PCA de la Banque.
- Le **Comité de Produits et Services de la Banque et le Comité des Produits des filiales** : ont pour principale mission de répondre à la stratégie de la Banque pour le développement de nouveaux produits et services afin de créer une offre complète de produits hiérarchisés par type de besoin et par clientèle cible et s'assurer sa mise en place
- Le **Comité Pédagogique**, chargé de transformer la politique de la Banque en action de formation à réaliser dans BH Academy, de conseiller et valider les besoins en formation en intra-entreprises arrêtés par la Direction Gestion des Carrières et Développement des compétences, de réfléchir et proposer des cycles de formation en intra-entreprises pour le personnel de la banque, tout en assurant la promotion de bonnes pratiques pédagogiques.
- **Comite De Mise En Place De La Stratégie Digitale De La Banque** a pour mission d'atteindre les objectifs nationaux en matière de digitalisation de l'activité bancaire, notamment, l'amélioration de l'expérience client à travers des processus digitalisés
- **Comite Conformité, Risques Et Contrôles** : chargé d'examiner les dispositifs de gestion et de maîtrise risque et de contrôle interne mis en place au niveau de la Banque et évaluer les plans d'actions visant leur renforcement. Elle statue sur les rapports relatifs à l'organisation et

l'efficacité du dispositif de contrôle interne, s'assure de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières, évalue l'exposition de la banque aux risques , examine les limites d'exposition en termes de concentration des risques sur les contreparties, suit l'actualisation du plan de continuité d'activité , examine les rapports d'audit les rapports de contrôle des agences , les rapports d'enquête et les rapports de contrôle permanent , suit le processus de certification AML 30000 et les rapport RSSI.

- **Comite Watch List, Résolution Et Recouvrement:** elle est chargé de:

- **Sur le plan Stratégique** de recommander à la Direction Générale les mises à jour et les éventuelles améliorations à apporter sur la politique de prévention des NPLs, de recouvrement, de conciliation/restructuration et de résolution, de statuer sur les politiques et les procédures de prévention des NPLs conciliation/ Restructuration et de résolution et de statuer sur la classe de risque de la Watch List .

- **Sur le plan Opérationnel :** de suivre et de décider des actions à engager pour le traitement des dossiers et de prendre les décisions d'abandon des créances de la Banque conformément à la politique de recouvrement approuvée par le Conseil d'Administration et dans la limite du seuil de compétence qui lui est attribué.

- **Comite Produits, Tarification Et Veille Concurrentielle** chargé d'examiner les études et les opportunités de création de nouveaux produits et services financiers, améliore le positionnement et la part de marché de la Banque ,valide la politique du Pricing et valide les mises à jour à apporter au barème des conditions de banque générales.



Conformité

Les références légales

- Loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment argent modifiée et complétée par la loi organique n°2019-9.
- Arrêté du Ministre des Finances du 24 juillet 2019.
- Décision de la CTAF n°2024-01 du 17 juin 2024 portant principes directeurs relatifs à la déclaration des opérations et transactions suspects.
- Decision de la CTAF n° 2017-03 du 2 mars 2017 relative aux bénéficiaires effectifs modifiée par la décision CTAF 2018-10.
- Note Organique N°03/2022 : les missions et les attributions de l'Organe de Contrôle de la Conformité.
- Note de Procédure 630010 : Prévention du Blanchiment d'Argent et du Financement du Terrorisme (10/05/16).
- Note de Service n°40/2017 : Utilisation des formulaires de connaissance du client « KYC ».
- Note de Service n°74/2023 : Utilisation des formulaires de connaissance du prestataire « KYP ».
- Circulaire BCT n°2021-05 : « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers ».
- Circulaire BCT n°2017-08 telle que modifiée par la Circulaire n°2018-09 : « Règles de Contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ».
- Loi organique n°2004-63 portant sur la protection des données à caractère personnel.

Mission de l'organe

- Veiller à la mise en place d'un système de contrôle de conformité comportant les principes de base, les mécanismes et les procédures qui permettent d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les bonnes pratiques et les éthiques professionnelles et morales.
- Veiller à l'établissement et la mise en œuvre de la politique de la conformité et de contrôle permanent approuvée par le Conseil d'Administration et ce, en conformité avec la loi et la réglementation en vigueur ainsi que les orientations stratégiques de la Banque.
- Veiller à la mise en œuvre des politiques, les mécanismes et des dispositifs permettant à la Banque de partager les informations requises avec les filiales dont elle détient une participation majoritaire aux fins de lutter contre la blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.
- Préserver la réputation et l'image de marque du Groupe et ce conformément à la réglementation en vigueur.
- Assurer le rôle de correspondant auprès de la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) et auprès des correspondants étrangers et tout autre organisme en matière de conformité et de sécurité financière.
- Assurer le rôle d'interlocuteur de l'Instance Nationale de Protection des Données personnelles (INPDP), de la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT)

- Assurer un contrôle de deuxième niveau des opérations en matière de conformité et de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
 - Veiller à la mise en place des outils et des dispositifs de contrôle permanent afin de maîtriser les risques engendrés par les activités de la Banque à tous les niveaux.
 - Veiller à la mise en place des règles de bonne gouvernance et de bonne conduite permettant la gestion des conflits d'intérêts le renforcement de l'intégrité et le déploiement des Valeurs de la Banque dans le quotidien de la vie professionnelle des collaborateurs.
 - Veiller à la mise en place d'une veille réglementaire.
 - Veiller à la mise en place d'une cartographie de risques de non-conformité afin d'identifier les points de contrôle permanent et les axes d'amélioration à apporter. Identifier, évaluer et contrôler l'ensemble des risques de manquement aux obligations législatives, réglementaires ou déontologiques susceptibles d'entraîner pour la Banque des sanctions judiciaires, administratives, financières et/ou d'atteinte à sa réputation et à son image de marque.
 - Coordonner et échanger avec les autres structures de contrôle et de risques et exploiter mutuellement les informations et les incidents afin d'en atténuer les risques.
- Conduire des actions de sensibilisation et de formation en matière de conformité , LAB-FT, Déontologie et Contrôle permanent, structures de la Banque afin d'ancrer la Culture Ethique et les

bonnes règles et pratiques professionnelles et déontologiques.

L'activité de l'organe contrôle conformité en 2024

Suite à la réorganisation de la banque et conformément à la note de service N° 59/2023 ayant pour objet « **Mise à jour de l'organigramme de la Banque** » et conformément aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 ayant pour objet d'organiser les conditions d'exercice des opérations bancaires et les modalités de supervision des banques et des établissements financiers et à la circulaire BCT n°2017-08 , modifiée par la circulaire 2018-09 relative à la mise en place de contrôle interne pour la gestion du risque LAB-FT.

La DCCSF fonctionnellement rattachée au Conseil d'Administration de la Banque et hiérarchiquement rattachée au Pôle Risque, Conformité et Contrôle Permanent.

Les actions liées à l'activité de contrôle de conformité

- La participation à la validation des notes d'organisation afin d'intégrer des règles de contrôle de conformité (65 notes d'organisation dont 3 notes organique, 24 notes de procédure et 38 notes de service).
- La mise à jour du manuel de procédure élaboré conformément aux directives de la CTAF 2017-02. Ledit manuel de procédure mis à jour a été validé par le comité d'audit et validé par le conseil d'administration
- La révision des contrats avec les correspondants et les organismes de transferts d'argent MSB pour inclure

Des clauses de conformité.

- La présentation à l'INPDP des demandes des autorisations préalables d'installation de système de vidéosurveillance aux niveaux de la Direction Régionale Gabes et des 3 agences (Hammamet, Bizerte Ibn Khaldoun et Mourouj 5).
- La mise en place d'une plateforme « Share point office 365 » pour assurer une veille réglementaire conformément à la circulaire BCT 2021-05.

Au cours de l'année 2024, 26 nouveaux textes réglementaires ont été diffusés via la plateforme « SharePoint office 365 »

- Le démarrage du projet de la mise en place d'une cartographie des risques de non- Conformité (RNC) Conformément aux dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 et aux recommandations du conseil d'administration, la BH Bank a lancé un appel d'offres national pour la sélection d'un cabinet afin d'accompagner la Banque dans la mise en place d'une cartographie des risques de non- conformité , la mise en place de la cartographie de risques de non-conformité est prévue pour le mois de juillet 2025.

Conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2017-08 et du titre V de la circulaire BCT n°2021- 05 relatives à la gouvernance au sein des groupes bancaires, notamment l'exercice par l'organe d'administration de l'entité consolidante une surveillance appropriée de ses filiales tout en respectant l'indépendance et l'autonomie de l'organe d'administration de chacune des filiales, la Conformité de l'entité consolidante assure un suivi de l'état d'avancement des travaux de mise en d'un dispositif LAB-FT.

- La conformité de l'entité consolidante a élaboré la politique de gouvernance, de conformité et de lutte contre la blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au sein du groupe BH Bank . Cette politique a été validé par le comité de risque émanant du Conseil d'Administration du 28/06/2024 et approuvé par le Conseil d'admiration du 18/07/2024.

En 2024, la Conformité était présente dans quatre comités d'audit relevant du Conseil d'administration dont deux dédiées à la présentation des KPI, KRI, enjeux et thèmes transversaux relatifs à la fonction de contrôle de la Conformité et ce conformément aux dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05. En outre, la conformité était présente dans trois Comité des risques émanant du le Conseil d'administration pour valider la politique de gouvernance, de conformité et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au sein du groupe BH Bank, la revue de la matrice KYC et le rapport d'évaluation des risques LAB-FT au titre de l'exercice 2023.

- Par ailleurs, un Conseil d'Administration s'est tenu le 15-11-2024 avec les responsables des fonctions de contrôle, dont la fonction de contrôle de la conformité, et ce conformément à l'article 48 de la circulaire BCT 2021-05 « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers ».

Les Actions liées à l'activité de lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

Faisant suite à la demande des autorités compétentes, la Direction de la Sécurité Financière procède au gel des avoirs des personnes ayant des liens avec le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT). En effet, 112 comptes ont fait l'objet des décisions de gel au cours de de l'année 2024 :

- 105 comptes en TND ont fait l'objet de gel ordonné par les autorités judiciaires et le CMF.
- 07 comptes ont fait l'objet de gel émanant de la CTAF.
Par ailleurs 8 comptes ont fait l'objet de dégel au cours de l'année 2024 De même.
- Conformément aux dispositions de la Circulaire BCT n°2017-08 telle que modifiée par la Circulaire BCT 2018-09 et en tenant compte des recommandations de la Direction Générale, l'axe conformité a été introduit dans les KPI des Agences et dans l'évaluation de la performance des exploitants.

Le taux de KYC valide est passé de 59,42 au 31/12/2022 à 69,53 % au 31/12/2024.

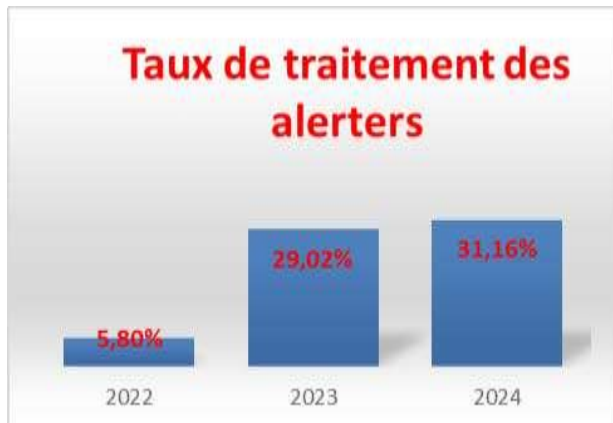
Pour assurer une surveillance du profil client, la DCCSF, depuis la mise en place de l'outil Siron KYC, a opté pour un balayage automatique mensuel, soit toute la base de données clients par rapport aux listes de sanctions nationales et internationales et la liste des Personnes Politiquement Exposées « PPE »

et un balayage automatique quotidien Delta Client au quotidien (filtrage quotidien des clients qui ont mouvementé leurs comptes le « J-1 » par rapport à toutes les listes). Cependant, ces fréquences ont conduit à une accumulation de 153 191 cas de ressemblances, arrêté au 30/06/2023, non traitées. Face à cette situation, la DCCSF a décidé d'adopter une approche basée sur les risques pour le traitement de ce stock et gérer plus efficacement son outil SIRON KYC tout en ajustant les fréquences de balayage.

La DCCSF visait à réduire le nombre de cas accumulés sans compromettre la vigilance nécessaire pour détecter les profils suspects.

Dans ce cadre un rapport comprenant la stratégie à adopter pour l'apurement du stock KYC ainsi que les nouvelles fréquences proposées a été présenté et validé par le comité des risque du 22/11/2023 et approuvé par le Conseil d'administration du 29/11/2023. Au cours de l'année 2024, une task force est mise en place par la Direction Sécurité Financière et le stock est apuré en sa totalité. Par ailleurs, l'implantation des nouvelles fréquences a permis de maintenir un niveau adéquat de surveillance et éviter toute reconstitution de stock de ressemblances non traités.

- Le taux de traitement des alertes remontées sur l'outil SIRON AML a connu une évolution de 7%, en effet il a passé de 29,03% en 2023 à 31,16% en 2024.



- L'activité déclaration de la Banque en matière de Blanchiment d'Argent et de Financement de Terrorisme a connu une évolution au cours de l'année 2024 par rapport aux années précédentes :



Faits marquants 2024

- Certification AML 30000** : La BH Bank est la première banque étatique à obtenir en 2024, la certification AML 30000, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie.
- La déclaration à la DGI des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA** : Conformément aux dispositions réglementaires tunisiennes, la BH Bank a procédé aux déclarations via la plateforme de la DGI des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA pour l'année 2023.
- L'upgrade de l'outil de monitoring Siron AML** : La mise à niveau avec succès de l'outil Siron « AML » vers la version V22 visant à améliorer l'efficacité du dispositif de contrôle LAB FT tel que la correction des anomalies de l'ancienne version.
- L'automatisation des contrôles de la recherche en ligne sur les opérations de mandats** : La conformité a instauré un contrôle systématique sur l'application de gestion de mandats afin de limiter les risques LAB FT.
- L'apurement du stock de ressemblance KYC** : l'équipe conformité a réussi à apurer l'intégralité du stock de ressemblance KYC soit 153 191 cas de ressemblances.

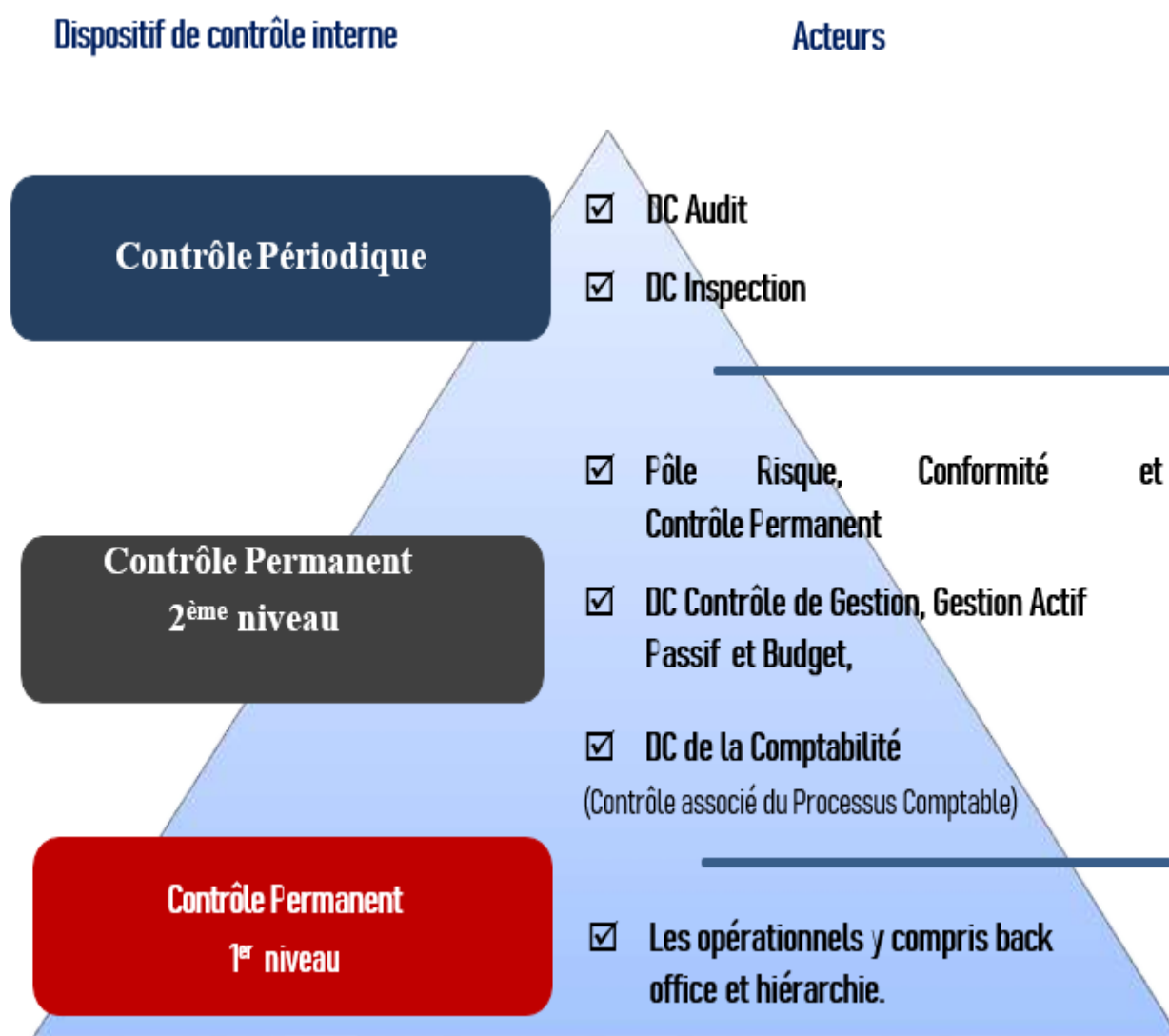


Dispositif de contrôle interne

Dispositif de Contrôle Interne

Organisation des différents niveaux du dispositif de contrôle interne

Le Dispositif de Contrôle Interne est mis en œuvre à la BH Bank conformément aux textes réglementaires en vigueur, notamment, les circulaire BCT n° 2006/19 et n° 2021/05 qui arrêtent, respectivement, les conditions de mise en œuvre d'un système de contrôle interne et le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers. Il s'articule autour de deux catégories de contrôle : le contrôle permanent et le contrôle périodique.



Le contrôle périodique est exercé par la Direction Centrale de l'Audit et la Direction Centrale de l'Inspection au vu de mandats de contrôle matérialisés par des ordres de missions. Il s'agit d'un contrôle universel qui touche toutes les activités et fonctions conformément à des programmes de missions préétablis.

Dans ce cadre, la Direction Centrale de l'Audit procède périodiquement, selon des programmes pluriannuels, à la revue des processus, activités et fonctions. L'objectif étant d'apprécier le degré de maîtrise des opérations au sein de la Banque et d'apporter des recommandations d'amélioration. Elle procède, notamment, à l'évaluation des processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance. En outre, il est confié à la Direction de l'Audit la revue périodique des filiales en vue d'apprécier leur gouvernance, leur organisation et tous les aspects liés à leur fonctionnement.

La Direction de l'Inspection Générale assure, régulièrement, des missions de contrôle sur place et sur pièce, au niveau des agences, destinées à examiner la régularité et la conformité des opérations réalisées, le respect des habilitations et la réalisation des objectifs opérationnels.

Les résultats de contrôle périodique sont soumis à l'examen des Organes de Gouvernance (Direction Générale, Conseil d'Administration et Comités émanant).

Le contrôle permanent est scindé en deux contrôles exercés d'une manière continue. Il s'agit du contrôle permanent de 1er niveau et du contrôle permanent de 2ème niveau.

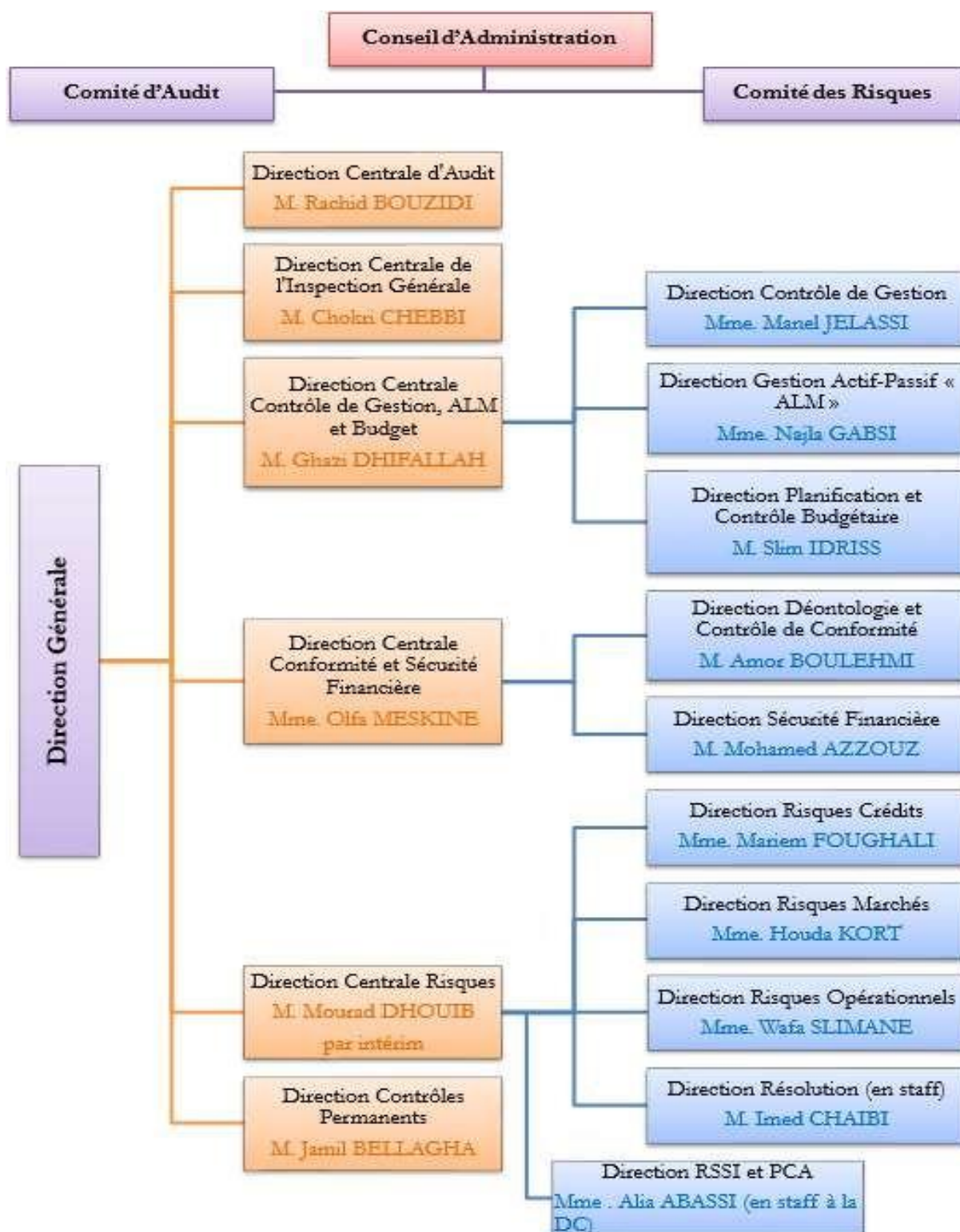
Le contrôle de premier niveau ou contrôle opérationnel est assuré, d'une manière continue et exhaustive, par les préposés aux postes et fonctions affectés aux agences et aux services centraux et leur hiérarchie. Il intègre les contrôles régionaux, réciproques et/ou ex-poste. Il s'effectue par référence aux notes d'organisation qui arrêtent les principes et règles régissant les différents processus, activités et produits dans un cadre organisationnel garantissant la séparation des tâches incompatibles.

Le contrôle de deuxième niveau est assuré, d'une manière continue, par des unités indépendantes des unités opérationnelles, qui sont :

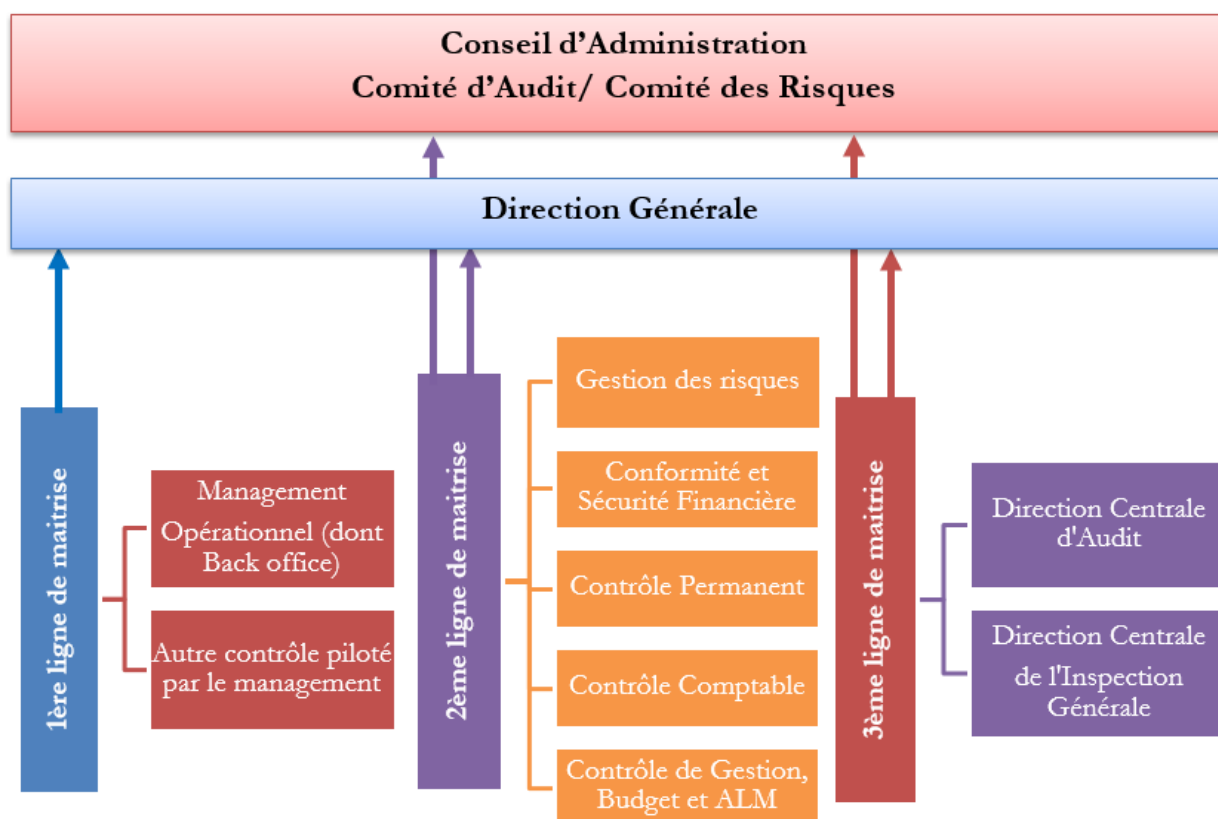
- La Direction Centrale Risques chargée du suivi des risques de crédit, opérationnel, financiers, du respect des normes prudentielles.
- La Direction Centrale Conformité, et Sécurité Financière chargée de veiller au respect des dispositions réglementaires, des normes professionnelles d'éthique et de prévenir les opérations de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- La Direction Centrale Contrôle de Gestion, Gestion Actif-Passif (ALM) et Budget chargée d'élaborer, suivre et ajuster le business plan de la banque, d'élaborer et suivre le budget annuel de la banque, d'analyser la performance des activités et d'assurer la gestion Actif-passif.
- La Direction Centrale de la Comptabilité chargée, outre ses attributions opérationnelles de traitement de l'information comptable, de veiller à l'application de la réglementation et des procédures comptables et du contrôle de l'information comptable.
- La Direction Contrôles Permanents est chargée du pilotage du dispositif de contrôle permanent.

Rattachements des responsables du contrôle permanent et du contrôle périodique

Le rattachement hiérarchique



Le rattachement fonctionnel



Moyens matériels et humains affectés au dispositif de contrôle interne

Les ressources humaines

- L'effectif global de la BH Bank est arrêté à 1 623 collaborateurs au 31 décembre 2024.
- L'effectif engagé par les structures de contrôle s'élève à 66 employés contre 67 en 2023.

Les moyens matériels

Outre les ordinateurs de bureaux et les accès standards, plusieurs systèmes et accès spécifiques sont alloués aux employés affectés au contrôle interne suivant leurs fonctions, tels que :

- Le système SIRON KYC (filtrage) qui permet le filtrage en temps réel des clients lors de l'entrée en relation par rapport aux listes des sanctions. Cette solution a été déployée dans toutes les agences de la Banque leur permettant d'établir le formulaire de connaissance du client, procédé préalable à l'ouverture d'un nouveau compte pour les personnes physiques et les personnes morales.
- L'abonnement Dow Jones qui permet, à l'entrée en relation, d'effectuer une recherche en ligne des listes de sanctions, des Personnes Politiquement Exposées (PEP) nationaux et internationaux et d'avoir des informations sur l'activité criminelle des personnes et des entités.
- Le système SIRON EMBARGO, exploité par la Division Sécurité Financière, pour effectuer le filtrage

des transactions réalisées à la BH Bank par rapport à des listes officielles (ONU, OFAC, UE, etc ...) et aux listes des Personnes Politiquement Exposées (PEP) et listes des sanctions (blacklists). Il permet, en outre, de filtrer les transactions transitant par le SWIFT en provenance ou à destination des pays figurant sur la liste du GAFI et ceux considérés par la Tunisie comme des paradis fiscaux.

Le système SIRON AML (profilage), exploité par la Division de la Sécurité Financière, pour assurer le monitoring des transactions et la surveillance à posteriori des opérations par l'analyse du comportement des comptes afin de détecter les activités considérées comme inhabituelles par rapport au fonctionnement normal du compte et/ou au profil de la relation. Il permet la détection des opérations suspectes provenant des différents traitements générés par les applications de la banque.

- Le système SIRON AML (profilage), exploité par la Division de la Sécurité Financière, pour assurer le monitoring des transactions et la surveillance à posteriori des opérations par l'analyse du comportement des comptes afin de détecter les activités considérées comme inhabituelles par rapport au fonctionnement normal du compte et/ou au profil de la relation. Il permet la détection des opérations suspectes provenant des différents traitements générés par les applications de la banque.
- Le système SIRON TCR, permet l'identification des clients ayant des indices d'américanité. La liste des relations ayant des indices d'américanité sera communiquées aux agences concernées afin d'actualiser leurs fiches d'identifications « KYC » et d'établir le formulaire FATCA adéquat (W8 ou W9). Le module assure aussi la documentation des différents cas et la génération des rapports électroniques qui doivent être communiqués à la Direction Générale des Impôts (DGI).
- L'appliquatif GTI-TBML, c'est un outil de contrôle automatisé mis à la disposition de la Direction de la conformité pour gérer les risques LAB/FT générés par les opérations à l'international. Il permet d'émettre des signaux d'alertes suite à la détection des opérations suspectes ou inhabituelles en matière LAB/FT générés par les transactions à l'international.
- L'application Contrôle + utilisée par la Direction du Contrôle Permanent pour optimiser le suivi du processus de contrôle de deuxième niveau des journées agences.

Dématérialiser le plan de contrôle et des comptes rendus, automatiser les reporting et les mailings par work flow,

- L'application « Acuity BH Controls », en phase de développement, ciblant la dématérialisation des processus workflow de déclaration des résultats du contrôle de la surveillance managériale
- L'accès à la plateforme BLOMMBERG et à l'interface MEGARA (système de gestion de la Trésorerie), fournit à la Direction Centrale des Risques, pour suivre les risques de marché.

- L'accès au système d'information comptable mis à la Disposition de la Direction Centrale de la Comptabilité pour consulter, éditer, contrôler et partager les différentes restitutions de l'information comptable.



Dispositif de gestion de risques

Principaux risques auxquels la banque est exposée

Risque de crédit

Le risque de contrepartie s'entend par le risque de perte résultant de l'incapacité d'une relation du groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de contrepartie inclut le risque de défaut afférent aux opérations de marchés, et peut être aggravé par le risque de concentration individuelle ou sectorielle

Risque de marché

Le risque de marché est défini par le risque de perte provenant d'une évolution défavorable des prix sur un marché. Cette définition fait référence aux principaux marchés financiers, notamment : le marché des actions, le marché des taux d'intérêts (marché obligataire et marché monétaire), le marché des changes (Forex) et le marché de matières premières et de produits de base. Les positions détenues sur le marché des produits dérivés pourraient également être à l'origine d'un risque de marché

Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux d'intérêt global (RTG) est « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt de l'ensemble des opérations de bilan et d'hors-bilan, à l'exception des opérations soumises aux risques de marché ». Ce risque qui se réfère aux opérations du 'Banking Book', provient essentiellement du décalage entre les emplois et les ressources de la banque en termes de maturité et en termes de nature de taux.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend comme l'incapacité de la banque de faire face à ses engagements au moment où ils sont dus ou de liquider ses actifs négociables à un coût raisonnable, pouvant mettre en cause sa solvabilité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Risques IT et la Sécurité des Systèmes d'Information

(cybercriminalité, défaillance de services...)

Risque de Solvabilité

Dans le but de maintenir sa solidité financière, la BH Bank veille à disposer d'une qualité et d'un niveau des fonds propres adéquats aux niveaux des risques auxquels elle est exposée.

La gestion des fonds propres assure le respect des niveaux cibles de solvabilité et de concentration et de division des risques définis dans le cadre d'appétence pour le risque de la banque et également des normes prudentielles réglementaires.

Risque de non-conformité

En vue d'être en conformité, la BH ordonne ses actions et son activité dans le respect des exigences édictées par les textes législatifs et réglementaires, des principes et normes professionnelles et déontologiques et encore internes.

Risque de réputation

Le risque de réputation s'entend par le risque de perte de revenu suite à une perception négative de la part des parties prenantes de la banque, ses clients, clients, ses actionnaires, etc

Risque ESG

Les risques d'origine Environnementale, Sociale et de Gouvernance, résident dans la manifestation des facteurs ESG lors de la réalisation des activités de financement, d'investissement ou de services du groupe BH Bank.

Gouvernance et renforcement du dispositif de gestion des risques

Dans l'objectif de renforcer son dispositif de gestion des risques et conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2021-05, la BH BANK a mis à jour ses politiques de financement, de gestion des risques et d'appétence aux risques.

Politiques de gestion des risques & d'appétence aux risques

La BH BANK a défini ses politiques de gestion des risques et d'appétence aux risques, en cohérence avec ses orientations stratégiques et dans le respect des règles prudentielles et des limites internes en matière de gestion des risques.

La politique de gestion des risques de la BH BANK, telle qu'approuvée par le CA, vise principalement à :

- Définir un système de gouvernance efficace de gestion des risques ;
- Définir et expliciter un dispositif de gestion des risques conformément aux limites internes et aux exigences réglementaires ;
- Définir les niveaux de responsabilités des différents intervenants dans le dispositif de gestion des risques tenant compte de l'organisation de la banque ;
- Définir les différentes stratégies utilisées dans la gestion des risques à priori et à posteriori et leur couverture dans le respect de son appétence au risque et de la réglementation en vigueur ;
- Définir une politique de reporting et de communication.

La BH BANK a défini son cadre d'appétence aux risques, lequel cadre s'insère dans le dispositif global de gestion des risques à travers le suivi et le pilotage des niveaux de prise de risque déclinés au niveau des différents métiers.

Le cadre d'appétence aux risques, tel qu'approuvé par le CA, génère un processus itératif faisant interagir l'ensemble des parties prenantes, notamment l'organe d'administration, la

direction Générale, le comité des risques et les instances de contrôle et opérationnelles.

Ainsi, La BH Bank compte à travers sa politique d'appétence au risque :

- Définir le risque que la banque est prête à assumer pour chaque activité poursuivie ;
- Formaliser l'attitude des organes de gouvernance vis-à-vis des niveaux d'exposition aux risques ;
- Avoir un moyen de mesurer, suivre et ajuster, si nécessaire, l'exposition actuelle à un risque par rapport à une limite définie ou à une capacité maximale ;
- Favoriser la culture du risque et servir de support de communication avec les parties prenantes internes et externes.

Politique de gestion des risques Groupe BH BANK:

Dans le cadre du développement de sa synergie en matière de gestion des risques, le Groupe BH Bank veille au renforcement de son dispositif de gestion des risques conformément à sa politique générale telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration (CA).

Le Groupe BH accorde une grande importance à la gestion et à la maîtrise des risques dans tous ses métiers, et ce afin de mettre en œuvre une politique de gestion des risques groupe efficiente et en harmonie avec les orientations stratégiques du groupe. Cette politique couvre essentiellement les principaux risques dont le groupe peut les confronter à travers ses filiales en tenant compte de la spécificité de chaque établissement.

Cette politique de gestion du risque groupe vise principalement à :

- Se doter d'un dispositif de gestion des risques groupe permettant de se prémunir contre les situations de crise, tout en optimisant le rapport rentabilité / risque du groupe ;
- Définir les stratégies utilisées dans la gestion des risques à priori et à posteriori et leur couverture tout en précisant les limites d'exposition ;
- Maîtriser l'exposition aux risques groupe ;
- Préserver les fonds propres du groupe aussi bien que sa solidité financière ;
- Définir l'appétence au risque à adopter par le groupe dans ses différentes activités ;
- Renforcer le système de Reporting et de Communication du groupe.

Risque de crédit

Politique de financement

La politique d'octroi édicte un cadre formalisé et des critères fondamentaux et présente les lignes directrices en matière de financements, eu égard aux risques / opportunités liés à une rentabilité précaire des secteurs économiques et une délimitation des responsabilités via des schémas délégataires clairement définis.

La politique d'octroi s'appuie sur des principes directeurs déontologiques, commerciaux et de développement durable, de maîtrise des risques, voir d'optimisation du couple Risque/Rentabilité, et du respect des exigences prudentielles, réglementaires et internes en vigueur. De plus, cette politique est élaborée tenant compte du profil de risque de la banque, des limites d'expositions aux risques, notamment au risque de crédit, et des processus de gestion des risques, tels que décrits au niveau des politiques d'appétence aux risques et de gestion des risques de la banque.

Cette politique vise principalement à :

- Définir un système de gouvernance efficace de l'activité de crédit ;
- Définir les niveaux de responsabilités des différents intervenants dans le processus d'octroi des différents types de crédits tenant compte de l'organisation en vigueur ;
- Définir les axes stratégiques en matière de financement en tenant compte de la structure actuelle du portefeuille et du positionnement de la banque au niveau du système bancaire ;
- Appuyer l'engagement de la banque vis-à-vis du développement durable.

Renforcement du dispositif de prévention et de résolution des NPL's

Dans l'objectif de renforcer son dispositif de gestion des risques de crédits et conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2022-01, la BH BANK a mis en place son dispositif de prévention et de résolution des créances non performantes, regroupant l'ensemble des processus de traitement précoce et proactif des créances pour lesquelles le risque de devenir non performantes pourrait être élevé et de traitement curatif visant à réduire le niveau des créances non performantes existantes, et ce en cohérence avec la stratégie globale de la banque, sa politique de gestion des risques et sa politique d'appétence pour le risque.

L'objectif étant une maîtrise du risque de crédit via le renforcement du processus d'évaluation et de suivi, l'amélioration de la qualité des créances de la banque et, enfin, un taux des NPL's de 7% à l'horizon de 2026 conformément aux nouvelles exigences réglementaires stipulées par cette circulaire.

Ainsi, la gestion proactive englobe :

- Des procédures claires et formalisées pour la sélection des contreparties, via une segmentation du portefeuille de créances et la définition d'une approche claire et formalisée relative à la viabilité économique et financière des débiteurs ;
- Un système d'alerte précoce qui englobe l'ensemble des moyens et des procédures permettant une identification précoce des créances susceptibles de devenir non performantes et d'agir en conséquence ;
- Un processus de recouvrement adéquat, via entre autres le suivi de la Watch List établie sur la base du système de notation interne de la banque.

Le système de notation Interne

La notation interne des contreparties continue à constituer un outil d'aide à la décision dans le processus d'octroi des crédits, le déterminant principal de la limite fixée pour les opérations de marchés, notamment les opérations de change à terme et les opérations de swap de change effectuées avec la contrepartie Client de la banque.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de prévention des créances non performantes, la notation renseigne sur le profil risque de la contrepartie dont la dégradation significative constitue un signal d'alerte sur les difficultés financières rencontrées par la contrepartie qu'il faudrait étudier à fin d'éviter le passage en défaut.

Risque de liquidité

Dans le but d'assurer une meilleure gestion du risque de liquidité, la banque a développé sa politique de gestion du risque de liquidité dont les principaux objectifs sont :

- Préserver la banque contre les crises de liquidité à court terme et à moyen et long terme ;
- Disposer d'une stratégie de gestion des sources de financement et des coûts de ressources ;
- Adopter une approche proactive pour la gestion du risque de liquidité, via la mise en place d'un système d'alerte précoce et l'application des stress tests ;
- Respecter les normes réglementaires en matière de gestion du risque de liquidité.

Le processus d'évaluation et de suivi du risque de liquidité s'articule essentiellement autour des éléments suivants:

- Le pilotage et le suivi réguliers des ratios réglementaires, notamment le ratio de liquidité à court terme LCR et le ratio de transformation LTD ;
- Le suivi au quotidien de l'évolution d'un ensemble d'indicateurs de risque de liquidité de la banque ainsi que des indicateurs sectoriels;
- Le suivi des niveaux de risque par rapport aux seuils d'alerte définis au niveau du système d'alerte précoce permettant de lancer les actions correctrices en cas de besoin,
- L'analyse, l'évaluation et le suivi du risque de liquidité à travers les gaps de liquidité

- 'Approche ALM' ;
- La mise en place des stress tests de liquidité et des plans d'action en cas de décalage par rapport aux objectifs fixés en matière de gestion de risque de liquidité.

Risques de marchés

La BH BANK a défini sa politique de gestion des risques de marchés afin d'assurer une meilleure gestion de ces risques.

Cette politique a pour objectifs de :

- Se doter d'un système d'évaluation, complet et cohérent, permettant une mesure fiable et prudente des risques de marchés ;
- Assurer un suivi régulier des limites internes d'exposition aux risques de marchés ;
- Réagir de façon proactive, en orientant la stratégie de la banque, si les niveaux de risques encourus sont jugés excessifs ;

Préserver le résultat et les fonds propres de la banque des variations défavorables des paramètres de marchés, notamment en situations de crise ;

Dans son processus d'évaluation et de suivi des risques de marché, la BH BANK adopte principalement :

- Une approche basée sur l'estimation des risques encourus à travers des modèles développés et back-testés en interne (méthode VaR).
- Une approche basée sur l'estimation des charges en fonds propres pour la couverture des risques de marchés conformément à l'approche standard, tel qu'exigée par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, un suivi quotidien des conditions de marché, des indicateurs d'activité de la salle des marchés et des indicateurs de risque y afférents est effectué.

Risques Opérationnels

La banque a mis en place un dispositif outillé de remontées des incidents et des risques opérationnels y compris le risque de non-conformité. La solution mise en production « BH-DIGITALY ORM » constitue une base de collecte des incidents et des pertes et un outil d'identification et de suivi et réévaluation des RO.

Cet outil s'intègre dans un dispositif global de gestion des risques permettant l'évaluation et la gestion des risques opérationnels et visant à :

- Réduire l'exposition de la banque aux risques opérationnels et aux pertes opérationnelles à travers l'amélioration du dispositif de contrôle interne mis en place et à la diffusion d'une culture du risque opérationnel ;
- Se conformer aux exigences des circulaires BCT n°2006-19 et n°2011-06, aux exigences de la loi bancaire 2016-48 et aux recommandations des normes internationales.

Plan de continuité d'activité

La BH BANK a mis en place un Plan de Continuité d'Activités qui consiste à définir un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de la banque en cas de perturbation opérationnelle majeure.

Les perturbations opérationnelles majeures peuvent résulter d'un grand éventail d'événements, comme des catastrophes naturelles, des attaques malveillantes et d'autres

actes intentionnels ou accidentels qui causent des dégâts s'étendant aux actifs de l'institution.

D'autres événements, comme les pannes informatiques et les pandémies peuvent conduire à des perturbations opérationnelles majeures en affectant le fonctionnement normal des actifs.

Le plan de continuité de l'activité au sein de la BH Bank concerne également l'IT. Il se matérialise par :

- Des outils de protection du réseau et des applications, de filtrage WEB, Réseau et messagerie, de prévention et de détection d'intrusion, de correctifs de sécurité, de chiffrement, d'authentification double et de traçabilité ;
- Une segmentation sécurisée du réseau local (LAN) ;
- Une gestion et un monitoring automatisé du parc informatique (un actif directory pour les mises à jour des correctifs de sécurité et le maintien des politiques de sécurité).

Sécurité du système d'information

Dans un objectif de renforcement de son dispositif de sécurité informatique et en application du Décret-loi n° 2023-17 du 11 mars 2023 relatif à la cybersécurité, la banque a clôturé la mission d'audit externe de la sécurité du système d'information et suite à la validation du rapport par l'Agence Nationale de la Cyber Sécurité (ANCS) les principales recommandations ont été déclinées en actions avec un plan de mise en œuvre détaillé.



Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2024



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
8, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn



Consulting & Financial Firm

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

Tunis, le 11 Avril 2025

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL - BH BANK

Objet : Rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

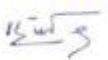
Monsieur,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2024, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joints nos rapports général et spécial destinés aux actionnaires de la BH Bank sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

P/ FMBZ KPMG Tunisie

Emna Rachikou


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
8, Rue du Riyal - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44 - Fax : +216 71 19 43 20
E-mail : fmfbz@kpmg.com/tn

P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED


Consulting & Financial Firm
CNF
Société d'Expertise Comptable
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2024**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn



Consulting & Financial Firm

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « BH Bank »

I. Rapport sur l'audit des états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 14 550 983 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 108 511 KDT.

À notre avis, et à l'exception des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

2.1 - Au 31 décembre 2024, un groupe d'affaires opérant dans le secteur oléicole présente un total engagement de 450 757 KDT auprès de la banque. Bien que cette exposition soit classée parmi les actifs sains et ne comporte pas d'impayés au 31 décembre 2024, plusieurs événements postérieurs à la clôture de l'exercice ont mis en lumière des signaux de détérioration de la qualité de crédit de cette contrepartie et des couvertures y afférentes.

Ces événements, conjugués à des difficultés rencontrées par le groupe dans le recouvrement de ses propres créances commerciales, augmentent le risque de crédit supporté par la banque et justifient un reclassement de cette exposition en créance incertaine, conformément aux règles prudentielles en vigueur.

À ce stade, l'impact d'un tel traitement, sur la situation financière et les ratios de la banque n'a pu être quantifié.

2.2- Les insuffisances du système d'information de la banque ont impacté négativement les processus de justification, d'établissement des états de rapprochement, de contrôle et de reporting comptables

et financiers. Ces insuffisances entravent l'identification systématique des produits par client, sont à l'origine d'écarts entre les données de gestion et les données comptables et sont génératrices d'importants suspens non apurés à temps.

Actuellement, une mission d'apurement et de justification de ces suspens et écarts est en cours. L'impact final de cette justification sur les comptes ne peut être estimée de façon fiable à la date d'émission de notre rapport.

2.3- Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat Tunisien n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés par les services du ministère des Finances.

L'incidence éventuelle d'une telle confirmation sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux et de rapprochement à entreprendre.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

<i>Point clé d'audit</i>
Dans le cadre de ses activités, la « BH Bank » est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.
Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2021-01. Ces règles

d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre le point précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 651 051 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 227 643 KDT et à 378 242 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle interne mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par la « BH Bank » aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2024 totalisent 1 240 263 KDT (soit 83% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1 .En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la

Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires »

Diligences mises en œuvre (suite)

- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2024, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 867 189 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 759 000 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 109 189 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

-
- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
 - L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
 - L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
-

4. *Paragraphes d'observation*

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 3.11. Les passifs éventuels », la banque a reçu en 2024, une notification relative à une affaire portée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au processus de traitement du report d'échéances pendant la période COVID.

A ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

- La note aux états financiers « 3.10. Application de l'article 412-III (nouveau) de loi 41/2024 », qui explicite l'impact de l'application l'article 412 de la loi 2024-41 du 2 Aout 2024 relative à l'amendement de certaines dispositions du code de commerce, sur l'exercice 2024 et les exercices postérieurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers*

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer

une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2. Respect du ratio réglementaire sur les parties liées

Conformément à l'article 52 de la circulaire BCT 2018-06, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujéti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujéti.

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31
DECEMBRE 2024**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH BANK

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions réglementées

I.1 CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES EN 2024

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2024 :

- a) Une convention de prestation de service a été conclue avec « BH EQUITY » dont le capital est détenu à concurrence de 41,59% par la « BH Bank ». La convention a pour objet la gestion pour le compte de la banque des ressources sous forme de fonds à capital risque N° 26 mises à sa disposition à hauteur de 30 000 000 DT. Ces ressources seront logées dans un compte spécial qui ne génère ni agios débiteurs ni intérêts créditeurs et ne fait pas l'objet de prélèvement des frais de tenue de compte.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;
- Pour le reste des fonds (n°6 à n°26) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-values réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annuelle, à percevoir auprès de la « BH EQUITY » pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT.

Le montant global de la rémunération annuelle à percevoir par la BH EQUITY, pour tous les fonds confondus mis à sa disposition et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à Neuf Cent Cinquante Mille Dinars 950 000 DT hors taxes à partir de l'exercice 2017.

Une rémunération de 1% sur les soldes disponibles des fonds n°1 à n°26, décomptée journalièrement ;
Une rémunération annuelle supplémentaire (hors plafond) de 10% décomptée sur les plus-values réalisées (net des frais et charges) sur les dossiers contentieux.

En plus des rémunérations mentionnées ci-dessus, deux nouvelles rémunérations seront pratiquées à partir du 01/10/2024 :

La rémunération de 1% sur les soldes disponibles a été considérée comme hors plafond ;

La rémunération de 10% décomptée sur les plus-values réalisées (net des frais et charges) sur les dossiers contentieux n'a pas généré de charges en 2024.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les montants des commissions au titre de l'exercice 2024 s'élève à 950 000 DT hors taxes.

- b) Une convention de cession des créances conclue à fin septembre 2024 avec « BH Recouvrement ». Les créances cédées totalisent un montant de de 2 173 043.788 DT pour un prix de cession de 584 DT.
- c) Une convention a été conclue avec la BH Immo, concernant une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de rénovation de son immeuble sis au 21 Avenue Kheireddine Pacha. Les travaux de rénovation concernent le sous-sol, l'entrée du bâtiment au rez de chaussée et les étages du 2ème au 7ème, soit une superficie totale de 5 900 m².

La mission de la BH Immo est scindée en 2 phases :

La phase études comprenant, la désignation des concepteurs, le suivi, le contrôle des études et la désignation des entreprises.

La phase travaux qui entre en vigueur dès la notification du premier ordre de service de commencement des travaux et son acceptation, jusqu'à l'approbation des dossiers de règlements définitifs.

Le coût global prévisionnel des travaux concernés par la mission du MOD pour l'aménagement du bâtiment est estimé à 11 MDT.

En contrepartie de la mission objet de la présente convention, la BH Immo percevra une rémunération de 4,5% du montant, toutes taxes comprises, des travaux concernés par sa mission pour la rénovation de l'immeuble Kheireddine Pacha. Cette rémunération sera majorée de la TVA selon les taux en vigueur. Le montant total de la rémunération de la BH Immo sera réajusté en fonction du montant définitif des travaux réalisés.

I.2 OPERATIONS REALISEES EN 2024 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT À PRODUIRE DES EFFETS

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2024 :

Les conventions conclues avec la « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH BANK » :

- a) Une convention d'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :
 - L'intermédiation en bourse ;
 - La tenue de registre ;
 - Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
 - L'évaluation des participations de la banque ;
 - L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
 - Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
 - Le montage des dossiers d'acquisition ;
 - L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.
- a) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
 - Frais de montage : 20 000 DT ;
 - Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission ;
 - Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2024 s'élèvent à 15 200 DT hors taxes.

- b) Une convention de gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0,45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2024 s'élèvent à 18 981 DT hors taxes.

- c) Une convention pour l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes.

En 2024, les commissions facturées par la « BH Bank » à ce titre s'élèvent à 54 831 DT.

- d) Une convention pour la tenue de registre en contrepartie d'une rémunération de gestion.

La charge constatée à ce titre en 2024 s'élève à 50 000 dinars.

Les conventions conclues avec la « BH Assurance » dont le capital est détenu à concurrence de 23,89% par la « BH Bank » :

- a) La société BH Assurance a souscrit à un emprunt obligataire de 7 000 000 DT émis par la BH Bank pour une durée de 5 ans et à un taux de rendement de 9,35%.

Les charges supportées à ce titre au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 654 500 DT.

- b) Un avenant n°1/2020 au contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social « BH Bank », dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la « BH Bank ». Cet avenant prend effet le 1^{er} janvier 2020 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net maintenu à 3.5% par an ;
- Frais de gestions du contrat de 2,75% chaque prime annuelle au lieu de 3% ;
- Frais d'acquisition maintenu à 0% par année de contrat ;
- La participation aux bénéfices de 80% des résultats financiers des placements de la « BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation au lieu de 75%.

La prime annuelle émise par « BH Assurance » au titre de l'exercice 2024 totalise un montant de 2 000 000 DT.

- c) Un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle émise au titre de l'exercice 2024 est égale à un montant de 7 268 420 DT.

- d) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2024, à des polices d'assurance. Les primes nettes émises par la « BH Assurance » au titre de ces polices se détaillent comme suit :

Nature de l'assurance	Montant de la Prime en DT
- Assurance groupe	15 353 460
- Assurance automobile	178 590
- Assurance Engineering	30 498
- Assurance Risques Divers	406 776
- Assurance incendie	231 538

a) La « BH Bank » a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2024, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 10 748 026 Dinars, au titre des conventions de bancassurance. (40% des primes nettes)

b) Une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ».

Au titre de l'exercice 2024, le montant de ces commissions s'élève à 112 624 DT hors taxes.

c) Une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ».

Au titre de l'exercice 2024, le montant de la participation s'élève à 53 361 DT hors taxes.

d) La société « BH Assurance » a souscrit à des emprunts obligataires émis par la « BH Bank » aux conditions suivantes :

- Le 20 avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 DT émis par la « BH Bank » pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchises et un taux de rendement de TMM+2,1%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 78 480 DT.

- Le 28 février 2017, un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 8 342 DT.

- Le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 49 888 DT

e) Une convention de location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble.

Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 500 418 DT hors taxes.

f) Une convention de location d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010.

Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 57 613 DT hors taxes.

Les conventions conclues avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank » :

- a) Un détachement du personnel auprès de la « BH Recouvrement ». Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 16 057 DT et sont pris en charge par la BH recouvrement .
- b) Une convention de cession des créances conclue au 30 Juin 2023, avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 19 720 893.594 dinars pour un prix de cession de 70 200 dinars

Les conventions conclues avec « BH IMMO » dont le capital est détenu à concurrence de 29,98% par la « BH Bank » :

- a) Un détachement du personnel auprès de la BH IMMO, les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 267 173 DT.

Les conventions conclues avec « BH Capitalisation » dont le capital est détenu à concurrence de 20,25% par la « BH Bank » :

- a) Une convention de dépositaire, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 40 545 dinars hors taxes en 2024.
- b) Une convention de distribution, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 27 030 dinars hors taxes en 2024.

Les conventions conclues avec « BH Leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64% par la « BH Bank » :

- a) La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de leasing au profit de la «BH Bank ». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2024 est nul et les charges constatées s'élèvent à 1 393 dinars.

Les conventions conclues avec la « BH SICAF » dont le capital est détenu à concurrence de 49,65% par la « BH Bank » :

- a) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 022 dinars.

La conventions conclues avec « SICAV BH Obligataire » dont le capital est détenu à concurrence de 14,57% par la « BH Bank » :

- a) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 190 dinars hors taxes en 2024.

Les conventions conclues avec la « STIMEC » dont le capital est détenu à concurrence de 30 % par la « BH Bank » :

- a) Une convention de location d'un dépôt sis à Mghira à partir du 1er Février 2014 pour un montant annuel initial de 2400 dinars majoré annuellement de 3% à partir de la troisième année.

Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 3 131 DT hors taxes.

Les conventions conclues avec « La société immobilière HORCHANI » :

- a) Une convention de location d'un immeuble sis aux berges du lac à partir de 2019 pour un montant initial de 239 496 dinars hors taxes majoré de 4 %. Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 346 746 DT.

Les conventions conclues avec la « BH leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64 % par la « BH Bank » :

Un ensemble de contrats de prêts à court et à moyen terme a été conclu dont l'encours de ces crédits s'élève au 31/12/2024 à 38 595 774 dinars.

Le montant des produits de 2024 sur ces crédits s'élève à 4 491 208 dinars.

CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

a) Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés, ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie.

La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 617 604 DT en 2024.

b) Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « BH Bank » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2024.

c) Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 200 DT en 2024.

d) Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les États Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

À cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 600 DT en 2024.

e) Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3ème projet de développement Urbain.

À cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 960 DT en 2024.

f) Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'État tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial. Ce compte devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU, afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'État au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée à ce titre en 2024.

g) Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis

promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la « BH Bank » pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « BH Bank » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 300 DT en 2024.

h) Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les États-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

À cet effet, il est ouvert à la « BH Bank » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2024.

i) Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

j) Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. À cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2024.

k) Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au

financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. À cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « BH Bank » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2024.

l) Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

m) Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « BH Bank » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « BH Bank » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des subventions, 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 136 467 DT en 2024.

n) Une convention relative au programme premier logement

Dans le cadre de la convention conclue en date du 2 février 2017 et de son avenant en date du 3 avril 2017 entre l'État Tunisien représenté par les Ministères des Finances et de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et la Banque Centrale de Tunisie, une ligne de crédit destinée à la couverture de l'autofinancement des crédits destinés à l'acquisition du premier logement a été mis à la disposition des banques.

La ligne de crédit de 200 milles dinars, financée sur le budget de l'État, est destinée à couvrir l'autofinancement sous forme de prêt bonifié et est destinée aux familles à revenus moyens répondant aux critères d'éligibilité.

La « BH Bank » perçoit, annuellement, une commission de 1% sur les montants débloqués au cours de l'année au titre des crédits d'autofinancement accordé sur le compte spécial du programme Premier Logement et elle perçoit en outre des commissions de 3% sur les recouvrements effectués.

o) Convention relative au financement de la construction des MAJELs :

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 28 Avril 2023 et ratifié par l'article 28 du décret 79 relatif à la loi de finance 2023 entre l'Etat tunisien et BH BANK. Cette convention garantie à la banque un montant de 2 millions de dinar destiné au financement de la construction des Majels pour le stockage des eaux de pluie.

A cet effet, un compte est ouvert à la banque sous le nom « compte destiné au financement de la construction des Majels pour le stockage des eaux de pluie ». Ce compte ne peut pas être débiteur et aucun intérêt n'est facturé.

En rémunération de sa gestion, la banque perçoit une commission de 2% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels. En 2024, la BH Bank n'a perçu aucune commission à ce titre.

2. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Au titre de 2024, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 320 500 DT.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2024, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

- Le montant à allouer au Président du Comité d'Audit Permanent : 25 000 DT ;
- Le montant à allouer au Président du Comité des risques : 25 000 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité d'Audit Permanent : 37 500 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité des risques : 35 000 DT ;

- La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion 6 février 2023 qui fait référence au conseil d'administration du 29 août 2019 telle qu'a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des

directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 août 2019, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Présidents du conseil d'administration		DG (*)		Administrateurs	
	Charges	Passif	Charges	Passif	Charges	Passif
	de l'exercice	au 31/12/2024	de l'exercice	au 31/12/2024	de l'exercice	au 31/12/2024
Avantages à court terme	61 500	-	421 866	-	259 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	61 500	0	421 866	0	259 000	0

(*) La rémunération de la Direction Générale ne comprend pas la charge du Directeur Général par intérim nommé par le conseil d'administration du 16 Octobre 2024.

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 11 Avril 2025

P/ FMBZ KPMG Tunisie

Emna Rachikou


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE EFSON
1 Rue de Hira-Les Orpèdes de L'Or - 1055
BP 37000 STAMBOUL - TEL: 71 12 12 12
TEL 71 194 344 - Fax: 71 12 12 12
E-mail: info@fmbz.kpmg.tn

P/Consulting and Financial Fir

Walid BEN AYED


CNF
Consulting & Financial
FIR

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2024

BH BANK

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2024	31/12/2023 publié	31/12/2023 retraité
Actifs					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	157 460	293 976	293 976
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	186 003	196 339	196 339
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 651 051	10 211 362	10 211 362
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	107 669	791 968	269 274
AC5	Portefeuille d'investissement	5	3 121 123	1 702 754	2 225 448
AC6	Valeurs immobilisées	6	146 239	142 528	142 528
AC7	Autres actifs	7	181 438	175 935	175 935
Total des actifs			14 550 983	13 514 862	13 514 862
Passifs					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 358 896	1 798 654	1 798 654
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	9 008 552	8 751 506	8 751 506
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 564 738	1 365 143	1 365 143
PA5	Autres passifs	11	228 605	266 198	266 198
Total des passifs			13 160 791	12 181 501	12 181 501
Capitaux propres					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		1 043 266	954 933	954 933
	Réserves pour reinvestissements exonérés		221 383	209 453	209 453
	Autres réserves		821 883	745 480	745 480
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414	414
CP5	Résultats reportés		1	1	1
CP6	Résultat de l'exercice		108 511	140 013	140 013
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres		12	1 390 192	1 333 361	1 333 361
Total des capitaux propres et passifs			14 550 983	13 514 862	13 514 862

BH BANK

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité en mille dinars)

Notes	31/12/2024	31/12/2023
-------	------------	------------

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	736 683	715 642
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		15 747	85 364
	B- En faveur de la clientèle		720 936	630 278
HB2	Crédits documentaires		251 888	302 989
HB3	Actifs donnés en garantie		1 292 490	1 198 511
Total des passifs éventuels			2 281 061	2 217 142

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	792 853	531 945
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		792 853	531 945
HB5	Engagements sur titres		-	-
	A- Participations non libérées		-	-
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			792 853	531 945

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçues	14	7 864	79 698
HB7	Garanties reçues	15	3 715 016	3 700 100
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		153 383	405 963
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 561 634	3 294 138
Total des engagements reçus			3 722 880	3 779 798

BH BANK

ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

	Notes	2024	2023 publié	2023 retraité
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	1 080 707	1 039 599
PR2	Commissions (en produits)	17	159 556	144 670
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	46 827	93 498
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	202 039	114 091
Total produits bancaires		1 489 129	1 391 858	1 391 858
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(730 043)	(712 851)
CH2	Commissions encourues		(14 858)	(13 961)
Total charges d'exploitation bancaire		(744 901)	(726 812)	(726 812)
Total Produit net bancaire		744 228	665 046	665 046
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(275 245)	(159 938)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(5 137)	(760)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	6 673	8 793
CH6	Frais de personnel		(189 448)	(176 427)
CH7	Charges générales d'exploitation	24	(71 732)	(65 302)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(20 037)	(20 989)
Résultat d'exploitation		189 302	250 423	250 423
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	820	(1 586)
CH11	Impôt sur les bénéfices	26	(68 009)	(88 577)
Résultat des activités ordinaires		122 113	160 260	160 260
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(13 602)	(20 247)
Résultat net de l'exercice		108 511	140 013	140 013
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modification comptable		108 511	140 013	140 013

BH BANK

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité en mille dinars)

	Notes	2024	2023 publié	2023 retraité
Activité d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 219 859	1 246 888	1 246 888
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(737 613)	(696 017)	(696 017)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		112 934	2 229	2 229
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		720 426	(197 770)	(197 770)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(716 846)	250 618	250 618
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		249 949	170 963	170 963
Titres de placement		-	(181 483)	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(302 263)	(249 729)	(249 729)
Sommes reçues des débiteurs divers		27 118	31 541	31 541
Impôt sur les bénéfices		(83 467)	(90 188)	(90 188)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		490 097	287 052	468 535
Activité d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		202 039	114 091	114 091
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(869 094)	(769)	(182 252)
Autres flux d'investissements		-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(23 748)	(25 839)	(25 839)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(690 803)	87 483	(94 000)
Activité de financement				
Emission d'actions		-	-	-
Emission d'emprunts		145 664	(112 304)	(112 304)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		53 174	31 266	31 266
Dividendes versés		(52 360)	(42 840)	(42 840)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		146 478	(123 878)	(123 878)
Effet des modifications comptables				
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		23 564	33 709	33 709
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(30 664)	284 366	284 366
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(241 794)	(526 160)	(526 160)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	28	(272 458)	(241 794)	(241 794)

BH BANK
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos au 31 Décembre 2024
(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Présentation de la banque

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5 DT chacune et ayant son siège social sis à 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis.

Créée en 1974 sous la dénomination de la « Caisse nationale d'épargne logement » conformément à la loi n°24-1973 du 07/05/1973, puis convertie en banque conformément à la loi n° 18-1989 du 22/02/1989 sous la dénomination sociale de la « Banque de l'habitat » régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'a été abrogée par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissement financiers.

En date du 30/04/2019, la dénomination sociale a été encore une fois changée en « BH BANK » en vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2019.

La BH BANK dispose d'un réseau se composant de 10 directions régionales, 151 points de vente et une succursale et quatre centres d'affaires.

2- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH BANK sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

3- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

3.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes.

3.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2024, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation

ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l’engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d’actifs financiers, d’immeubles hypothéqués, de garanties de l’Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 KDT) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l’exercice en vigueur s’avère différent de celui calculé au cours de l’exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2024-01 du 19 Janvier 2024, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021.

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l’exercice 2023, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 14 604 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l’article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 60 262 KDT et une reprise de 62 890 KDT (Dont 53 289 KDT provient de la cession et la radiation des créances) au titre de l'exercice 2024.

3.3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat. Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

3.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 Leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 La liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

3.8. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3.9. Vérification fiscale Courant 2024

La banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2022.

La banque a été notifiée le 30 octobre 2024, des résultats de la vérification. La banque a contesté les résultats de cette vérification fiscale et a adressé sa réponse concernant les points soulevés en date du 16 décembre 2024. L'impact définitif a été estimé de façon précise à la date du 17 mars 2024 avant la tenue du conseil d'administration le 27 mars 2025. En couverture des risques y afférents, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

3.10. Application de l'article 412-III (nouveau) de loi 41/2024

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

3.7. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises à bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

« Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, la Banque est tenue de réduire le taux d'intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0.5 au titre des crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande du client dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits potentiellement concernés par cette disposition est de 1 031,6 Millions de Dinars au 31 décembre 2024. L'estimation de la minoration des intérêts contractuels en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des crédits en cours concernés par ladite loi, serait de 155.8 Millions de Dinars pour les exercices allant de 2025 à 2046.

L'impact de la loi sus visée au titre des demandes conformes à cette législation, reçues entre la date de sa promulgation et le 31 Décembre 2024, a été estimé et provisionné au niveau des états financiers de la banque à raison de 1,4 MD.

3.11. Passifs éventuels

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 27 mars 2025, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

4- Les retraitements comptables sur l'exercice 2023

	31/12/2023 publié	(1)	(2)	31/12/2023 retraité
AC04	791 968	-522 694		269 274
AC05	1 702 754	522 694		2 225 448
PR03	93 498		-34 835	58 663
PR04	114 091		34 835	148 926

(1) Reclassement des titres sur emprunts nationaux vers les titres d'investissement

(2) Reclassement des intérêts sur emprunts nationaux vers les revenus sur titres d'investissement

5- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

5.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

Au 31/12/2024, la caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie totalisent 157 460 mille dinars contre 293 976 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse en dinars	44 564	46 753
Caisse en devises	2 637	4 317
Change manuel	4 063	6 088
Avoirs chez la BCT en dinars	45 020	49 270
Avoirs chez la BCT en devises	20 504	155 663
Prêts à la BCT	42 314	32 576
Créances rattachées	4	5
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	675
Provisions pour dépréciation	(2 607)	(1 657)
Total	157 460	293 976

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour dépréciation	(1 657)	(950)	-	(2 607)
Total des provisions	(1 657)	(950)	-	(2 607)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2024, les créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent 186 003 mille dinars contre 196 339 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires banques	3 471	-
Prêts interbancaires	102 023	60 716
Organismes financiers spécialisés	82 320	136 884
Provisions sur comptes Nostri en devises	(1 811)	(1 261)
Total	186 003	196 339

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	31/12/2024	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaires en devises	3 471	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars	102 000	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	23			
Prêts aux établissements financiers	81 721	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	599			
Provisions	(1 811)			
Total	186 003			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	106 481	19 528	61 183	-	187 192	(1 189)	186 003
Dont parties liées	3 595	10 168	30 876	-	44 640	-	44 640

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions sur comptes NOSTRI en devises	(1 261)	(550)	-	(1 811)
Total des provisions	(1 261)	(550)	-	(1 811)

Note 3- Créances sur la clientèle

	31/12/2024	31/12/2023
Encours à la clientèle	9 625 569	9 353 315
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	392 972	324 729
Créances contentieuses	957 461	1 044 469
Échéances à recouvrer en principal	1 288 105	1 087 043
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)
Créances rattachés	64 459	67 613
Intérêts perçus d'avance	(71 625)	(87 289)
Créances à la clientèle brutes	12 256 936	11 789 875
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(773 420)	(775 628)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(281 070)	(283 698)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(162 016)	(147 412)
Intérêts et autres produits réservés	(378 242)	(360 638)
Total Net	10 651 051	10 211 362

Au 31/12/2024, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 256 936 mille dinars contre 11 789 875 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Compte courant débiteur	1 017 674	942 231	75 443
Autres concours à la clientèle	9 611 408	9 178 342	433 066
Crédits commerciaux et industriels	7 389 012	6 806 630	582 382
Immobilier promoteur	717 760	881 125	(163 365)
Immobilier acquéreur contractuel	756 529	364 373	392 156
Immobilier acquéreur ressources propres	602 774	1 003 232	(400 458)
Autres concours à la clientèle	145 333	122 982	22 351
Créances contentieuses	957 461	1 044 469	(87 008)
Crédits sur ressources spéciales	670 393	624 833	45 560
Total des créances brutes	12 256 936	11 789 875	467 061

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances nettes sur la clientèle	3 007 721	1 748 680	2 990 734	1 328 010	9 075 146	1 575 905	10 651 051
Les créances sur les parties liées	961 774	353 009	275 838	9 661	1 600 283	77 086	1 677 368

A la date du 31/12/2024, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Immobilier	1 296 990	1 465 421	70 935	94 737	765 169	1 069 187	602 756	490 971	1 367 925	1 560 157
Services	4 085 556	3 934 939	1 189 468	950 225	4 585 834	4 205 768	689 190	679 396	5 275 024	4 885 164
Industrie	2 901 769	2 523 277	437 061	356 419	2 790 647	2 413 874	548 184	465 822	3 338 830	2 879 696
Tourisme	258 792	305 369	5 265	5 145	121 501	131 729	142 557	178 785	264 057	310 514
Agriculture	149 598	89 653	40 379	24 449	165 945	96 490	24 032	17 612	189 977	114 102
Particuliers	3 495 688	3 435 684	10 716	20 557	3 210 544	3 173 474	295 860	282 767	3 506 404	3 456 241
Autres	68 543	35 533	27 599	99 043	96 142	134 576			96 142	134 576
Total Brut	12 256 936	11 789 875	1 781 424	1 550 576	11 735 782	11 225 098	2 302 578	2 115 353	14 038 360	13 340 451

(*) Actifs classés 0 & 1

(**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2024	Agios Réserves 31/12/2023	Variation
Compte courant débiteur	(154 628)	(133 453)	(21 175)
Crédits commerciaux et industriels	(125 152)	(138 860)	13 708
Immobilier promoteur	(81 138)	(68 818)	(12 320)
Immobilier acquéreur contractuel	(1 893)	(2 001)	108
Immobilier acquéreur ressources propres	(15 431)	(17 506)	2 075
Total General	(378 242)	(360 638)	(17 604)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	Cession/R adiation	31/12/2024
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(775 628)	(166 962)	31 851	137 319	(773 420)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	-	-	-	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(283 698)	(60 262)	9 601	53 289	(281 070)
Provisions collectives sur créances courantes à la clientèle	(147 412)	(14 604)	-	-	(162 016)
Intérêts et autres produits réservés	(360 638)	(88 782)	25 765	45 413	(378 242)
Total	(1 578 513)	(330 610)	67 217	236 021	(1 605 885)

Les créances brutes à la clientèle, y compris engagements par signatures, par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Classe 0 et 1	11 735 782	11 225 098	510 684
Classe 2	279 955	181 427	98 528
Classe 3	172 862	169 349	3 513
Classe 4	825 286	684 102	141 184
Classe 5	1 024 475	1 080 476	(56 001)
Total des créances brutes	14 038 360	13 340 451	697 909

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
FOPRODI	25	26
FOPROLOS	507 358	475 801
PNRLR	105 756	105 799
FNAH	91	99
2EME PDU	1 826	1 878
3 EME P.D.U	5 140	5 462
4 EME P.D.U	6 761	7 121
EL HAFSIA	398	406
HG 00 4B	9 491	10 404
PRLSI INONDATION	2 017	2 034
AFD	1 757	2 164
1er logement	29 773	13 639
Total des créances brutes	670 393	624 833

Note 4- Portefeuille titres commerciales

Au 31/12/2024, le portefeuille titre commercial totalise 107 669 mille dinars contre 269 274 mille dinars au 31/12/2023 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
	Cotation			
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	83 000	246 000	246 000
Emprunts nationaux	Non coté			504 500
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	2 367	2 367	2 367
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	22 822	26 003	26 003
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000	1 000
Total 1		109 189	275 370	779 870
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		-	(7 495)	(7 495)
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(2 812)		
Créances rattachées aux titres de placement		1 292	1 399	19 593
Total 2		(1 520)	(6 096)	12 098
Total Net (1+2)		107 669	269 274	791 968

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contrac-tuelle	Actif sans maturité contrac-tuelle	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA	50 000	35 367	-	-	85 367	-	85 367
Dont parties liées	50 000	35 367	-	-	85 367		85 367

Le tableau suivant présente les plus-values latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	83 000	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	2 367	-
Titres de placement émis par des établissements de crédit	22 822	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	109 189	-

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2023 "retraité"	Acquisition	Cession	31/12/2024	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	246 000	-	(163 000)	83 000	Trésor		83 000
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	2 367	-	-	2 367	Trésor	2 367	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	26 003	-	(3 180)	22 822	Banque		22 822
Autres titres de placement	1 000	-	-	1 000	Société		1 000
Total	275 370	-	(166 180)	109 189		2 367	106 822

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 961 217 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 2 225 448 mille dinars au 31 décembre 2023.

Libellés	Titres D'investisse- ment BTA	Titres D'investis- sement SICAR	Filiales	Entr. Associée (TFB)	Autres Titres de Participati- on	Autres titres d'investisse- ments	Total
Solde au 31/12/2023 "retraité"	1 235 081	292 399	59 994	45 169	77 157	504 500	2 214 300
Acquisitions 2024	402 660	30 174	53	18 825	-	420 000	871 712
Remboursements	-	-	-	-	(2 619)	-	(2 619)
Total brut au 31/12/2024	1 637 741	322 573	60 047	63 994	74 538	924 500	3 083 393
Créances rattachées au 31/12/2024	121 259	-	-	-	-	36 717	157 976
Provision au 31/12/2023	-	(58 276)	(951)	(30 409)	(25 473)		(115 109)
Dotation 2024	-	(7 018)	-	(1 348)	(783)		(9 149)
Reprise 2024	-	1 275	204	-	2 532		4 011
Provision au 31/12/2024	-	(64 019)	(746)	(31 757)	(23 724)		(120 246)

Total net au 31/12/2024	1 759 000	258 554	59 301	32 237	50 814	961 217	3 121 123
--------------------------------	------------------	----------------	---------------	---------------	---------------	----------------	------------------

Les participations dans les parties liées (Filiales et entreprise associée) à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
BH LEASING	12 371	-	12 371	12 371	-	12 371
BH INVEST	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	14 906	-	14 906	14 906	-	14 906
SICAV BH-Capitalisation	4 543	-	4 543	4 543	(204)	4 339
BH SICAF	7 446	-	7 446	7 446	-	7 446
BH ASSURANCES	5 940	-	5 940	5 887	-	5 887
BH IMMO	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
BH EQUITY	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
STIMEC	420	(420)	-	420	(420)	-
BH RECOUVREMENT	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation	326	(326)	-	326	(326)	-
TFB	63 994	(31 757)	32 237	45 169	(30 409)	14 760
Total	124 041	(32 503)	91 538	105 163	(31 359)	73 804

Note 6 -Valeurs Immobilisées

Tableau de variation des immobilisation arrêté au 31/12/2024										
Designation	Valeur debut de période	Mouvement s de la période			Valeur fin de période	Cumul debut de période	Amortissement et provision			VCN fin de période
		Acquisi-tions	Sortie	Reclasse-ment			Dotation/Reprise	Amort sorties	Cumul fin de période	
Immeubles d'exploitation	53 142	-	-	-	53 142	(35 289)	(2 211)	-	(37 500)	15 642
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	87 708	7 620	-	-	95 328	(65 300)	(6 792)	-	(72 092)	23 236
Matriel et mobiliers de bureau	60 725	5 177	-	-	65 901	(51 100)	(5 589)	-	(56 689)	9 212
Matriel de transport	4 383	-	-	-	4 383	(3 473)	(432)	-	(3 905)	478
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	19 598	1 153	-	-	20 751	-	-	-	-	20 751
Immobilisations incorporelles en cours	60 907	7 733	-	-	68 640	-	-	-	-	68 640
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	(1 171)	(18)	-	(1 190)	62
Logiciels informatiques	28 987	780	-	-	29 766	(22 573)	(3 704)	-	(26 277)	3 489
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 789)	(5)	-	(2 794)	8
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(500)	-	-	(500)	(500)
Total	324 725	22 463	-	-	347 186	(182 195)	(18 751)	-	(200 947)	146 239

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 181 438 mille dinars contre 175 935 mille dinars au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
a - Comptes d'attente et de régularisation	30 423	43 533
b - Autres	151 015	132 402
Avances au personnel	26 990	20 411
Prêts au personnel	36 070	34 935
Etat et collectivités locales	79 514	64 057
Débiteurs divers	26 659	26 278
Charges reportées	4 925	6 464
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(23 143)	(19 743)
Total Net	181 438	175 935

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2023	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2024
Frais d'émission d'emprunts	5 625	(982)	-	-	-	4 643
Frais préliminaires	839	(557)	-	-	-	282
Total des charges reportées	6 464	(1 539)	-	-	-	4 925

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(19 743)	(3 400)	-	(23 143)
Total des provisions	(19 743)	(3 400)	-	(23 143)

5.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 2 358 896 mille dinars contre 1 798 654 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	1 614 000	888 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	621 000	785 300
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	92 706	86 700
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	7 092	2 775
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	29	230
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	24 069	35 649
Total	2 358 896	1 798 654

	31/12/2024	Organisme	Refin BCT	Mat par titres
Emprunts en dinars auprès des banques	2 235 000	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	92 706	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	7 121	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	24 069	Institution financière	Non	Non
Total	2 358 896			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	621 000	1 706 706	-	-	2 327 706	31 190	2 358 896
Dont dépôt des parties liées	20 481	-	-	-	20 481	-	20 481

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 9 008 552 mille dinars contre 8 751 506 mille dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	2 736 544	2 748 944
Comptes d'épargne	3 904 958	3 569 091
Comptes à échéance	1 367 272	1 376 194
Bons à échéance et valeurs assimilées	738 678	772 226
Dettes rattachées	50 693	43 994
Charges constatées d'avance	(13 476)	(13 207)
Autres sommes dues	223 883	254 264
Total	9 008 552	8 751 506

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	2 736 544	2 748 944
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 976 279	1 862 409
Comptes ordinaires en dinars convertibles	56 352	67 386
Comptes ordinaires en devises	694 698	810 602
Dettes rattachées	9 215	8 547
Dépôts d'épargne	3 904 958	3 569 091
Comptes d'épargne logement	789 772	748 868
Comptes d'épargne logement EL JADID	333 225	326 160
Comptes spéciaux d'épargne	2 523 873	2 265 876
Comptes d'épargne études	50 461	45 473
Comptes d'épargne Capital +	207 616	182 613
Comptes d'épargne investissement	11	101
Total Net	6 641 502	6 318 035

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à terme	1 281 936	1 211 571
Placements en devises	85 336	164 623
Certificat de dépôt	563 500	647 500
Bons de caisse	175 178	124 726
Dettes rattachées	50 693	43 994
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(13 476)	(13 207)
Total Net	2 143 167	2 179 207

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 143 803	1 065 792	562 651	5 975 206	8 747 452	261 100	9 008 552
dont dépôt des parties liées	130 060	5 875	25 439	482 389	643 762		643 762

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 1 564 738 mille dinars contre 1 365 143 mille dinars au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	-	7 600
Ressources extérieures	386 304	414 319
Fonds budgétaires	767 628	714 454
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	5 300	4 688
Dettes rattachées aux ressources spéciales	14	13
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	2 056	3 340
Emprunts subordonnés	112 828	149 307
Autres fonds empruntés	286 670	68 913
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	3 938	2 509
Total	1 564 738	1 365 143

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
-FONDS FOPROLOS	505 446	468 012
-FONDS PNRLR	107 340	107 351
-FONDS 2EME PDU	2 947	2 967
-FONDS 3EME P.D.U	8 778	8 892
-FONDS 4EME P.D.U	20 965	21 084
-FONDS EI HAFSIA	2 787	2 788
-FONDS FNAH	22 458	15 951
- AUTRES FONDS	66 904	57 080
-FONDS FONAPRA	1 440	1 440
-FONDS FOPRODI	654	654
-FONDS HG004B	25 621	25 947
-FONDS PRLSI INONDATION	2 288	2 288
DETTES RATTACHEES	14	13
TOTAL	767 642	714 467

Les emprunts se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts matérialisés	506 488	579 254
Emprunts obligataires	-	7 600
Emprunts subordonnés	112 828	149 307
Dettes rattachées	2 056	3 340
Autres emprunts	391 604	419 007
Emprunts Banque Mondiale	10 675	11 350
Emprunts B A D	186 271	147 444
Emprunts B E I	163 254	218 344
Emprunt BIRD	1 071	1 786
Emprunt FADES	7 105	10 002
Autres emprunts	145	145
AFD	17 783	25 248
Dettes rattachées	5 300	4 688
Autres fonds empruntés	290 608	71 422
Total	797 096	650 676

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	222 641	224 052	360 647	483 908	1 291 248	273 490	1 564 738
dont dépôt des parties liées	7 000	21 000	-	477 446	505 446	262 195	767 642

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 228 605 mille dinars contre 266 198 mille dinars au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Organismes sociaux	4 418	748
Personnel	24	(469)
Etat et collectivités locales	40 281	51 904
Fournisseurs	9 941	9 844
Commissions de garantie et de change	3 921	4 276
Provisions pour passifs et charges	46 127	23 929
Impôts sur les sociétés	68 009	88 577
Comptes de régularisation passifs	54 864	86 525
Divers	1 020	864
Total	228 605	266 198

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/20 23	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour passifs et charges	23 929	22 198	-	46 127
Total des provisions pour passifs et charges	23 929	22 198	-	46 127

5.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capital souscrit	238 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	128 000
Réserves légales	23 800	23 800
Autres réserves	891 466	803 133
Ecart de réévaluation	414	414
Report à nouveau	1	1
Résultat de l'exercice	108 511	140 013
Total	1 390 192	1 333 361

A la date du 31-12-2024, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions totalement libérées, de valeur nominale égale à 5 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élève au 31 Décembre 2024 à 1 390 192 mille dinars contre 1 333 361 mille dinars au 31 décembre 2023.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2024 la somme de 15 104 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	4 323
Réserves pour Réinvestissement exonéré	10 354
Résultat reporté	13
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414
Total	15 104

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de l'exercice (1)	108 511 302	140 013 464
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital		-
Actions gratuite		-
Actions en numéraire		-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,280	2,941

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Reserves pour Reinv exonéré	Reserves pour risques Generaux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2022	238 000	128 000	23 800	464 770	194 453	23 073	-	44 302	414	-	118 711	1 235 523
Affectation du résultat 2022	-	-	-	59 870	22 000	-	-	1 000	-		(82 870)	-
Recalssements et autres variations	-	-	-	-	(7 000)	-	-	-	-	7 000	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 000)	(35 840)	(42 840)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	665	-	-	-	665
Résultat au 31/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140 013	140 013
Solde au 31/12/2023	238 000	128 000	23 800	524 640	209 453	23 073	-	45 967	414	1	140 013	1 333 361
Affectation du résultat 2023	-	-	-	74 723	20 030	-	-	1 000	-		(95 753)	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(8 100)	-	-	-	-	8 100	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 100)	(44 260)	(52 360)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	680	-	-	-	680
Résultat au 31/12/2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108 511	108 511
Solde au 31/12/2024	238 000	128 000	23 800	599 363	221 383	23 073	-	47 647	414	1	108 511	1 390 192

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

5.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	15 747	2 265 314	-
Caution et aval	15 747	720 936	-
Crédit documentaire	-	251 888	-
Actifs donnés en garantie	-	1 292 490	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de trésor affectés en garantie	433 979	340 000
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	196 002
TOTAL	1 292 490	1 198 511

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	792 853	-
de financement	-	792 853	-
sur titres	-	-	-

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	719 422	434 406
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	70 893	94 704
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources contractuelles	657	932
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources ordinaires	425	447
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457
Total	792 853	531 945

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2024 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	7 864	-	-
de financement	7 864	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	153 383	3 561 633	-
de garantie de la clientèle	153 383	3 561 633	-

Note sur les engagements en devises

	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2024		
Devises vendues à livrer	17 358	(85 313)
Dinars achetés à recevoir	334 912	257 171
Devises achetées à recevoir	(14 415)	(192 705)
Dinars vendues à livrer	205 364	233 393
Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2024		
Devises vendues à livrer	324 382	185 182
Dinars achetés à recevoir	28 912	50 765
Devises achetées à recevoir	284 996	41 800
Dinars vendues à livrer	98 703	8 922

5.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 1 080 707 mille dinars au 31/12/2024 contre 1 039 599 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	10 975	6 608
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	14 686	9 109
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	797 291	794 430
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	99 259	102 996
Intérêts de retard sur crédits	47 141	51 818
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	71 178	50 256
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	9 723	-
Reports sur opérations de change à terme de couverture	2 332	4 338
Commissions sur engagements de garantie	17 625	12 855
Commissions sur lettres de garantie	319	393
Commissions de compte sur opérations de crédit	5 276	3 572
Commissions de découvert sur opérations de crédit	4 900	2 988
Commissions sur billets de trésorerie	1	236
Total	1 080 707	1 039 599

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédits commerciaux et industriels	615 195	620 317
Immobilier promoteur	46 179	60 480
Immobilier acquéreur contractuel	66 565	42 596
Immobilier acquéreur ressources propres	40 698	62 205
Autres concours à la clientèle	12 102	8 600
Crédits sur ressources spéciales	101	175
Autres emprunts	16 451	57
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	797 291	794 430

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 159 556 mille dinars au 31/12/2024 contre 144 670 mille dinars au 31/12/2023. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	59 420	67 199
Commissions sur effets à l'encaissement	100	104
Commissions sur effets à l'escompte	753	346
Commissions sur opérations diverses sur effets	432	982
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 841	12 870
Commissions sur opérations de virements	24 519	24 302
Commissions sur opérations sur titres	1	1
Frais de tenue des comptes	20 774	28 594
Commissions sur commerce extérieur et change	3 308	4 070
Commissions sur domiciliation et modification de titres	187	196
Commissions sur remises et accréditifs documentaires	3 030	3 725
Commissions sur virements et chèques en devises	91	149
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 783	1 683
FOPROLOS	1 618	1 605
FNAH	136	2
4 EME P.D.U	19	19
HG 00 4B	10	10
Autre	-	47
Autres commissions	95 045	71 718
Commissions sur opérations monétiques	17 328	15 130
Commissions d'étude	48 638	32 842
Commission de gestion	11 849	7 875
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	17 230	15 871
Total	159 556	144 670

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2024, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 46 827 mille dinars contre 58 663 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023 Retraité	31/12/2023 Publié
Gains nets sur titres de transaction	12 862	24 494	24 494
Gains nets sur titres de placement	10 400	459	35 294
Gains nets sur opérations de change	23 565	33 710	33 710
Total	46 827	58 663	93 498

	31/12/2024	31/12/2023 Retraité	31/12/2023 Publié
Produits sur BTCT	12 862	24 494	24 494
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	10 400	459	35 294
Gains nets sur opérations de change	49 383	66 155	66 155
Total des produits	72 645	91 108	125 943
Pertes nettes sur opérations de change	(25 818)	(32 445)	(32 445)
Total des charges	(25 818)	(32 445)	(32 445)
Total	46 827	58 663	93 498

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2024, le revenu du portefeuille d'investissement est de 202 039 mille dinars contre 148 926 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	4 588	2 716	
Intérêts et revenus des titres d'investissements	197 446	146 210	1
Jetons de présence perçus	5	-	
Total	202 039	148 926	1

Les dividendes reçus se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes 2024	Dividendes 2023
BH INVEST	108	-
SICAV BH-Obligataire	984	826
BH SICAF	149	149
BH ASSURANCES	953	794
BH EQUITY	374	255
BH RECOUVREMENT	135	-
Autres	1 885	692
Total	4 588	2 716

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2024, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 730 043 mille dinars contre 712 851 mille dinars au 31/12/2023 détaillés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(83 571)	(71 152)
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(83 571)	(71 152)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(503 293)	(490 435)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(55 957)	(55 143)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 389)	(1 320)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(237 774)	(215 339)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(200 682)	(210 743)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(7 491)	(7 890)
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(34 105)	(33 127)
Intérêts sur ressources spéciales	(20 379)	(16 259)
Emprunts obligataires	(13 726)	(16 868)
AUTRES INTERETS ET CHARGES	(109 074)	(118 137)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(11 021)	(8 318)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(91 787)	(102 232)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 183)	(1 151)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(5 083)	(6 436)
Total	(730 043)	(712 851)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 275 245 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 159 938 mille dinars au 31 décembre 2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(507 305)	(368 724)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(166 962)	(96 012)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(60 262)	(50 338)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(14 604)	(14 666)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(27 097)	(32 200)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(236 476)	(170 154)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(1 904)	(5 354)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	232 060	208 786
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	169 170	122 743
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	62 890	58 669
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	27 374
Total	(275 245)	(159 938)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances se détaille comme suit :

Libellés	Provisions 2023	Dotations	Reprises	Cession/Radiation	Autres	Provisions 2024
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(775 628)	(166 962)	31 851	137 319		(773 420)
Provisions Additionnelle (91-24)	(283 698)	(60 262)	9 601	53 289		(281 070)
Provisions collectives	(147 411)	(14 604)	-	-		(162 016)
Ecart de rapprochement	(11 137)	-	-	-		(11 137)
Total	(1 217 874)	(241 828)	41 452	190 608	-	(1 227 643)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -5 137 dinars au 31 décembre 2024 contre -760 dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(9 148)	(2 817)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(7 017)	(1 582)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(2 131)	(1 235)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions		-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	4 011	2 057
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	1 275	874
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	2 736	1 183
Total	(5 137)	(760)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2024, les autres produits d'exploitation totalisent 6 673 mille dinars contre 8 793 mille dinars au 31/12/2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits accessoires	3 712	3 920
Produits sur opérations d'assurance	2 688	4 606
Récupération de frais postaux	154	166
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	119	101
Total	6 673	8 793

Notes 24 – Charge générale d'exploitation

Au 31/12/2024, les charges générales d'exploitation totalisent 71 732 mille dinars contre 65 302 mille dinars au 31/12/2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'exploitation non bancaire	(3 573)	(2 240)
Dons et cotisations	(3 573)	(2 240)
Autres charges générales d'exploitation	(68 159)	(63 062)
Loyers et charges locatives	(7 197)	(6 721)
Fournitures et autres matières consommables	(1 763)	(1 679)
Autres services extérieurs	(23 519)	(21 012)
Autres charges diverses d'exploitation	(30 308)	(29 260)
Impôts et taxes	(5 373)	(4 391)
Total	(71 732)	(65 302)

Au 31/12/2024, les autres charges diverses d'exploitation comprennent 23 067 mille dinars représentant la cotisation au Fonds de garantie des dépôts bancaires contre 21 316 mille dinars au 31/12/2023.

Notes 25– Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 820 mille dinars au 31 décembre 2024 contre -1 586 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes provenant des activités ordinaires	(1 070)	(2 813)
Pertes exceptionnelles	(1 070)	(2 813)
Gains provenant des activités ordinaires	1 890	1 227
Profits exceptionnels	1 890	1 227
Solde net (PR8/CH9)	820	(1 586)

Notes 26 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2024 totalise 68 009 mille dinars contre 88 577 au 31/12/2023.

Notes 27 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de -13602 mille dinars au 31 décembre 2024 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Contribution sociale de solidarité	(6 801)	(10 123)
Contribution conjoncturelle	(6 801)	(10 124)
Total	(13 602)	(20 247)

5.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Notes 28 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2024 ont atteint un montant de 272 458 mille dinars contre 241 794 mille dinars en fin de période 2023, soit une variation de -30 664 mille dinars.

	2024	2023 retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	490 097	468 535	21 562
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(690 803)	(94 000)	(596 803)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	146 478	(123 878)	270 356
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	23 564	33 709	(10 145)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(30 664)	284 366	(315 030)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(241 794)	(526 160)	284 366
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(272 458)	(241 794)	(30 664)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2024	2023
Caisse en dinars	44 564	46 753
Caisse en devises	2 637	4 317
Change manuel	4 063	6 088
Avoirs chez la BCT en dinars	16 921	13 055
Comptes IBS	28 100	36 215
Avoirs chez la BCT en devises	20 504	155 663
Prêts à la BCT en devises < 90 j	42 314	32 575
Comptes de chèques postaux-CCP	286	287
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	675
Comptes Nostri en devises	3 471	-
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars < 90J	102 000	-
Prêts aux établissements financiers < 90J	7	1 877
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	83 000	246 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(621 000)	(785 299)
Total	(272 458)	(241 794)

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 249 949 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 716 846 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2024 et le 31/12/2023 à 302 263 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 482 246 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 690 803 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 146 478 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 23 564 mille dinars.

5.6- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

1) La Banque a conclu avec la société « BH Assurance », dont elle détient 23,94% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH Bank, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH Bank dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH Bank. Ce contrat prend effet le 1er janvier 2017 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements de «BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2024 totalise un montant de 2 000 000 dinars.

2) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit le 31 Décembre 2009 à un emprunt obligataire subordonné de 7 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 49 888 dinars

3) Un détachement du personnel auprès de la «BH Recouvrement », dont la BH Bank détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 470 116 dinars, les charges patronales de 35 264 dinars et une assurance groupe de 16 057 dinars et sont pris en charge par la BH Recouvrement

4) Une convention de location d'un dépôt sis à Mghira, conclue avec la société « STIMEC » à partir du 1er Février 2014 pour un montant annuel initial de 2 400 dinars majoré annuellement de 3% à partir de la troisième année. Le loyer au titre de l'exercice 2024 s'élève à 3 131 DT hors taxes.

5) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2024, à des polices d'assurance auprès de la société «BH Assurance », dont elle détient 23,94% de son capital, détaillées comme suit :

- | | |
|---|-------------------|
| - Assurance groupe pour un montant de | 15 353 460 dinars |
| - Assurance automobile pour un montant de | 178 590 dinars |
| - Engineering pour un montant de | 30 498 dinars |
| - Assurance Risques Divers pour un montant de | 406 776 dinars |
| - Assurance Incendie | 231 538 dinars |
| - Assurance vie IDR | 7 268 420 dinars |

6) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société « BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

7) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2024 s'élèvent à 15 200 dinars hors taxes.

8) La société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital a conclu en date du 16/06/2016 avec la «BH Bank » une convention d'hébergement, de maintenance et d'assistance en vertu de laquelle « BH BANK » s'engage à assurer :

- L'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données
- La mise à disposition d'une plateforme à même de supporter l'hébergement et l'exploitation de ces ressources en toute sécurité
- L'assurance de certains services (Adhésion aux serveurs, sauvegarde des données, etc)

Le produit constaté en 2024 s'est élevé à 54 831 dinars.

9) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 15,25 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 40 545 dinars en 2024.

10) La «BH Bank » a conclu une convention de distribution avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 15,25 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 27 030 dinars en 2024.

11) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 16,08 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 190 dinars HTVA en 2024.

12) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, des fonds à capital risque d'un montant global de 290 014 781 dinars.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;
- Pour le reste des fonds (n°6 à n°26) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-values réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annuelle, à percevoir auprès de la « BH EQUITY » pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT.

Le montant global de la rémunération annuelle à percevoir par la BH EQUITY, pour tous les fonds confondus mis à sa disposition et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à Neuf Cent Cinquante Mille Dinars 950 000 DT hors taxes à partir de l'exercice 2017.

Une rémunération de 1% sur les soldes disponibles des fonds n°1 à n°26, décomptée journalièrement ; Une rémunération annuelle supplémentaire (hors plafond) de 10% décomptée sur les plus-values réalisées (net des frais et charges) sur les dossiers contentieux.

En plus des rémunérations mentionnées ci-dessus, deux nouvelles rémunérations seront pratiquées à partir du 01/10/2024 :

La rémunération de 1% sur les soldes disponibles a été considérée comme hors plafond ;

La rémunération de 10% décomptée sur les plus-values réalisées (net des frais et charges) sur les dossiers contentieux n'a pas généré de charges en 2024.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les montants des commissions au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 950 000 DT hors taxes.

13) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès de la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Juillet 2005. Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 500 418 dinars hors taxes.

14) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 57 613 dinars hors taxes.

15) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2024, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 10 748 026 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital.

16) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2024, à 112 624 dinars.

17) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation bénéficiaire s'élève, au titre de l'exercice 2024, à 53 361 dinars hors taxes.

18) La «BH Bank » a conclu en mai 2006 un contrat de sous-location avec la « BH SICAF », dont la Banque détient 49,65 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.
Le produit de la location au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 022 dinars.

19) La société « BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.

- Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 8 342 dinars.

20) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit le 20 Avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 78 480 dinars.

21) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0.45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

La charge constatée à ce titre en 2024 s'élève à 18 981 dinars HTVA.

22) un protocole d'accord prévoyant les termes de reprise du projet SPRIC – Douar Hicher à été signé avec la « BH Immo », dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital et ce en date du 30 septembre 2010. En date du 30 septembre 2010, cet accord qui a été prolongé par l'avenant du 25 avril 2023 et qui arrive à terme au 31 décembre 2024, prévoit dans son quatrième article la prise en charge par la BH BANK des pertes sur ventes réalisées. Au cours de l'exercice 2024, les charges d'intérêts incorporées dans le coût du stock s'élèvent à 994 633 dinars. La « BH Immo » nous a facturé en date du 31 décembre 2024, un montant de 2 359 330 dinars TTC et ce pour couvrir les « déficits » constatés pour la période 2020, 2021, 2022 et 2023.

23) Une convention de cession des créances conclue avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 2 173 043.788 dinars pour un prix de cession de 584 dinars.

24) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la «BH Bank ». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2024 est nul et les charges constatées s'élèvent à 1 393 dinars.

25) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu un ensemble d'emprunts à court et à moyen terme.

L'encours de ces emprunts s'élève au 31/12/2024 à 38 595 774 dinars.

Le montant des produits de 2024 sur ces crédits s'élève à 4 491 208 dinars.

26) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la tenue de registre en contrepartie d'une rémunération de gestion. La charge constatée à ce titre en 2024 s'élève à 50 000 dinars.

27) La rétrocession d'une partie des commissions de placement de l'emprunt national par la BH INVEST dont la banque détient 30% de son capital pour un montant de 2 290 392 DT.

28) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit le 23 Avril 2021 à un emprunt obligataire subordonné BH BANK 2021-1 de 7 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 5ans et un taux de rendement égal à 9.35%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 654 500 dinars.

29) Une convention de location d'un immeuble auprès de « la société immobilière HORCHANI » sis aux berges du lac à partir de 2019 pour un montant initial de 239 496 dinars hors taxes majoré de 4% à partir de la deuxième année.

Le loyer brut au titre de l'exercice 2024 s'élève à 346 746 DT.

30) En 2024, la BH Bank a conclu avec la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, une convention de placement de fonds à capital risque de 30 000 000 DT.

31) En 2024, la BH Bank a conclu avec la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, une convention de placement de fonds à capital risque de 20 000 000 DT.

32) Un détachement du personnel auprès de la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 466 112 dinars.

33) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit en 2024 à un ensemble de comptes à terme d'un montant global de 90 000 000 dinars à échéances en 2025.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 3 040 318 dinars.

34) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit en 2023 à un ensemble de comptes à terme d'un montant global de 70 000 000 dinars à échéances en 2024.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 4 936 080 dinars.

35) En garantie des engagements de 26 896 MD envers la banque, dont elle détient 29,98 % de son capital, la « BH Immo » a concédé un ensemble d'hypothèques en faveur de la BH Bank de l'ordre de 31 161 MD.

36) Une convention a été conclue avec la BH Immo, concernant une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de rénovation de son immeuble sis au 21 Avenue Kheireddine Pacha. Les travaux de rénovation concernent le sous-sol, l'entrée du bâtiment au rez de chaussée et les étages du 2ème au 7ème, soit une superficie totale de 5 900 m².

La mission de la BH Immo est scindée en 2 phases :

La phase études comprenant, la désignation des concepteurs, le suivi, le contrôle des études et la désignation des entreprises.

La phase travaux qui entre en vigueur dès la notification du premier ordre de service de commencement des travaux et son acceptation, jusqu'à l'approbation des dossiers de règlements définitifs.

Le coût global prévisionnel des travaux concernés par la mission du MOD pour l'aménagement du bâtiment est estimé à 11 MDT.

En contrepartie de la mission objet de la présente convention, la BH Immo percevra une rémunération de 4,5% du montant, toutes taxes comprises, des travaux concernés par sa mission pour la rénovation de l'immeuble Kheireddine Pacha. Cette rémunération sera majorée de la TVA selon les taux en vigueur. Le montant total de la rémunération de la BH Immo sera réajusté en fonction du montant définitif des travaux réalisés.

37) Une convention de cession des créances conclue au 30 Juin 2023, avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 19 720 893.594 dinars pour un prix de cession de 70 200 dinars

38) Convention relative au financement de la construction des MAJELS :

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 28 Avril 2023 et ratifié par l'article 28 du décret 79 relatif à la loi de finance 2023 entre l'Etat tunisien et BH BANK. Cette convention garantie à la banque un montant de 2 millions de dinar destiné au financement de la construction des Majels pour le stockage des eaux de pluie.

A cet effet, un compte est ouvert à la banque sous le nom « compte destiné au financement de la construction des Majels pour le stockage des eaux de pluie ». Ce compte ne peut pas être débiteur et aucun intérêt n'est facturé.

En rémunération de sa gestion, la banque perçoit une commission de 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels. En 2024, la BH Bank n'a perçu aucune commission à ce titre.

5-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.



Rapport d'activité des filiales pour l'exercice 2024

1. PRESENTATION DES FILIALES DE LA BH BANK:

Dénomination	Activité	Année de Création
BH INVEST	Intermédiation financière	1995
BH SICAF	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	1994
BH SICAV CAPITALISATION	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	1994
BH SICAV OBLIGATAIRE	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	1997
BH IMMO	Promotion immobilière	1997
BH ASSURANCE	Assurances	1995
BH LEASING	Leasing	1997
BH EQUITY	Investissement à capital risque	1997
STIMEC (Société de technologie d'impression et d'édition de chèques)	Confection de chèques et édition de matières consommables	1999
BH RECOUVREMENT	Recouvrement de créances	2002
SMT(Société Moderne de Titrisation)	Titrisation	2002
TF Bank (TUNISIAN FOREIGN BANK)	Banque	1977

2- INDICATEURS FINANCIERS DES FILIALES.

Les principaux indicateurs des sociétés du groupe au 31/12/2024 sont présentés dans le tableau suivant :

(Chiffres en mD)

Dénomination	Total bilan		Capitaux propres		Chiffre d'affaires		Résultat net	
	2 024	2 023	2 024	2 023	2 024	2 023	2 024	2 023
Sociétés consolidées	1 766 017	1 632 488	272 563	246 367	268 955	250 574	-6 871	2 785
BH IMMO*	40 257	40 305	6 537	8 115	2 582	9 099	-1 576	394
BH SICAF	16 223	16 140	15 931	15 914	802	532	323	318
BH INVEST	18 481	12 671	10 510	8 644	5 794	4 378	2 261	1 738
BH EQUITY	398 843	360 562	23 721	23 781	4 190	4 561	883	1 480
BH ASSURANCE	564 500	502 484	96 958	87 776	199 623	176 570	11 014	13 175
BH LEASING	309 538	287 234	39 285	35 402	36 288	35 621	3 899	3 150
BH Recouvrement	7 990	7 919	6 843	6 744	3 084	2 905	591	746
STIMEC **	2 758	4 423	-7 094	-5 225	788	2 387	-1 869	-1 486
S.M. TITRISATION	755	755	-396	-394	0	0	-2	-2
TF BANK***	406 672	399 995	80 268	65 610	15 804	14 521	-22 395	-16 728
OPCVM	132 052	119 935	128 229	119 031	9 218	8 600	8 447	7 957
BH Sicav Obligataire	101 182	96 487	97 685	95 899	7 071	6 968	6 527	6 541
BH Sicav Capitalisation	30 870	23 448	30 544	23 132	2 147	1 632	1 920	1 416
TOTAL GENERAL	1 898 069	1 752 423	400 792	365 398	278 173	259 174	1 576	10 742

*** BH IMMO**

Au 31-12-2024 : États financiers provisoires non audités.

****STIMEC**

Au 31-12-2024 : États financiers provisoires non audités

***** TF BANK**

- Au 31-12-2024 : États financiers provisoires non audités
- Au 31-12-2023 : 1 € = 3,3969 TND
- Au 31-12-2024 : 1 € = 3,3209TND

2-1. Pour les filiales consolidées:

L'activité des filiales de la BH BANK au titre de l'exercice 2024 hormis les OPCVM s'est caractérisée par les faits suivants :

- Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des filiales a évolué pour passer de 250 574 mD en 2023 à 268 955 mD à la fin de l'exercice 2024, soit une évolution de 7,34%.
- Les capitaux propres ont connu une amélioration de l'ordre de 10,63% pour atteindre le niveau de 272 563 mD au 31-12-2024 contre 246 367 mD en 2023.
- Le résultat net de l'ensemble des filiales s'est établi à fin 2024 à -6 871 mD contre 2 785 mD en 2023. Cette régression est due principalement à la baisse des résultats de la TFB et la BH IMMO.

2-2. Pour les OPCVM :

Les Sociétés d'Investissement à Capital Variable du groupe BH BANK (BH SICAV Obligataire et BH SICAV Capitalisation) ont pu réaliser au cours de l'exercice 2024 les performances suivantes :

- Un chiffre d'affaires global de 9 218 mD contre 8 600 mD en 2023 soit une amélioration de plus de 7,19%.
- Un résultat net global de 8 447 mD contre 7 957 mD en 2023 , soit un amélioration de 6,16%.

3- PRINCIPAUX CONSTATS PAR FILIALE :

3-1 Sociétés consolidées :



Directeur Général : Madame Dalila BADER.

Objet social : BH Assurance est une compagnie d'assurances multi-branches.

Siège social : Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.

Tél. : (216) 71 184 200 **Fax :** (216) 71 948 457

Capital social actuel de société :

Nombre d'actions	: 2 660 000 actions
Valeur nominale	: 5 DT
Capital	: 13 300 000DT

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions	: 636 693 actions
Montant	: 3 183 465 DT
Pourcentage	: 23,94%

Faits saillants de l'exercice 2024 :

Au cours de l'année 2024, BH Assurance a poursuivi son développement rentable, enregistrant un taux de croissance global de 13 %. Le chiffre d'affaires annuel s'est élevé à 199,6 MD, contre 176,6 MD en 2023, représentant ainsi un taux de réalisation des objectifs de 104 %

Concernant la charge des sinistres, elle s'est établie à 121,4 MD au 31 décembre 2024, contre 89,2 MD l'année précédente. Le ratio combiné brut s'est ainsi élevé à 87 %, contre 76 % en 2023.

Par ailleurs, les engagements techniques ont atteint 353,6 MD, en hausse de 14 % par rapport aux 309,6 MD enregistrés en 2023.

RESULTATS :

Au 31 décembre 2024, le résultat technique Non-Vie s'est élevé à 1,7 MD, contre 0,5 MD en 2023. Le résultat technique Vie, quant à lui, s'est établi à 9,7 MD, contre 12,9 MD l'année précédente.

En conséquence, le résultat brut s'est établi à 16,6 MD, contre 19,2 MD en 2023, tandis que le résultat net a atteint 11,01 MD, contre 13,2 MD en 2023.



Directrice Générale (Par Intérim) : **Madame Thouraya M'ZOUGHIL EL AYEB.**

Objet social : Effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel (industriel, commercial, service, etc...).

Siège social : Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance-Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
Téléphone : 71 189 700 **Fax** : 71 949 335

Capital social actuel de société :

Capital	: 35 000 000 DT
Nombre d'actions	: 7 000 000 actions
Valeur nominale	: 5 DT

Participation actuelle de la BH BANK :

Montant	: 14 575 070 DT
Nombre d'actions	: 2 915 014 actions
Pourcentage	: 41,64%

A fin 2024, BH Leasing a approuvé 2280 demandes de financement portant sur une enveloppe de 203MD touchant tous les secteurs de l'économie contre 1631 demandes en 2023, soit 149MD d'approbations et accusant ainsi une évolution de 36% par rapport à fin 2023.

En 2024, BH Leasing a mis en force 1814 affaires portant sur une enveloppe de 151MD contre des prévisions de 150MD et contre 113 MD en 2023. La croissance s'est établie à 34% par rapport à l'année 2023 avec un taux de réalisation des objectifs prévisionnels de 101%.

Le taux moyen des mises en forces en 2024 a été de 15,24% contre un taux moyen de 15,27% en 2023.

Le chiffre net des effets retournés impayés après première présentation a connu une légère baisse de 2,6% entre 2024 et 2023.

Faits Saillants de l'exercice 2024 :

L'activité de BH Leasing durant 2024 a été marquée par :

- Extension du réseau commercial : ouverture de 4 Agences, dans le cadre de sa stratégie commerciale à savoir, Nabeul, Ksar Hellal, Gafsa et Gabes.
- Une augmentation des mises en forces : En effet le volume des MEF a augmenté de 34% pour atteindre un total de 151MD contre 113MD en 2023.
- Une augmentation des intérêts crédit-bail et produits assimilés de leasing : Le montant total des intérêts crédit-bail et produits assimilés a augmenté de 11% pour atteindre un total de 39 MD contre 35MD en 2023.
- Une augmentation de PNL : le produit net de leasing a augmenté de 25% par rapport à fin 2023 pour atteindre un montant de 18,6MD.
- Une augmentation des engagements clients : le volume total des engagements a augmenté de 8% par rapport à fin 2023.
- Une diminution des impayés : En effet, le montant total des impayés a baissé de 12% pour atteindre un total de 26,7MD contre 30,3MD en 2023.
- Une régression des créances classées : En effet, le volume total des créances classées a diminué de 20% pour atteindre un total de 38MD contre 48MD en 2021.
- Une amélioration de résultat net : L'exercice 2024 a été clôturé avec un bénéfice de 3,9MD contre 3,1MD en 2023, soit une évolution de 22%.



Directeur Général : Monsieur Mohamed MABROUK

Objet social : la société a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation des fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières et la prise de participation dans le capital des sociétés à haute valeur ajoutée.

Contexte de Création, initiateur du projet :

La création de la BH SICAF en 1994 s'inscrit dans le cadre de la volonté des pouvoirs publics de créer un nouveau mécanisme de mobilisation de l'épargne pour développer le marché financier et promouvoir l'investissement.

Devant les mutations profondes de l'environnement monétaire et financier marqué par la mondialisation et la concurrence et dans un souci de diversification de ses activités et de consolidation de sa place au sein du système bancaire et financier Tunisien, la BH BANK a créé une première filiale, la BH SICAF.

Elle a contribué à la création de toutes les autres filiales de la BH BANK et ses participations ont permis à la Banque de compléter sa gamme de produits financiers comme l'assurance, l'intermédiation en bourse, le leasing, le capital-risque et l'impression et la confection des chèquiers..

Siège social: Rue Chebbia, Espace Tunis - Bloc K, 5ème étage 1073- Mont Plaisir - Tunis

Tel : 71 126 000 **Fax :** 71.903 160

E-mail sicaf.bh@planet.tn

Cadre Juridique : Loi n° 88-92 du 2 août 1988 et les lois subséquentes.

Capital social actuel de la société :

Nombre d'actions	: 1 500 000 actions
Valeur nominale	: 10 DT
Capital	: 15 000 000 DT

Participation actuelle de la BH BANK

Nombre d'actions	: 744 799 actions
Montant	: 7 447 990 DT
Pourcentage	: 49,653%

L'exercice clos le 31 décembre 2024, a été marqué par les faits saillants suivants :

- Les dividendes encaissés sur les participations s'élèvent à 644 493 D au 31/12/2024 contre 371 404 D au 31/12/2023 soit une augmentation de 70%.
- Les dividendes encaissés sur portefeuille-titres cotés s'élèvent à 12 257D au 31/12/2024 contre 16 541 D au 31/12/2023.

- Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 83 546 D au 31/12/2024 contre 58 437D au 31/12/2023.
- Les revenus des obligations s'élèvent à 73 519 D au 31/12/2024 contre 81 969 D au 31/12/2023.
- Une reprise des provisions sur le titre SOTACIB d'un montant 9 697 D au 31/12/2024.
- Une dotation aux provisions complémentaire sur le titre BH IMMO pour un montant de 91 754 D.

LE RESULTAT :

En conséquence de ce qui précède, le résultat net de l'exercice 2024 est de 322 777 D contre un résultat 318 005 D au 31/12/2023.



Administrateur Délégué : Monsieur Ali SAADLI.

Objet social : le renforcement de la structure financière des entreprises et la gestion des fonds à capital risque, notamment pour le compte de BH BANK et ses filiales conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Contexte de création et initiateur du projet : BH Bank a créé en 1997 BH EQUITY dans un contexte d'expansion du Groupe BH BANK et la diversification de ses activités d'une part et afin de gérer les placements de l'excédent des ressources des sociétés du Groupe BH BANK dans l'investissement à capital risque.

Siège social : 67, avenue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B 3^e étage 1002 Tunis

Téléphone : 71 78 01 40 – 71 78 04 22

Fax : 71 84 66 75

Courriel : contact@bhequity.tn

Capital social actuel de société :

Capital	: 18 000 000 DT
Nombre d'actions	: 3 600 000 actions
Valeur nominale	: 5 DT

Participation actuelle de la BH BANK :

Montant	: 7 485 460 DT
Nombre d'actions	: 1 497 092 actions
Pourcentage	: 41,586%

Les faits saillants de l'exercice 2024 :

- ✓ L'exercice 2024 a été caractérisé par la consolidation des ressources de BH EQUITY par le placement de 4 nouveaux fonds d'une enveloppe de 55 800 mD, dépassant ainsi les estimations de 32 800 mD.
- ✓ Le niveau des approbations a atteint une enveloppe de 28 820 mD contre 38 366 mD au 31/12/2023 soit une diminution de 24,9%, atteignant ainsi 53,4% du budget.
- ✓ Le niveau des libérations a atteint une enveloppe de 34 614 mD contre 29 324 mD au 31/12/2023, soit une augmentation de 18%, atteignant ainsi 55,8% du budget.
- ✓ Le niveau du désinvestissement (tous fonds confondus) au 31/12/2024 a atteint 20 350 mD contre 17 928 mD au 31/12/2023, soit une augmentation de 13,5% et taux de réalisation de 111 % par rapport au budget qui est de 18 350 mD.
- ✓ Le niveau des produits d'exploitation a enregistré une diminution de 8,1% par rapport à l'année dernière pour passer de 4 561 mD à 4 190 mD

Cette diminution est due principalement aux facteurs suivants :

- La baisse de 21,8% des commissions d'études par rapport à 2023, passant de 1580 mD à 1236 mD .
- La baisse des produits de rétrocession de 68,8% par rapport à 2023. Il convient de souligner que cette rubrique avait été initialement estimée à 382 mD, car elle incluait une plus-value de 312 mD liée aux actions gratuites attribuées à BH Equity au capital de la société HOR. Cependant, ce produit a été finalement entièrement affecté aux fonds de BH Bank.
- ✓ Les charges d'exploitation ont augmenté de 6,6% par rapport à l'année 2023, cette augmentation est expliquée par :
 - L'augmentation des autres charges d'exploitation de 37,7%.
 - L'augmentation des dotations aux amortissements et aux provisions de 23,1%. En effet les dotations aux provisions tiennent comptes d'une provision de 150 mD qui correspond au montant notifié par la CNSS à la suite de sa mission de contrôle.

- ✓ L'exercice 2024 s'est soldé par un résultat bénéficiaire net de 883 mD enregistrant ainsi une diminution de 40,3% par rapport à 2023.

Sur le plan organisationnel, BH Equity a réorganisé sa structure pour renforcer l'activité de capital-risque, en créant des directions métiers et en améliorant la gouvernance par le renforcement des comités rattachés au Conseil d'administration et à la Direction Générale, et ce, afin de répondre aux défis de performance, de qualité et à d'autres enjeux opérationnels. Cette réorganisation a été suivie par le déclenchement des travaux de mise à jour du manuel des procédures.

Dans le cadre de son développement, BH Equity a adopté une nouvelle politique d'investissement, alignée avec les orientations stratégiques de BH Bank, visant à relancer l'activité et poursuivant les objectifs suivants :

- Proposer des services personnalisés pour améliorer la satisfaction des promoteurs et partenaires ;
- Optimiser les processus opérationnels afin d'accroître l'efficacité de la gestion ;
- Assurer une rentabilité durable et conforme, en respectant les normes réglementaires internes et en favorisant le développement durable.



Directrice Générale : Madame Sonia BEN FREJ.

Objet social : L'Intermédiation en Bourse.

Siège social : Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Ouled Ahmed Sghaier, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.

Tél. : (216) 31 389 800 **Fax :** (216) 71 948 512

Capital social actuel de société :

Nombre d'actions : 30 000
Valeur nominale : 100 D
Capital : 3 000 000 D

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions : 9 000
Montant : 900 000 D
Pourcentage : 30%

Au cours de l'année 2024, BH INVEST a pu réaliser les performances suivantes :

- Le total des actifs nets des OPCVMs gérés par BH INVEST a atteint 386,904 MD (y compris FCP OPTIMA), soit une hausse de 12,44% par rapport au 31/12/2023. En termes de rendement, les SICAV(s) gérés par BH INVEST ont réalisé de bonne performance à l'instar de la BHC dont le rendement est passé de 6,98% au 31/12/2023 à 7,36% au 31/12/2024 occupant ainsi la 2^{ème} position de sa catégorie SICAV Obligataire.
- Coté montage, la société a procédé au placement de deux emprunts obligataires sans appel public à l'épargne pour le compte de la BH LEASING d'un montant global de 35MD. Parallèlement, BH INVEST a contribué au placement de l'emprunt national 2024 pour ses quatre tranches, à hauteur de 12,62% soit l'équivalent de 643,561MD.

En termes financiers et durant l'exercice 2024, le total bilan s'établit à 18,480MD, les capitaux propres avant affectation à 10,510MD, les revenus d'exploitation s'établissent à 5,793MD et les charges d'exploitation s'élèvent à 3,455MD.

Compte tenu de ce qui précède, BH INVEST a réalisé un résultat net 2024 de 2,261MD.



Directeur Général : Monsieur Ali Riadh BOUSSOUFFARA

Objet social : La société a pour objet le lotissement et l'aménagement de terrains destinés à la construction immobilière et leurs ventes, L'aménagement de zones pour les activités agricoles, de tourisme et d'industrie, la construction et la rénovation d'immeubles individuels, semi-collectifs et collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel, administratif ou industriel pour la vente ou la location. Lotissement et aménagement de terrains et de zones destinés à la construction immobilière et leur vente, ainsi que la construction et la rénovation d'immeubles et de bâtiments destinés aux activités industrielles pour la vente et la location.

Siège social : 67 Avenue Alain Savary – Voie X2, Résidence Jardins II Bloc A, 6^{ème} étage 1002 Tunis

Tél : 71 847 031 / 71 845 561 / Fax : 71 840 912

Site Web : www.bh-immo.tn

Capital social actuel de la société :

Nombre d'actions :	150 000 actions
Valeur nominale :	100 DT
Capital :	15 000 000 DT

Participation actuelle de la BH BANK:

Nombre d'actions :	44 975 actions
Montant :	4 497 500 DT
Pourcentage :	29,984%

Activité de la société au 31-12-2024

Au 31-12-2024, **les revenus de BH IMMO** ont atteint un montant de 4 622 215 D contre 9 165 114 D au 31.12.2023 ; composé essentiellement par la vente de :

- 11 appartements et 8 places de parking au niveau du projet Sousse Sahloul pour un chiffre d'affaires total de 2 527 575 D.
- 02 celliers et 01 place de parking au niveau du projet Jardin de Carthage pour un montant total de 12 389 D.
- 02 celliers et 02 places de parking au niveau du projet Manouba pour un montant total de 36 142 D.
- 01 place de parking au niveau du projet Mrezgua pour un montant de 6000 D.
- Constatation de la facture relative à la couverture du déficit du projet SPRIC, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2023 pour un montant de 1 982 630 D.
- Les charges financières ont atteint 2 591 713 D au 31.12.2024 contre 2 852 020 D au 31.12.2023, soit une diminution de 260 307 D.
- Les engagements en principal et intérêts au 31.12.2024 ont atteint 26 590 043 DT contre 27 719 630 DT, soit une diminution de 1 129 587 DT ; due principalement au remboursement intégral du crédit du projet Sousse Sahloul.
- Les produits d'exploitation au 31.12.2024 s'élèvent à 4 622 215 D, alors que les charges d'exploitation sont de l'ordre de 3 912 643 D, ce qui fait ressortir un résultat d'exploitation bénéficiaire de 709 573 DT.
- Le résultat après impôt est déficitaire de 1 575 675 D au 31.12.2024 contre un bénéfice après impôt de 393 792 D au 31.12.2023.

BH | RECOUVREMENT 

 **استصلاح | BH**

Administrateur délégué : Monsieur Mohsen KEFI

Siège social : 67 Avenue Alain Savary, Imm B, 2ème étage, Cité jardins II, 1002 Tunis.

Tél : 71 791 191 **Fax :** 71 782 575

Courriel : SGRC@bhbank.tn

Objet : Achat et recouvrement des créances pour son propre compte et le recouvrement pour le compte des tiers.

Cadre juridique : Loi N° 98-4 du 02 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances.

Capital social actuel de société :

Nombre d'actions : 200 000 actions

Valeur nominale : 10 D

Capital : 2 000 000 D

Participation de la BH

Nombre d'actions : 120 000

Montant : 1 200 000 D

Pourcentage : 60%

Activité de la Société au 31-12-2024 :

1) Cession des créances :

Au cours de l'exercice 2024, la société a acquis auprès de la BH BANK un lot de créances composé de 584 dossiers d'une valeur nominale de 2 173 044 D.

La répartition du portefeuille des créances acquises par secteur d'activité à la clôture de l'exercice 2024, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Nbre dossiers	V. nominale	%
Promotion Immobilière	40	92 896 311	25,1 %
Industrie	189	64 178 139	17,3 %
Commerce	983	64 299 445	17,3 %
Autres activités	5.801	55 085 103	14,8 %
Bâtiment & T. Publics	126	42 222 815	11,4 %
Tourisme	49	24 150 495	6,5 %
Services	357	19 560 911	5,3 %
Carrières	10	5 538 276	1,5 %
Agriculture	71	2 633 228	0,7 %
Associations Sportives	6	400 196	0,1 %
Total	7.632	370 964 919	100%

Répartition du portefeuille par catégorie (P.M / P.P) :

Catégorie	Nbre dossiers	V. nominale	%
Personnes Morales	1 196	305 228 803	82,2 %
Personnes Physiques	6 436	65 736 116	17,8 %
Total	7 632	370 964 919	100 %

2) Diagnostic du portefeuille des créances acquises :

Le diagnostic du portefeuille des créances se présente comme suit à la clôture de l'exercice 2024 :

Phases	Nombre	Nominal en DT	%
Procédure judiciaire (Contentieux)	6 269	176 494 678	47,6 %
Carence	1 074	16 035 591	4,3 %
Sociétés en difficultés économique	51	22 057 591	5,9 %
Sociétés inexistantes	22	1 453 182	0,4 %
Faillite, Liquidation et Cession	216	154 923 877	41,8 %
Total	7 632	370 964 919	100%

Parmi les dossiers en procédure judiciaire figurent 10 créances représentant 48,5% pour un nominal de

85 739 035 DT.

3) **Recouvrement des créances** : Le recouvrement brut relatif à la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 s'élève à 3 416 122 DT, contre 3 202 045 DT l'exercice précédent, soit une progression de l'ordre de 6,7 %, il est ventilé comme suit :

Libellés	2024	2023	Cumul au 31/12/2024	Cumul au 31/12/2023
Recouvrement principal	2 665 502	2 732 740	30 198 403	27 532 901
Intérêts /Recouvrement	418 792	172 686	2 999 881	2 581 089
S/ Total : Rec. Net	3 084 294	2 905 426	33 198 284	30 113 990
Récupération Frais, taxes & autres produits	331 828	296 619	1 883 372	1 551 544
Total Recouvrement	3 416 122	3 202 045	35 081 656	31 665 534

Ainsi, le recouvrement cumulé brut est passé de 31 665 534 DT à 35 081 656 DT au 31/12/2024, soit une évolution de l'ordre de 10,8 %.

4) Résultats de la société :

Le résultat d'exploitation est de 946 309 DT au 31/12/2024 contre 1 214 858 DT à la clôture de l'exercice 2023.

Quant au résultat net il est bénéficiaire de l'ordre de 590 510 DT, contre un bénéfice de 746 109 DT à la clôture de l'exercice 2023.

Société de Technologie, d'Impression et d'Edition de Chéquiers



Administrateur délégué : Monsieur Zouhaier CHAOUACHI.

Objet social: Les opérations de confection de chèquiers, d'impression et d'édition.

Siège social : 17 Rue des entrepreneurs, 2035 Charguia II.

Tél : 70 83 66 72 / 70 83 66 73

Fax : 71 94 25 32

Courriel : E mail : *stimec*@topnet.tn.

Capital social actuel de la société :

Nombre d'actions : 140 000 actions
Valeur nominale : 10 D
Capital : 1 400 000 D

Participation actuelle de la BH BANK :

Nombre d'actions : 42 000 actions
Montant : 420 000 D
Pourcentage : 30%

Activité de la société au 31-12-2024 :

- La société est sous règlement judiciaire depuis le 22/10/2024.
- Le Chiffre d'affaires total a atteint au 31/12/2024, un montant de 787 769 D soit 33,006 % de celui enregistré courant l'année 2023 (2 386 693 D).
- Les charges de Personnel ont stagné entre 2024 et 2023 pour un effectif inchangé.
- Des dotations aux provisions pour dépréciation Nettes comptabilisés ont totalisé 525 mDT soit 28% du Résultat net.
- L'exploitation de la période arrêtée au 31 Décembre 2024 s'est soldée par un résultat déficitaire de 1 868 688 DT soit une perte supplémentaire de 26% à celle enregistrée durant l'année 2023.
- Le total bilan arrêté au 31/12/2024 est de 2 757 759 D contre un montant de 4 423 062 D en 2023 soit une régression de 37.65
- Les capitaux propres ont atteint au 31/12/2024 un solde négatif de 7 093 606 D contre -5 227 919 D en 2023 soit une variation de 35,76%.
- L'endettement a augmenté entre 2024 et 2023 pour 516 mD.
- Régression de la production des chèquiers durant le dernier trimestre 2024 à hauteur de 60% suite à la promulgation de la nouvelle loi relative à la confection des chèquiers 41/2024.

TUNISIAN FOREIGN BANK :



Directeur Général : Monsieur Mondher GHAZALI

Objet social : Mobiliser l'épargne des Tunisiens résidant en France et en Europe, faciliter leurs transferts, canaliser ces transferts vers des projets de développement et favoriser les opérations d'échange et de partenariat entre la Tunisie et les pays européens.

Contexte de Création, Initiateurs du projet : L'Union Tunisienne de Banques a été créée en 1977 sur initiative de la Banque Centrale de Tunisie.

Date de participation de la BH BANK : 31 décembre 2009

Siège Social : 9 Rue des Pyramides 75001 PARIS.

Tel : 01 42 86 97 52

Fax : 01 42 60 90 13

Courriel : Email : admin@tfbank.fr

Capital social actuel de la société :

Nombre d'actions :	3 622 853 actions
Valeur nominale :	15,24 €
Capital :	55 212 279.72 €

Participation actuelle de la BH-BANK :

Nombre d'actions	: 934 259 actions
Montant	: 14 238 107.16 €
Pourcentage	: 25,79%

L'exercice 2024 est marqué essentiellement par:

- L'augmentation du capital social de 11,6 M€ pour le porter de 43,6 M€ à 55,2 M€.
- La progression de la collecte des ressources clientèle (7,9%)
- La progression de l'encours d'engagements bilan (16,8%)
- La progression du PNB (11,3%) • La hausse des charges de gestion (2,6%)
- Un coefficient d'exploitation inférieur à ses valeurs historiques des 5 dernières années (194%)
- Un coût du risque de -577K€
- Un résultat net de -6,7M€

Perspectives 2025 : Finalisation du projet d'implémentation du nouveau core -banking démarré début décembre 2024 dans le but de:

- Moderniser l'infrastructure bancaire
- Améliorer la performance et la résilience des traitements
- Réduire la charge IT en interne
- Faciliter l'intégration avec des services tiers



La Société Moderne de Titrisation (en cours de liquidation).

Responsable (liquidateur) : Monsieur Samir MESSALI,

Objet social: La gestion de fonds communs de créances et leur représentation dans leurs rapports avec les tiers.

Siège Social : Espace Tunis Bloc H - Montplaisir Tunis

Capital social actuel de société : (Totalement libéré)

Nombre d'actions	: 5 000 actions
Valeur nominale	: 100 D
Capital	: 500 000 D

Participation actuelle de la BH :

Nombre d'actions	: 4 994 actions
Montant	: 499 400 D
Pourcentage	: 99,88%

Le résultat net de la société était négatif en 2024 de 1180 dinars et les pertes cumulées de la SMT ont atteint la somme de 894m D au 31/12/2024.

La société a poursuivi l'effort pour la liquidation des trois appartements qu'elle détient à un prix raisonnable qui pourrait recouvrir une grande partie ses pertes cumulées et les dettes.

3-2- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières :

A/ Société d'Investissement à Capital Variable de type Obligataire distribution :



Administrateur Délégué: Monsieur Mohamed MABROUK.

Objet social : La gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Siège social : Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Ouled Ahmed Sghaier, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.

Tél. : (216) 31 389 800 **Fax :** (216) 71 948 512

Capital social de la société au 31 décembre 2024 :

Nombre de parts :	913 917
Valeur liquidative :	106,886 DT
Capital	: 91 029 119 DT

Participation actuelle de la BH Bank :

Nombre de part :	146 972
Montant :	15 709 249 DT
Pourcentage	: 16,08%

L'actif net de la SICAV BH Obligataire a atteint fin 2024 un montant de 97,685 MD soit une progression de 1,86% par rapport à 2023 avec un rendement de 7,01%.

Au 31/12/2024, et en termes financiers, le total bilan s'établit à 101,181 MD, les revenus d'exploitation s'établissent à 7,071 MD et les charges d'exploitation s'élèvent à 0,679 MD.

Au 31/12/2024, le bénéfice net a atteint 6,526 MD.

B/ Société d'Investissement à Capital Variable de type Obligataire- Capitalisation :



Administrateur Délégué : Monsieur Mourad DHOUB.

Objet social : La gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Siège social : Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Ouled Ahmed Sghaier, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.

Tél. : (216) 31 389 800 **Fax :** (216) 71 948 512

Capital social de la société au 31 décembre 2024

Nombre de parts : 722 210
Valeur liquidative : 42,292 DT
Capital : 28 507 631 DT

Participation actuelle de la BH Bank :

Nombre de part : 110 110
Montant : 4 656 772 DT
Pourcentage : 15,25%

L'actif net de la SICAV BH Capitalisation a évolué de 32,04% passant de 23,132 MD au 31/12/2023 à 30,544 MD au 31/12/2024.

En termes de rendement, la SICAV BH Capitalisation a réalisé un taux de 7,36% à fin 2024 contre 6,98% à fin 2023.

Au 31/12/2024, et en termes financiers, le total bilan s'établit à 30,870 MD, les revenus d'exploitation s'établissent à 2,147 MD et les charges d'exploitation s'élèvent à 0,281 MD.

Au 31/12/2024, le bénéfice net a atteint 1,920 MD.

**Rapport général et spécial des
commissaires aux comptes sur les
états financiers consolidés arrêtés au
31.12.2024**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn



Consulting & Financial Firm

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel : +216 71 711 793

Tunis, le 11 avril 2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA BH BANK

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2024, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joints notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe BH Bank arrêtés au 31 décembre 2024.

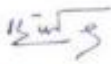
En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

P/ FMBZ KPMG Tunisie

Emna Rachikou

P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue du Riyal - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44 - Fax : +216 71 19 43 20
E-mail : tn.fmbz@kpmg.com



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE
BH BANK RELATIFS A L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2024**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44
Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn



Consulting & Financial Firm

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank

III. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total de bilan consolidé de 15 545 386 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 109 135 KDT.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

2.1 - Au 31 décembre 2024, un groupe d'affaires opérant dans le secteur oléicole présente un total engagement de 450 757 KDT auprès de la banque. Bien que cette exposition soit classée parmi les actifs sains et ne comporte pas d'impayés au 31 décembre 2024, plusieurs événements postérieurs à la clôture de l'exercice ont mis en lumière des signaux de détérioration de la qualité de crédit de cette contrepartie et des couvertures y afférentes.

Ces événements, conjugués à des difficultés rencontrées par le groupe dans le recouvrement de ses propres créances commerciales, augmentent le risque de crédit supporté par la banque et justifient un reclassement de cette exposition en créance incertaine, conformément aux règles prudentielles en vigueur.

À ce stade, l'impact d'un tel traitement, sur la situation financière et les ratios de la banque n'a pu être quantifié.

2.2- Les insuffisances du système d'information de la banque ont impacté négativement les process de justification, d'établissement des états de rapprochement, de contrôle et de reporting comptables et financiers. Ces insuffisances entravent l'identification systématique des produits par client, sont à l'origine d'écarts entre les données de gestion et les données comptables et sont génératrices d'importants suspens non apurés à temps.

Actuellement, une mission d'apurement et de justification de ces suspens et écarts est en cours. L'impact final de cette justification sur les comptes ne peut être estimée de façon fiable à la date d'émission de notre rapport.

2.3- Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat Tunisien n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés par les services du ministère des Finances.

L'incidence éventuelle d'une telle confirmation sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux et de rapprochement à entreprendre.

2.4- Par ailleurs, nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TF Bank s'est basée sur les états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2023.
- Certains états financiers et liasses de consolidation des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière auditée relative à l'exercice 2024.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1.Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Question clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH Bank est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2023-02. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre le point précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 923 368 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 589 576 KDT et à 382 095 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH Bank concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH Bank aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH Bank ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2.Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2024 totalisent 1 458 087 DT (soit 84,5% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.3. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH Bank concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3.Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2024, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 939 503 KDT.

L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 759 001 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 180 502 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relatives au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec

-
- l'historique de détention et de placement des BTA ;
 - L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.
-

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 2.10. Les passifs éventuels », la banque a reçu en 2024, une notification relative à une affaire portée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au processus de traitement du report d'échéances pendant la période COVID.

A ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

- La note aux états financiers « 2.9. Application de l'article 412-III (nouveau) de loi 41/2024 », qui explicite l'impact de l'application l'article 412 de la loi 2024-41 du 2 Aout 2024 relative à l'amendement de certaines dispositions du code de commerce, sur l'exercice 2024 et les exercices postérieurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

IV. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 11 avril 2025

P/ FMBZ KPMG Tunisie

Emna Rachikou

P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH
BANK ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2024** 31/12/2023 publié 31/12/2023 retraité

Actifs

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	157 617	293 984	293 984
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	154 339	134 240	134 240
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 923 368	10 463 992	10 463 992
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	396 865	1 054 836	532 142
AC5	Portefeuille d'investissement	5	3 296 608	1 682 210	2 204 904
AC5B	Titres mis en équivalence	5	15 295	13 901	13 901
AC6	Valeurs immobilisées	6	173 961	185 352	185 352
AC7	Autres actifs	7	396 481	394 544	394 544
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	-	-
AC9	Impôt différé Actif		30 852	30 916	30 916
Total des actifs			15 545 386	14 253 975	14 253 975

Passifs

PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 361 003	1 801 040	1 801 040
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	8 842 879	8 624 065	8 624 065
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 762 353	1 497 214	1 497 214
PA5	Autres passifs	11	703 701	751 583	751 583
PA6	Impôt différé Passif		20 910	20 371	20 371
Total des passifs			13 690 846	12 694 273	12 694 273
Intérêts Minoritaires			205 344	192 838	192 838

Capitaux propres

CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		1 302 061	985 886	985 886
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-	-
CP5	Résultats reportés		-	-	-
CP6	Résultat de l'exercice		109 135	142 978	142 978
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres			1 649 196	1 366 864	1 366 864
Total des capitaux propres et passifs			15 545 386	14 253 975	14 253 975

BH BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2024
 (Unité en mille dinars)

Notes

31/12/2024

31/12/2023

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	736 683	743 208
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		15 747	112 930
	B- En faveur de la clientèle		720 936	630 278
HB2	Crédits documentaires		251 888	302 989
HB3	Actifs donnés en garantie		1 292 490	1 198 511
Total des passifs éventuels			2 281 061	2 244 708

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	792 853	531 945
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		792 853	531 945
HB5	Engagements sur titres		5 250	13 744
	A- Participations non libérées		5 250	13 744
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			798 103	545 689

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçues	14	7 864	79 698
HB7	Garanties reçues	15	3 715 016	3 700 100
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		153 383	405 963
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 561 634	3 294 138
Total des engagements reçus			3 722 880	3 779 798

BH BANK
ETAT DE RESULTAT
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

		Notes	2024	2023 publié	2023 retraité
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	1 118 695	1 076 822	1 076 822
PR2	Commissions (en produits)	17	339 392	303 669	303 669
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	64 796	111 222	76 387
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	202 709	114 689	149 524
Total produits bancaires			1 725 592	1 606 402	1 606 402
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(734 900)	(719 235)	(719 235)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	(134 772)	(128 144)	(128 144)
CH2	Commissions encourues		(15 243)	(14 376)	(14 376)
Total charges d'exploitation bancaire			(884 915)	(861 755)	(861 755)
Total Produit net bancaire			840 677	744 647	744 647
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(315 770)	(201 410)	(201 410)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(5 926)	(254)	(254)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	15 488	13 019	13 019
CH6	Frais de personnel		(191 259)	(176 155)	(176 155)
CH7	Charges générales d'exploitation		(102 397)	(76 832)	(76 832)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(23 152)	(23 519)	(23 519)
Résultat d'exploitation			217 661	279 496	279 496
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(3 957)	(3 441)	(3 441)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	1 383	(217)	(217)
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(76 504)	(94 021)	(94 021)
Résultat des activités ordinaires			138 583	181 817	181 817
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(14 752)	(21 924)	(21 924)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(14 696)	(16 915)	(16 915)
Résultat net de l'exercice			109 135	142 978	142 978
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
Résultat après modification comptable			109 135	142 978	142 978

BH BANK
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
 (Unité en mille dinars)

	Notes	2024	2023 publié	2023 retraité
Activité d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 455 579	1 458 816	1 458 816
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(877 621)	(830 966)	(830 966)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		88 665	(19 326)	(19 326)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		720 426	(197 770)	(197 770)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(759 836)	217 959	217 959
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		211 709	195 866	195 866
Titres de placement		(10 583)	(183 809)	(2 326)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(338 862)	(263 331)	(263 331)
Sommes reçues des débiteurs divers		(7 194)	64 387	64 387
Impôt sur les bénéfices		(90 069)	(96 435)	(96 435)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		392 214	345 391	526 874
Activité d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		202 709	114 689	114 689
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(612 084)	(27 448)	(208 931)
Autres flux d'investissements		-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(11 467)	(34 055)	(34 055)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(420 842)	53 186	(128 297)
Activité de financement				
Emission d'actions		-	-	-
Emission d'emprunts		211 222	(123 434)	(123 434)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		53 174	31 266	31 266
Dividendes versés		(59 360)	(49 000)	(49 000)
Autres flux de financement		(230 446)	(7 869)	(7 869)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		(25 410)	(149 037)	(149 037)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		25 055	33 696	33 696
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(28 983)	283 236	283 236
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(200 818)	(484 054)	(484 054)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26	(229 801)	(200 818)	(200 818)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 Décembre 2024

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers du groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2024, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l’engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d’actifs financiers, d’immeubles hypothéqués, de garanties de l’Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l’exercice en vigueur s’avère différent de celui calculé au cours de l’exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2024-01 du 19 janvier 2024, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l’exercice 2024, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 14 604 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l’article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L’ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d’arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

2.3 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.5. Impôts sur le résultat

• Impôts courants

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

• Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BH Bank est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la BH Bank est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

2.6 Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distinguées en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

2.7 Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la BH BANK, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 11 entités au 31/12/2024 :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit :

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2024	2023		
BH BANK	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	23,88	19,99	Mise en équivalence	France
STIMEC	43,13	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	62,32	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	10,66	10,79	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	34,18	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	53,13	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	58,55	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	77,93	77,84	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	57,82	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	15,25	18,75	Intégration Globale	Tunisie

Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,

- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH BANK » à sa filiale la « BH RECOUVREMENT » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « BH RECOUVREMENT ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

-Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

2.8. Vérification fiscale Courant 2024

La banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2022.

La banque a été notifiée le 30 octobre 2024, des résultats de la vérification. La banque a contesté les résultats de cette vérification fiscale et a adressé sa réponse concernant les points soulevés en date du 16 décembre 2024. L'impact définitif a été estimé de façon précise à la date du 17 mars 2024 avant la tenue du conseil d'administration le 27 mars 2025. En couverture des risques y afférents, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

2.9. Application de l'article 412-III (nouveau)de loi 41/2024

« Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, et en application des dispositions de l’article 412 ter , la Banque est tenue de réduire le taux d’intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0.5 au titre des crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s’il s’avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande du client dépasse 8% de l’encours du capital restant dû. L’encours des crédits potentiellement concernés par cette disposition est de 1 031,6 Millions de Dinars au 31 décembre 2024.

L'estimation de la minoration des intérêts contractuels en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des crédits en cours concernés par ladite loi, serait de 155.8 Millions de Dinars pour les exercices allant de 2025 à 2046.

L’impact de la loi sus visée au titre des demandes conformes à cette législation, reçues entre la date de sa promulgation et le 31 Décembre 2024, a été estimé et provisionné au niveau des états financiers de la banque à raison de 1,4 MD.

2.10. Passifs éventuels

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu’à la date de l’arrêté des états financiers par le conseil d’administration tenu le 27 mars 2025, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l’exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d’avantages économiques est devenue probable.

3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2023

	31/12/2023 publié	(1)	(2)	31/12/2023 retraité
AC04	1 054 836	-522 694		532 142
AC05	1 682 210	522 694		2 204 904
PR03	111 222		-34 835	76 387
PR04	114 689		34 835	149 524

- (1) Reclassement des titres sur emprunts nationaux vers les titres d'investissement
- (2) Reclassement des intérêts sur emprunts nationaux vers les revenus sur titres d'investissement

4-Notes explicatives

4.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse en dinars	44 567	46 760
Caisse en devises	2 637	4 317
Change manuel	4 063	6 088
Avoirs chez la BCT en dinars	45 020	49 270
Avoirs chez la BCT en devises	20 504	155 663
Prêts à la BCT	42 314	32 576
Créances rattachées	3	6
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	830	675
Provisions pour dépréciation	(2 607)	(1 657)
Total	157 617	293 984

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour dépréciation	(1 657)	(950)	-	(2 607)
Total des provisions	(1 657)	(950)	-	(2 607)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts interbancaires	102 023	60 717
Organismes financiers spécialisés	39 896	70 191
Comptes ordinaires banques	14 232	4 604
Valeurs non imputées at autres sommes dues	10	-
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(1 822)	(1 272)
Total	154 339	134 240

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions sur comptes NOSTRI en devises	(1 272)	(550)	-	(1 822)
Total des provisions	(1 272)	(550)	-	(1 822)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2024, les créances sur la clientèle totalisent 10 923 368 mille dinars contre 10 463 992 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Encours à la clientèle	9 922 886	9 635 271
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	392 972	324 729
Dotation remboursable	-	-
Créances classées	-	-
Créances contentieuses	1 298 239	1 385 915
Échéances à recouvrer en principal	1 288 105	1 087 043
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)
Créances rattachés	64 459	67 613
Intérêts perçus d'avance	(71 617)	(87 282)
Créances à la clientèle brutes	12 895 039	12 413 284
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 140 322)	(1 148 838)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(282 777)	(283 850)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(166 477)	(151 593)
Intérêts et autres produits réservés	(382 095)	(365 011)
Total Net	10 923 368	10 463 992

Au 31/12/2024, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 895 039 mille dinars contre 12 413 284 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Compte courant débiteur	1 017 674	942 231	75 443
Crédits commerciaux et industriels	7 389 012	6 806 630	582 382
Immobilier promoteur	717 760	881 125	(163 365)
Immobilier acquéreur contractuel	756 528	364 373	392 155
Immobilier acquéreur ressources propres	602 774	1 003 232	(400 458)
Autres concours à la clientèle	145 333	122 982	22 351
Crédits sur ressources spéciales	670 393	624 833	45 560
Autres	1 595 565	1 667 878	(72 313)
Total des créances brutes	12 895 039	12 413 284	481 755

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2024	Agios Réserves 31/12/2023	Variation
Compte courant débiteur	(154 627)	(133 453)	(21 174)
Crédits commerciaux et industriels	(125 152)	(138 860)	13 708
Immobilier promoteur	(81 138)	(68 817)	(12 321)
Immobilier acquéreur contractuel	(1 893)	(2 001)	108
Immobilier acquéreur ressources propres	(15 431)	(17 506)	2 075
Autres	(3 854)	(4 371)	517
Total General	(382 095)	(365 008)	(17 087)

Note 4- Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2024, le portefeuille titre commercial totalise 396 865 mille dinars contre 532 142 mille dinars au 31/12/2023 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	116 836	284 750	284 750
Emprunt nationaux	Non coté	-	-	504 500
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	63 666	53 077	53 077
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	44 837	46 829	46 829
Autres titres de placement	Coté	172 598	153 526	153 526
Total 1		397 937	538 182	1 042 682
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		1 515	1 337	1 337
Créances rattachées aux titres de placement		1 664	1 550	19 744
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(2 812)	(7 495)	(7 495)
Provisions sur titres de placements		(1 439)	(1 432)	(1 432)
Total 2		(1 072)	(6 040)	12 154
Total Net (1+2)		396 865	532 142	1 054 836

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2023 "retraité"	Acquisition	Cession	31/12/2024
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	284 750	-	(167 914)	116 836
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	53 077	10 589	-	63 666
Titres de placement émis par des établissements de crédit	46 829	481 713	(483 705)	44 837
Autres titres de placement	153 526	53 107	(34 035)	172 598
Total	538 182	545 409	(685 654)	397 937

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 3 296 608 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 2 204 904 mille dinars au 31 décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Titres de participations	353 271	119 082	119 082
Autres créances rattachées	1 101	1 424	1 424
Fonds à capital risque	328 865	338 223	338 223
Bons de trésor	1 637 741	1 216 271	1 216 271
Créances rattachées sur BTA	121 260	108 063	108 063
Emprunts nationaux - titres d'investissement	924 500	504 500	-
Créances rattachées aux titres d'investissement	36 717	18 194	-
Provisions pour dépréciation des participations	(42 828)	(42 577)	(42 577)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(64 019)	(58 276)	(58 276)
Total Net	3 296 608	2 204 904	1 682 210

Note 6 -Valeurs Immobilisées

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	45 664	44 328
Immobilisations corporelles d'exploitation	259 173	245 693
Immobilisations corporelles hors exploitation	31 021	27 444
Immobilisations corporelles en cours	89 399	80 504
Amortissements des immobilisations incorporelles	(37 783)	(33 415)
Amortissements des immobilisations corporelles	(213 013)	(178 702)
Provisions pour dépréciation des participations	(500)	(500)
Total Net	173 961	185 352

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	Linéaire
Matériel de sécurité	15%	Linéaire
Constructions	5%	Linéaire
Matériel de transport	20%	Linéaire
Outillage mobile	15%	Linéaire
Mobilier de bureau	20%	Linéaire
Matériel de bureau	20%	Linéaire
Matériel informatique	33%	Linéaire
Agencements et aménagements	20%	Linéaire
Installations	5% et 10%	Linéaire
Logiciels informatiques	33%	Linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 396 481 mille dinars contre 394 544 mille dinars au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Avances au personnel	27 839	21 373
Prêts au personnel	36 190	34 985
Etat et collectivités locales	83 647	67 884
Débiteurs divers	243 326	263 454
Charges reportées	5 479	6 848
Total Net	396 481	394 544

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 2 361 003 mille dinars contre 1 801 040 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	1 614 000	888 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	621 000	785 300
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	92 706	86 700
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	2 107	2 386
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	7 092	2 775
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	29	230
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	24 069	35 649
Total	2 361 003	1 801 040

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 8 842 879 mille dinars contre 8 624 065 mille dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	2 663 942	2 686 254
Dettes rattachées	9 215	8 541
Comptes d'épargne	3 904 958	3 569 091
Comptes à échéance	1 270 095	1 303 310
Bons à échéance et valeurs assimilées	731 078	770 226
Dettes rattachées	50 693	43 994
Charges constatées d'avance	(13 476)	(13 207)
Autres sommes dues	226 374	255 856
Total	8 842 879	8 624 065

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	2 673 157	2 694 796
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 912 892	1 808 267
Comptes ordinaires en dinars convertibles	56 352	67 386
Comptes ordinaires en devises	694 698	810 602
Dettes rattachées	9 215	8 541
Dépôts d'épargne	3 904 958	3 569 092
Comptes d'épargne logement	789 772	748 868
Comptes d'épargne logement EL JADID	333 225	326 160
Comptes spéciaux d'épargne	2 523 873	2 265 876
Comptes d'épargne études	50 461	45 473
Comptes d'épargne Capital +	207 616	182 614
Comptes d'épargne investissement	11	101
Total	6 578 115	6 263 888

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à terme	1 184 759	1 138 687
Placements en devises	85 336	164 623
Certificat de dépôt	555 900	645 500
Bons de caisse	175 178	124 726
Dettes rattachées	50 693	43 992
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(13 476)	(13 207)
Total Net	2 038 390	2 104 321

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 1 762 353 mille dinars contre 1 497 214 mille dinars au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fonds budgétaires	767 628	714 454
Ressources extérieures	386 304	414 319
Dettes rattachées aux ressources spéciales	14	13
Emprunts obligataires	42 213	25 744
Autres emprunts matérialisés	156 425	126 232
Emprunts subordonnés	111 804	137 001
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	5 300	4 688
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	2 056	3 340
Autres fonds empruntés	286 671	68 912
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	3 938	2 509
Total	1 762 353	1 497 214

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 703 701 mille dinars contre 751 583 mille dinars au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Organismes sociaux	6 127	2 232
Personnel	79	(374)
Etat et collectivités locales	42 886	49 570
Fournisseurs	38 021	57 396
Commissions de garantie et de change	3 921	4 276
Exigibles après encaissement	(29 142)	19 075
Siège et succursales	-	-
Provisions pour risques et charges	374 603	364 593
Impôts sur les sociétés	73 171	94 021
Comptes de régularisation passifs	95 484	64 286
Divers	98 551	96 508
Total	703 701	751 583

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

A la date du 31-12-2024, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élève au 31 Décembre 2024 à 1 649 196 mille dinars contre 1 366 865 mille dinars au 31 décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	1 302 061	985 886
Actions propres	-	-
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	109 135	142 978
Total	1 649 196	1 366 865

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	1 321 078	106 521	1 427 599	994 756	137 406	1 132 162
BH SICAF	794	(117)	677	703	(74)	629
TFB	(44 919)	(3 957)	(48 876)	(28 005)	(3 441)	(31 446)
STIMEC	(2 848)	(806)	(3 654)	(2 172)	(363)	(2 535)
BH INVEST	3 487	1 313	4 800	2 699	981	3 680
SICAV BH-Obligataire	(5 209)	710	(4 499)	(5 225)	652	(4 573)
BH ASSURANCES	21 566	3 224	24 790	18 391	4 458	22 849
BH EQUITY	3 481	(115)	3 366	3 082	312	3 394
BH IMMO	(3 527)	(667)	(4 194)	(3 724)	186	(3 538)
BH RECOUVREMENT	3 515	452	3 967	3 107	574	3 681
BH LEASING	4 855	2 277	7 132	2 771	2 019	4 790
SICAV BH-Capitalisation	(212)	300	88	(475)	268	(207)
Total	1 302 061	109 135	1 411 196	985 886	142 978	1 128 864

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2024 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH SICAF	7 274	(103)	7 171	7 194	(65)	7 129
STIMEC	(3 198)	(1 063)	(4 261)	(2 310)	(478)	(2 788)
BH INVEST	2 306	794	3 100	1 830	593	2 423
SICAV BH-Obligataire	80 967	5 946	86 913	79 803	5 394	85 197
BH ASSURANCES	60 150	6 221	66 371	54 256	8 421	62 677
BH EQUITY	9 125	(102)	9 023	8 778	276	9 054
BH IMMO	(2 070)	(472)	(2 542)	(2 212)	132	(2 080)
BH RECOUVREMENT	989	128	1 117	878	163	1 041
BH LEASING	10 888	1 677	12 565	10 075	1 315	11 390
SICAV BH-Capitalisation	24 218	1 670	25 888	17 629	1 166	18 795
Total	190 649	14 696	205 345	175 921	16 917	192 838

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de l'exercice en dinars (1)	109 135 054	142 978 490
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1) / (2)	2,293	3,004

Libellés	Capital Social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2023	238 000	980 962	4 925	142 978	1 366 865	175 923	16 915	192 838
Affectation résultat	-	142 978	-	(142 978)	-	16 915	(16 915)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(52 360)	-	-	(52 360)	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(7 673)	-	(7 673)
Variation capital SICAV intégrés	-	(14 593)	-	-	(14 593)	6 705	-	6 705
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation fonds social	-	238 673	-	-	238 673	(5)	-	(5)
Résultat de l'exercice	-	-	-	109 135	109 135	-	14 696	14 696
Variation écart de conversion	-	-	(565)	-	(565)	(1 702)	-	(1 702)
Variation du périmètre de consolidation	-	2 040	-	-	2 040	485	-	485
Solde au 31/12/2024	238 000	1 297 700	4 360	109 135	1 649 195	190 648	14 696	205 344

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	15 747	2 265 315	-
Caution et aval	15 747	720 936	-
Crédit documentaire	-	251 888	-
Actifs donnés en garantie	-	1 292 491	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de trésor affectés en garantie	433 979	340 000
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	196 002
TOTAL	1 292 490	1 198 512

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	792 853	5 250
de financement	-	792 853	-
sur titres	-	-	5 250

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	719 422	434 405
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	70 893	94 704
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	657	932
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	425	447
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457
Total	792 853	531 945

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2024 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	7 864	-	-
de financement	7 864	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	153 383	3 561 633	-
de garantie de la clientèle	153 383	3 561 633	-

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 1 118 695 mille dinars au 31/12/2024 contre 1 076 822 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	49 335	41 734
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	278	(49)
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	9 488	2 000
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	801 877	803 671
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	99 221	103 010
Intérêts de retard sur crédits	47 143	51 818
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	71 178	50 256
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	9 723	-
Reports sur opérations de change à terme de couverture	2 332	4 338
Commissions sur engagements de garantie	17 625	12 855
Commissions sur lettres de garantie	319	393
Commissions de compte sur opérations de crédit	5 276	3 572
Commissions de découvert sur opérations de crédit	4 900	2 988
Commissions sur billets de trésorerie	1	236
Total	1 118 695	1 076 822

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 339 392 mille dinars au 31/12/2024 contre 303 669 mille dinars au 31/12/2023. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	59 420	67 199
Commissions sur effets à l'encaissement	100	104
Commissions sur effets à l'escompte	753	346
Commissions sur opérations diverses sur effets	432	982
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 841	12 870
Commissions sur opérations de virements	24 519	24 302
Commissions sur opérations sur titres	1	1
Frais de tenue des comptes	20 774	28 594
Commissions sur commerce extérieur et change	3 308	4 070
Commissions sur domiciliation et modification de titres	187	196
Commissions sur remises et accréditifs documentaires	3 030	3 725
Commissions sur virements et chèques en devises	91	149
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 784	1 683
Autres commissions	87 189	67 232
Commissions sur opérations monétiques	17 328	15 130
Commissions d'étude	49 866	34 422
Commission de gestion	2 541	1 507
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	17 454	16 173
Primes émises nettes	187 691	163 485
Total	339 392	303 669

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2024, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 64 796 mille dinars contre 76 387 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023 Retraité	31/12/2023 Publié
Gains nets sur titres de transaction	16 310	21 250	21 250
Gains nets sur titres de placement	24 928	21 440	56 275
Gains nets sur opérations de change	23 558	33 697	33 697
Total	64 796	76 387	111 222

Le détail de ces gains se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023 Retraité	31/12/2023 Publié
Produits sur BTA	3 721	21 104	21 104
Produits sur BTCT	12 589	146	146
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	24 943	21 463	56 298
Gains nets sur opérations de change	49 376	66 142	66 142
Total des produits	90 629	108 855	143 690
Pertes nettes sur titres de placement	(15)	(23)	(23)
Pertes nettes sur opérations de change	(25 818)	(32 445)	(32 445)
Total des charges	(25 833)	(32 468)	(32 468)
Total	64 796	76 387	111 222

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2024, le revenu du portefeuille d'investissement est de 202 709 mille dinars contre 149 524 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	3 641	2 459	2 459
Intérêts et revenus des titres d'investissements	198 828	146 835	112 000
Jetons de présence perçus	240	230	230
Total	202 709	149 524	114 689

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2024, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 734 900 mille dinars contre 719 235 mille dinars au 31/12/2023 détaillés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(83 579)	(70 896)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(13 773)	(16 536)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(53 415)	(48 244)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 389)	(1 320)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(237 774)	(215 339)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(191 856)	(206 165)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(7 491)	(7 890)
Intérêts sur ressources spéciales	(20 379)	(16 259)
Emprunts obligataires	(17 275)	(18 448)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(11 021)	(8 318)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(91 788)	(102 232)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(77)	(1 151)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(5 083)	(6 437)
Total	(734 900)	(719 235)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 315 770 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 201 410 mille dinars au 31 décembre 2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(556 802)	(416 640)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(170 367)	(101 615)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(61 817)	(50 172)
Variation de la provision pour sinistres	(2 516)	(9 172)
Variation des autres provisions techniques	(34 189)	(29 358)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(14 623)	(14 666)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(236 476)	(170 178)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(8 827)	(9 048)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(27 987)	(32 431)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	241 032	215 230
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	178 399	130 317
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	62 890	58 669
Reprises sur provisions pour risques et charges	(257)	26 244
Total	(315 770)	(201 410)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -5 926 dinars au 31 décembre 2024 contre -254 dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(8 237)	(1 916)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(9 160)	(2 846)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	923	930
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 311	1 662
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	-	55
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	2 311	1 607
Total	(5 926)	(254)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2024, les autres produits d'exploitation totalisent 15 488dinars contre 13 019 dinars au 31/12/2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits accessoires	11 199	11 305
Produits sur opérations d'assurance	2 536	1 039
Autres charges non imputables	971	(55)
Récupération de frais postaux	155	167
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	627	563
Total	15 488	13 019

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 1 383 dinars au 31 décembre 2024 contre -217 dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes provenant des activités ordinaires	(1 111)	(2 863)
Pertes exceptionnelles	(1 111)	(2 863)
Gains provenant des activités ordinaires	2 494	2 646
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	478	118
Profits exceptionnels	2 016	2 528
Total	1 383	(217)

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différés	(539)	(160)
Impôts sur les sociétés	(75 965)	(93 861)
Total	(76 504)	(94 021)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2024 ont atteint un montant de 229 801 mille dinars contre 200 818 mille dinars en fin de période 2023, soit une variation négative de 28 983 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2024	2023 retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	392 214	526 874	(134 660)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(420 842)	(128 997)	(292 545)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(25 410)	(149 037)	123 627
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	25 055	33 696	(8 641)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(28 983)	283 236	(312 219)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(200 818)	(484 054)	283 236
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(229 801)	(200 818)	(28 983)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2024	2023
Comptes Nostri en dinars	10 761	4 604
Comptes IBS	28 100	36 215
Caisse en dinars	44 567	46 760
Caisse en devises	2 637	4 317
Avoirs chez la BCT en dinars	16 921	13 055
Change manuel	4 063	6 088
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars < 90J	102 000	-
Valeurs non imputées et autres sommes dues	11	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	116 836	284 750
Avoirs chez la BCT en devises	20 504	155 663
Comptes Nostri en devises	3 471	-
Prêts aux établissements financiers < 90J	7	1 877
Prêts à la BCT en devises < 90 j	42 314	32 576
Comptes de chèques postaux-CCP	284	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	830	675
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(621 000)	(785 298)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(2 107)	(2 386)
Total	(229 801)	(200 818)

4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.



Projet de résolutions

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire et après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2024, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, relatif aux conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du code des Sociétés Commerciales et par les articles 43 et 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve les conventions mentionnées dans le rapport.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réaffecter en résultat reporté avant de distribuer les résultats de l'exercice 2024 en ajoutant un montant qui s'élève à : 6 000 000,000 D, qui représente une partie des réserves pour réinvestissements exonérés constituées au 31/12/2013, distribuables en franchise d'impôt et devenues libres.

Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié comme suit :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2023 : 1 275,282 D.
- Réserves pour réinvestissements exonérées devenues disponibles : 6 000 000,000 D.

D'où un résultat reporté avant affectation du résultat 2024 est de : 6 001 275,282 D.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net résultant de l'exercice 2024 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

INTITULE	Montant en DT (Exercice 2024)
RESULTAT DE L'EXERCICE	108 511 301,583
REPORT A NOUVEAU	6 001 275,282
1^{er} Solde	114 512 576,865
DIVIDENDE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	32 080 000,000
DIVIDENDE SUR LES RESERVES DISTRIBUABLES EN FRANCHISE D'IMPOT AU 31/12/2013 RESERVE AUX PERSONNES PHYSIQUES	6 000 000,000
TOTAL DIVIDENDE	38 080 000,000
2^{ème} Solde	76 432 576,865
FONDS SOCIAL	1 000 000,000
3^{ème} Solde	75 432 576,865
RESERVE EXTRAORDINAIRE	22 432 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES	53 000 000,000
4^{ème} Solde	576,865
REPORT A NOUVEAU	576,865
Solde Final	0

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à **800 millimes** par action, soit un montant global de 38 080 000,000 D dont un montant réservé en priorité aux actionnaires personnes physiques de 6 000 000,000 D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31/12/2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi N°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Ces dividendes seront servis sans retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire à partir du 12 mai 2025

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution :

Sur la base des dispositions des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour les actes de leur gestion de la BH Bank au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner :

- Le groupement représenté par
- Le groupement représenté par

commissaires aux comptes de la BH Bank pour les exercices 2025-2026-2027.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que le montant des jetons de présence des comités réglementaires émanant du Conseil d'Administration comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars (4000 dinars) brut à allouer au titre de chaque présence à chaque séance du Président du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 24000 dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille dinars (2000 dinars) brut à allouer au titre de chaque présence à chaque séance de chaque membre du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 12000 dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille dinars (2000 dinars) net à allouer au titre de chaque présence à chaque séance du Président du Comité d'Audit et du Président du Comité des Risques, à condition que le montant annuel net, pour chacun d'eux, n'excède pas 24000 dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de mille cinq cent dinars (1500 dinars) net à allouer au titre de chaque présence à chaque séance de chaque membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit et pour chaque membre de l'un des autres comités émanant du Conseil, à condition que le montant net annuel ne doit pas dépasser 18000 dinars, quel que soit le nombre de séances.

Les présidents et membres siégeant à plus d'un comité ne recevront qu'une seule rémunération de jetons de présence calculée sur la participation à un comité selon leur choix et ce, à compter du 26 avril 2025.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés d'un montant plafonné à **150 Millions de Dinars**, à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

